

Label Villes et Villages Fleuris 2016

Candidature de la Ville
de Villeneuve-sur-Lot



Sommaire

- Villeneuve-surLot, motivation de la candidature p.2
- Villeneuve-sur-Lot, « Beauté et Tempérament » p.3
- Villeneuve-sur-Lot, une ville qui avance : aménagements, renouvellement urbain et espaces publics p.5
- Cadre de vie et espaces publics p.8
- Le patrimoine naturel p.13
- Un centre historique à forte valeur patrimoniale p.16
- Charte paysagère et diagnostic du patrimoine arboré..... p.18
- Un territoire engagé en faveur du développement durable p.21
- Actions phares : environnement, cadre de vie et développement durable p.23
- Un tourisme en plein essor p.33
- Le plan de fleurissement de la régie espaces verts et environnement pour la période 2016 - 2020 p.35
- Les ressources mobilisées p.37
- Animations et promotion de la démarche « Villes et Villages Fleuris » p.39
- Parcours visite du jury p.45
- Annexes p.46

Villeneuve-sur-Lot, motivation de la candidature



Depuis le mois d'août 2013 (date de la dernière visite du jury), de nombreuses réalisations ont été entreprises sur les espaces publics et naturels, le bâti, en privilégiant essentiellement des actions en matière de développement durable comme le définit notre Agenda 21 local (labellisé en 2013 par le Ministère de l'Environnement).

Cette volonté de prendre soin de notre environnement et de l'embellir est une prise de conscience collective : il s'agit de sensibiliser et de responsabiliser la population en lui faisant prendre en

considération l'importance des actions citoyennes (concours maisons fleuries, jardin partagé, jardins collectifs : « incroyables comestibles », conseil citoyen,...) sur la qualité et la pérennité de ce riche patrimoine.

Le fleurissement représente un enjeu stratégique pour le développement durable et la qualité de vie. Forte de ce constat, la Ville de Villeneuve-sur-Lot s'est engagée avec enthousiasme et conviction dans une démarche d'amélioration constante de la qualité de ses espaces publics. Dans cette démarche s'expriment plusieurs motivations : tout d'abord faire profiter les résidents et visiteurs d'un décor attractif mettant en valeur le cadre urbain, le patrimoine architectural et les espaces naturels; ensuite contribuer au dynamisme local tant au niveau touristique, qu'économique ou culturel.

Dans ce contexte, le label « villes et villages fleuris » constitue une opportunité de choix, c'est un challenge motivant pour une collectivité et pour ses équipes. En outre, l'exigence du label renforce l'émulation et favorise certaines expérimentations.

Le label villes et villages fleuris représente également la récompense d'un travail quotidien acharné et la consécration d'un investissement collectif, (habitants, services, commerçants, associations) au service de la qualité de vie.

Ainsi, cet engagement et la prise en compte des remarques établies lors de la dernière visite en 2013 inscrivent notre commune, dans le futur, à la distinction de la 3^{ème} fleur.



Villeneuve-sur-Lot, beauté et tempérament

Villeneuve-sur-Lot (Lot-et Garonne) : 24 481 habitants

Boulevard de la République - BP 317

47307 Villeneuve-sur-Lot CEDEX

Avec 8132 hectares, Villeneuve-sur-Lot est la commune la plus vaste de Lot-et-Garonne.

▫ **Maire : M. Patrick CASSANY**

- Adjoint au au Maire chargé des Travaux : **M. Michel ASPERTI**
- Adjoint au Maire chargé du Développement Durable : **M. Marc TRANCHARD**

- Responsable des espaces verts : **Mme Christelle LAVERGNE**
- Responsable espaces verts, environnement et cadre de vie : **M. Jean-Luc CHAUCHARD**
- Chargé de mission développement durable : **M. Frédéric BAUMLIN**

PRESENTATION DU TERRITOIRE

▫ L'histoire de Villeneuve-sur-Lot

Insérée entre les collines vertes et boisées qui dominent la basse vallée du Lot, Villeneuve a une longue histoire, dont les premiers chapitres furent écrits par les romains sur le site de l'antique Excisum.

C'est en effet là, à un kilomètre de l'actuel centre ville, au carrefour de deux grandes voies de communication que fut érigé un premier noyau urbain comprenant camp de légionnaires, quartiers artisanaux, forum, curie, temples dont il nous reste quelques belles structures.



Au début du XI^{ème} siècle, une abbaye bénédictine s'installe sur les lieux et groupe autour d'elle un petit village de potiers et de paysans. Mais Villeneuve n'existe toujours pas.

Ce n'est qu'entre 1254 et 1263 que notre Bastide va voir le jour, de par la volonté d'Alphonse de Poitiers, frère de Saint Louis , qui va obtenir des moines d'Eysses la cession de terres nécessaires à la construction d'une ville nouvelle, nantie d'une charte de coutumes , ou privilèges, qui en 46 articles en définit sa vie sociale, économique et pénale.

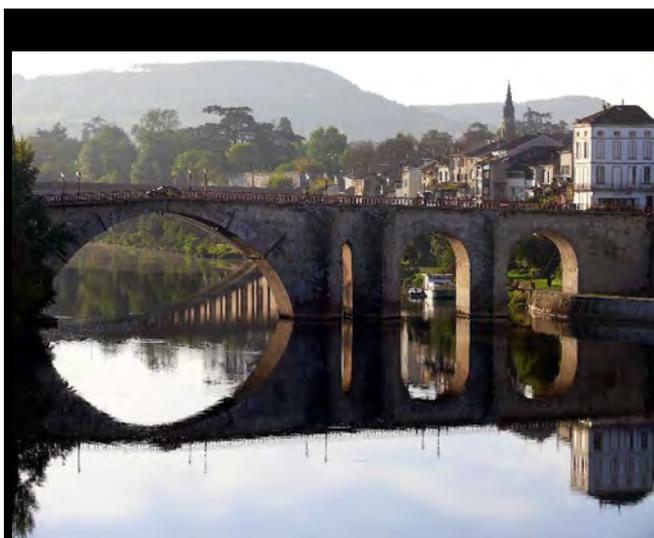
Sa construction obéira à un plan bien défini adopté par toutes les bastides du Sud-Ouest de la France : un plan orthogonal organisé autour d'une place centrale, l'originalité de Villeneuve résidant dans sa position à cheval sur le Lot.

Cette situation privilégiait en fait , à l'époque, l'un des rares points de passage sur la rivière, et va l'amener à jouer un rôle stratégique dès les premiers épisodes de la guerre de Cent ans, lors des guerres de religion, ou encore lorsque la Reine Margot , avide de pouvoir, tenta de conquérir l'agenais en forçant en vain le passage de Villeneuve (1585). Son rôle de place de guerre prit fin

avec les événements de la Fronde. Dans cette guerre civile qui déchira la France, Villeneuve prit le parti des Princes contre Mazarin. Le siège et la défaite qui s'ensuivit (elle fut l'une des dernières à capituler, 1653) lui coûta ses remparts, ses fossés. Aucun fait saillant ne vint plus troubler son histoire. La Révolution de 1789 n'y provoqua même aucun mouvement important et la ville resta «sagement révolutionnaire».



Sa révolution fut dès lors économique. Jusqu'au milieu du XIXe, la rivière fit la richesse de Villeneuve : toutes les marchandises étaient alors transportées par bateaux. D'Auvergne descendaient bois et fromages ; du Rouergue, le cuivre et le papier ; du Quercy, le blé, le vin et les fruits. Toutes ces denrées transitaient par Villeneuve qui, seule avec Cahors possédait une amorce de port de commerce. Les bateaux repartaient ensuite sur Bordeaux, puis de là vers les comptoirs français dans les îles. Au XIXème siècle Villeneuve était surtout connue pour ses produits maraîchers et son commerce de la prune d'ente : petits pois, haricots verts, pruneaux partaient par trains entiers vers les grands marchés de Bordeaux et de Paris.



Villeneuve-sur-Lot : une ville qui avance...

Aménagements, renouvellement urbain et espaces publics

▫ Les principales opérations de renouvellement urbain

• **Les projets de redynamisation du centre-ville**

Un programme d'aménagement global du centre-ville nommé "**Action Bastide**" a été élaboré par la Commune en 2010. Ce dernier vient en complément de l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat lancée en 2007. À travers ces projets, la ville a souhaité améliorer l'attractivité du centre-ville en agissant d'une part, sur sa fonction commerciale en requalifiant de nombreux espaces publics dédiés au commerce, et d'autre part, sur l'habitat en incitant les propriétaires à engager des travaux de réhabilitation de leur bâtiment en vue d'accueillir des locataires. Cette opération a déjà permis la restauration de 213 devantures. Ces projets sont menés en cohérence avec les protections réglementaires que sont la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) mise en place en 2005 et le règlement local de publicité (RLP) en place depuis 2007.

• **La réhabilitation du quartier de la Gare**

Depuis la fermeture de la liaison ferroviaire Agen-Villeneuve, le quartier de la gare était devenu une vaste friche industrielle de 28 000 m² occupée par les quais, silos et hangars désaffectés, coupant ce quartier en deux parties distinctes. De plus, la Ville faisait face à des besoins non satisfaits en termes d'espaces verts, de locaux pour accueillir les associations, de logements, ... La friche de l'ancienne gare, propriété de Réseau Ferré de France, a été cédée à la Ville afin de réaliser une opération de renouvellement urbain du quartier répondant aux objectifs suivants : réhabiliter une ancienne friche industrielle, assurer une continuité entre les quartiers de la rive gauche et améliorer le cadre de vie par la création d'un vaste espace vert. Quatre projets ont été réalisés sur ce site :

- **la réalisation du parc urbain François Mitterrand** : 28 000 m² d'espaces verts ont été aménagés de 2004 à 2006. Il constitue aujourd'hui le point de départ de la voie verte qui relie la Commune de Villeneuve à Casseneuil sur près de 9 km (espace dédié aux pratiques de déplacements doux),
- **la maison de la vie associative (MVA - Espace François Mitterrand),**
- **la maison des aînés (espace Lucie Aubrac),**
- **la réalisation de logements sociaux** : 70 logements dont près de la moitié en maisons individuelles ont été construits dans ce quartier,
- **aménagement du Pôle emploi** sur le site du Parc Urbain François Mitterrand.

• **La Place d'Aquitaine : lieu emblématique du marché bio de plein air (1^{er} en France)**

En 2014, le réaménagement de la place a été récompensé en recevant **le premier prix, décerné par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne, dans la catégorie « Espace Public ».**



Le marché bio de Villeneuve-sur-Lot est le plus ancien marché bio de plein air de France (lancé en 1975). Depuis plusieurs années une vingtaine de producteurs se retrouvent rive gauche de la ville sur la Place d'Aquitaine. Celle-ci a d'ailleurs été rénovée et modernisée courant 2013. A ce titre l'aménagement de cette place emblématique a remporté le prix 2014 décerné par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne dans la catégorie « Espace Public ».

La revalorisation de la Place d'Aquitaine était l'un des projets d'« Action Bastide », une vaste opération engagée par la mairie pour revitaliser le coeur de ville. Cet ancien parking de 4000 m² a ainsi été transformé en une place agréable agrémentée d'une halle couverte de 400 m² qui abrite désormais le marché bio tous les mercredis matin.



Au mois de juin 2015, nous avons fêté les **40 ans d'existence du marché Bio de plein air de Villeneuve-sur-Lot.**

▫ **Les zones d'activités concertées (ZAC)**

Deux zones d'activités, aujourd'hui d'intérêt communautaire, ont été réalisées au cours de ces dernières années. Il s'agit de la ZAC de Parasol située à l'Est de la Ville qui accueille un pôle d'équipement commercial, structuré autour de l'enseigne LECLERC, et la ZAC du Villeneuvois située sur la route de Tournon dans le prolongement des zones industrielles et qui accueille des activités industrielles, artisanales et de services. Cette procédure de ZAC a permis de maîtriser l'étalement urbain et de concentrer les activités sur un même lieu dans une logique de pôle. L'aménagement des zones d'activités est une compétence aujourd'hui dévolue à la CAGV.

▫ **Une usine de méthanisation active depuis octobre 2015 sur le territoire Villeneuvois : la plus importante centrale d'injection de biométhane en France**

71 000 t par an de matière organique (résidus de maïs, lisiers, etc.) sont décomposées pour produire du biogaz qui alimente le circuit de consommation domestique.

Un an après le début des travaux, l'usine de méthanisation de Villeneuve est entrée en service. Développé par Fonroche, le site baptisé **BioVilleneuvois** abrite la première usine de méthanisation du groupe basé à Roquefort, à côté d'Agen et spécialisé jusqu'ici dans les panneaux photovoltaïques. La première usine de méthanisation de Fonroche serait ainsi, avec 34 500 MWh de gaz produit par an, soit la consommation annuelle de 11 050 habitants, «**la plus importante centrale d'injection de biométhane en France**».

À Villeneuve, l'usine tourne depuis fin octobre 2015, date à laquelle les premiers apports en

matière organique ont été incorporés dans le méthaniseur. Le temps de réaliser des mesures pour contrôler qu'il était bien conforme au cahier des charges et pouvait être injecté dans le réseau domestique, le feu vert a été accordé et depuis le 23 décembre donc, le biogaz produit à la zone de la Boulbène par la décomposition des matières organiques est transformé en méthane puis envoyé dans le réseau pour être consommé par les usagers.

Si BioVilleneuvois produit du biogaz, **un digestat, sorte de boue résiduelle**, reste au fond de la cuve après la décomposition de la matière. Il s'agit d'un **produit qui a une très bonne valeur agronomique en substitution des engrais chimique**. Pour les agriculteurs, c'est à la fois un gain économique et environnemental». Intérêt non négligeable, «le digestat est désodorisé», on peut l'épandre à proximité des habitations sans nuisance olfactive».



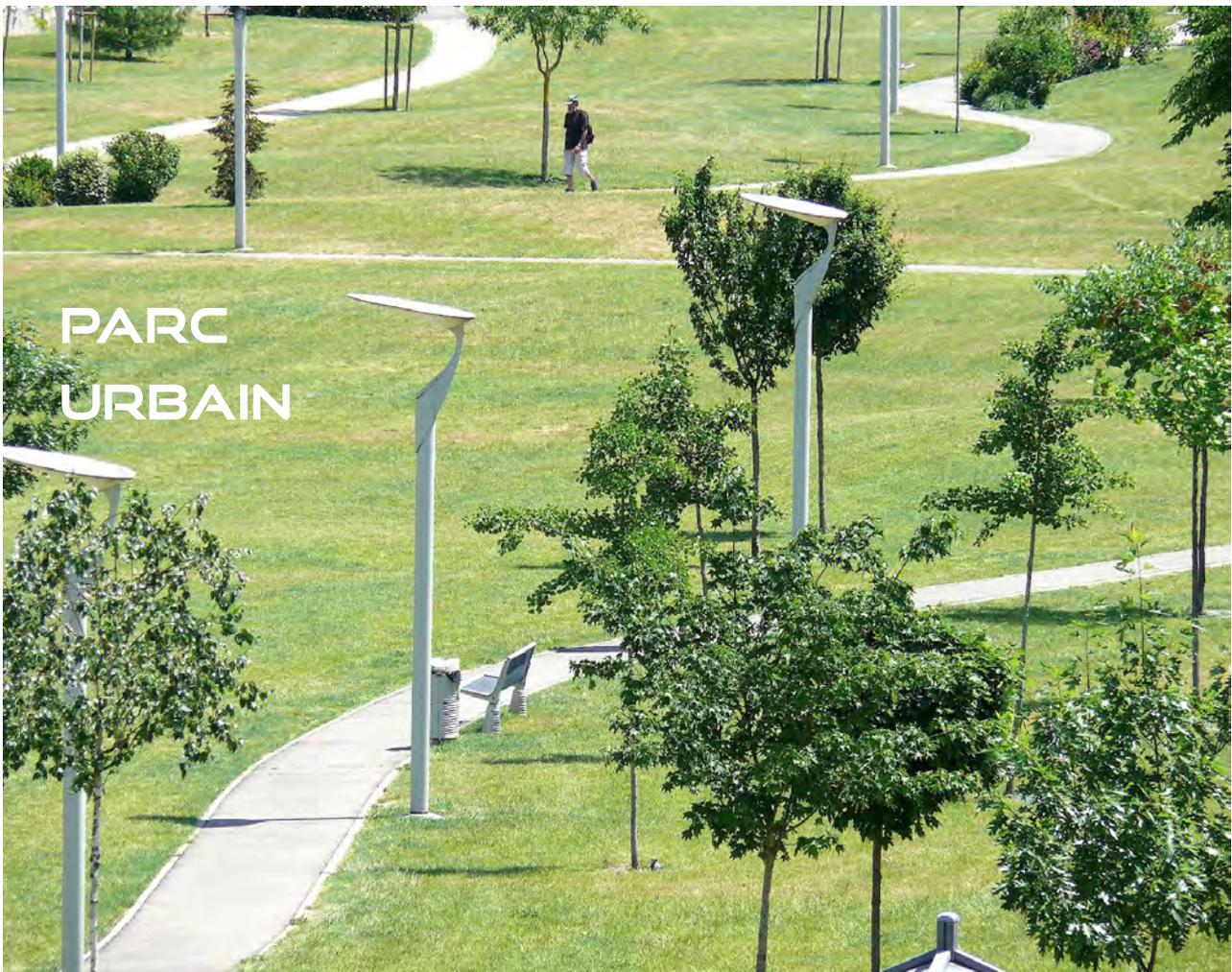
Cadre de vie et espaces publics

▫ Les parcs urbains :

• **Le parc François Mitterrand**

Depuis la fermeture de la liaison ferroviaire Agen-Villeneuve, toute la zone de la gare était en déshérence. Quelques silos désaffectés rappelaient une activité économique passée. Depuis l'approbation du projet de réhabilitation du quartier de l'ancienne gare en conseil municipal, des accords ont été passés avec Réseau Ferré de France afin d'acquérir ou obtenir la cession de différentes parcelles et hangars. 28000 m² ont ainsi été dégagés permettant d'imaginer un vrai projet de ville, c'est à dire mener une action territoriale de réhabilitation urbaine.

Projet structurant pour la ville, le parc urbain contribue à changer l'image de ce quartier et sa situation en plein cœur de ville permet aux Villeneuvois de bénéficier d'un vrai espace nature, secteur déficitaire.



- Le parc Saint-Cyr : nouvel espace naturel en centre ville (gestion écologique du site)



- La place d'Aquitaine



- Le parc de l'égalité



- Les déplacements doux : chemin de hallage et zones aménagées

- Les berges du Lot



Un travail de réhabilitation de ce lieu de vie historique, est effectué régulièrement depuis 2005. Ainsi, la régie du territoire, structure associative oeuvrant à l'insertion professionnelle, s'est vue confiée la mission de restauration de cet espace public sur les points suivants : nettoyage et réhabilitation des abords du club d'aviron, élagage des arbres morts de l'ancien chemin de halage, retrait des végétaux nuisibles, nettoyage et réhabilitation de l'ancienne écluse, mise en place de chemins verts et entretien,... Enfin, Une base nautique animée par le club d'aviron, a été créée en 2004 et propose la location de bateaux électriques, canoës, avirons, ...

• La vélo-route

Une vélo-route a été aménagée en 1999 par l'entente interdépartementale du bassin du Lot. Cet itinéraire balisé de 500 km environ suit le Lot sur des routes peu fréquentées. L'objectif est de promouvoir le tourisme en Vallée du Lot en desservant les différents sites de son territoire et notamment les équipements de loisirs et culturels.



• La voie verte

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois mène depuis 2007, une opération d'aménagement de voie verte sur les lignes de voies ferrées désaffectées du territoire (9 km) entre les Communes de Villeneuve et Casseneuil. La dernière tranche a été inaugurée le 4 septembre 2010. Cet aménagement a été principalement créé pour favoriser les déplacements doux entre les communes (vélo, promenades, footing, rollers,...), développer le tourisme vert, créer un lieu de ballade sécurisé,...

Voir photo ci-dessous



• Les pistes cyclables

Dans le cadre de sa politique de travaux, la Collectivité intègre depuis 2001 dans ses projets d'aménagements de voirie, la problématique des voies cyclables. Ainsi, le territoire communal compte actuellement près de 10 km de voies cyclables dont, celle de l'avenue de Scoraille d'une longueur de 1 391,5 m, l'avenue de Fumel : 2 129 m, de la rue Henri Barbusse : 1 453 m, de l'avenue E. Lafond : 500 m, la voie verte : 584 m et l'avenue du Général De Gaulle : près de 950 m.



Piste cyclable : Boulevard Danton

Le patrimoine naturel

▫ **Le Lot : élément structurant du territoire communal**

Le Lot offre des milieux favorables à l'accueil d'une faune diversifiée. Ce fleuve est peuplé par de nombreuses espèces : Gardon, Rotengle, Carpe, Brochet, Perche, Silure, Sandre,... Il est également accompagné d'une faune intéressante sur ses bords (ex : Héron-bihoreau). Il constitue également un élément de rupture dans l'espace urbain central. De nombreuses animations sont organisées autour de la rivière : base nautique en centre ville et en périphérie (Rogé), Fête de l'eau (mois d'août), programmation de concerts en période estivale sur une scène surplombant le Lot à la place de l'ancienne cale.

▫ **Les espaces agricoles sujets au mitage**

La forte valeur agronomique des sols de la plaine alluviale est propice à l'activité agricole (prune d'ente). Les espaces agricoles représentent 72% du territoire communal et se caractérisent par la polyculture : arbres fruitiers, serres, vignes, élevage,... On note l'importance de la culture de pruniers d'ente (pruneau d'Agen).

L'étalement urbain a des conséquences sur le devenir des espaces agricoles puisqu'il favorise le mitage et la diminution des terres vouées à l'agriculture. Certaines parcelles agricoles se trouvent imbriquées dans le tissu urbain ancien (anciens hameaux rejoints par l'urbanisation) et récent (extension pavillonnaire).

▫ **Des coteaux préservés**

Au Sud du territoire, les collines les plus isolées et aux pentes plus raides, sont davantage préservées de l'urbanisation.

▫ **Les espaces naturels arborés.**

Les espaces boisés représentent 444 ha soit seulement 5,5% du territoire communal. De nombreux espaces boisés parsèment le territoire : les masses arborées sont toutefois plus importantes au Sud où elle se concentrent essentiellement sur la Colline St-Germain et le Pech de **Rogé**. Au Nord, les boisements forment une multitude de bosquets. Les boisements sous forme de haies bocagères sont importants et limitent la place réservée à l'agriculture. La végétation arborée est également présente aux abords des cours d'eau. Elle forme un "couloir vert" ondulé parallèle aux méandres des rivières.

▫ **Les espaces naturels en milieu urbain.**

L'environnement naturel est également bien présent en milieu urbain au travers, des jardins privés, des parcs et alignements d'arbres. La ripisylve du Lot, marque également le paysage urbain. L'espace urbain central contraste cependant avec son environnement végétal. En effet, le caractère minéral dominant a pour conséquence un manque d'aération du tissu urbain.

▫ **Les zones de protections réglementaires**

• **Les zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) :**

- "*Vallées de la Lède et de la Leyze*" : ce site situé au Nord-Ouest, est constitué de prairies humides bordant le cours d'eau et permettant le maintien de milieux riches et variés mais sensibles au bouleversement des sols.
- "*Le plateau de Lascrozes*" : situé au Sud-Est du territoire, ce massif est constitué d'une végétation très représentative du département.
- "*La station botanique de Marsalle*" : située au hameau de Marsalle, elle est composée de

prairies humides dans une zone où se pratique l'élevage.

- **Lascrozes : zone Natura 2000 : signature d'une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) pour la gestion de ce site**

Le site des "coteaux du Boudouyssou et de Lascrozes" est situé au Sud-Est du territoire communal et s'étage entre 120 et 205 m d'altitude au niveau du "pech de Roger", en limite de la Commune de Penne d'Agenais. Les sites Natura 2000 ont pour objet de protéger les espèces menacées et les habitats recensés par les directives européennes "Oiseaux" et "Habitats faune et flore".

La collectivité vient de délibérer au mois de mars 2016 afin de communiquer sur le classement de cette zone en zone Natura 2000.

Une convention va être établie prochainement afin d'établir les critères d'entretien de ce site tels que définis par le CEN.

Un parcours a été installée pour les visiteurs par l'association locale ARPE 47.



□ Rogé un site naturel aux multiples facettes (Haras - base nautique - aérodrome)



Un centre historique à forte valeur patrimoniale Territoire labellisé « Pays d'art et d'histoire »

Sites	Présentation
L'église Sainte-Catherine	-bâtie au début du XX ^e siècle de style romano-byzantin
La chapelle de notre dame du bout du pont	-lieu de légende locale situé à l'entrée du "pont vieux" toujours dédié au culte
Église de Saint-Étienne	-classée monument historique, elle fut bâtie au début du XVII ^e siècle dans un style gothique tardif de type méridional.
Portes de Paris et de Pujols	-érigées au XIV ^e siècle, ces édifices représentaient les portes d'entrées de la Bastide -la tour de Paris revêt un caractère historique plus important puisque c'est en son sein qu'étaient stockées les archives de la ville -ces deux édifices ont fait l'objet d'une opération de travaux de réhabilitation et de nettoyage -seule la tour de Paris est exploitée à des fins touristiques : visites et expositions
Théâtre G. -Leygues	-bâti sur l'édifice de l'ancienne prison, cet édifice a été inauguré en 1935
Place Lafayette	-site inscrit -les cornières sont un lieu typique de la Ville lui donnant son cachet de bastide médiévale -la fontaine quant à elle a été construite au XIX ^e siècle -rénovée en 2000, la place est toujours dédiée au stationnement sauf en période estivale
Musée de Gajac	-cet édifice bâti au XII ^e siècle, fut utilisé comme moulin à farine -il connut une utilisation plus industrielle au XX ^e siècle en devenant une usine électrique gérée par EDF, racheté par la Commune, le moulin a été aménagé en musée
Pont vieux	-bâti au XIII ^e siècle, ce pont relie les deux rives de la Ville -lieu de transition de véhicules important jusqu'à la construction du pont de Bastérou
Pont neuf	-pont construit au début du XX ^e siècle en briques rouges avec deux arches parallèles en béton de près de 100 mètres de portée, le plus long pont de ce type en Europe à cette époque.
Chapelle des pénitents	Fondée en 1657 par la confrérie des pénitents blancs, cette chapelle est aujourd'hui désacralisée et utilisée comme lieu d'exposition
Lavoirs	-véritables lieux de vie, ils souffrent d'un manque de mise en valeur et d'une insuffisance d'exploitation au niveau touristique. -le projet de visite guidée de la Bastide devrait permettre de replacer ces lieux de vie dans le patrimoine Villeneuvois
Les haras	-installé dans un ancien couvent, le haras a accueilli tour à tour l'ordre des franciscains, des troupes d'infanterie après la révolution, les haras nationaux depuis 1810 -ce site accueille également le pôle urbanisme de la CAGV et occasionnellement des manifestations de la Ville : fête des enfants, salon du livre
Maisons à colombage	- bâties pour la plupart aux XIV ^e et XV ^e siècles

▣ Les protections réglementaires

• La zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)

La ZPPAUP a pour objet, d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et de mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique et historique. Elle se définit en six secteurs distincts : le secteur PA : la Bastide, le secteur PB : les quartiers périphériques, le secteur PE : les hameaux et les secteurs PL, PN et PP correspondent respectivement aux rives du Lot, aux espaces naturels et paysagers sur lesquels aucune construction n'est autorisée.

En cohérence avec cet outil, il a été mis en place en 2008, un dispositif visant à inciter les commerçants présents en centre-ville à harmoniser leurs enseignes avec le patrimoine architectural de la Ville. Les travaux sont subventionnés à hauteur de 20%. 213 devantures ont été traitées depuis.

- **Protection des monuments historiques classés et inscrits**

Un monument classé ou inscrit dispose d'une protection spécifique du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural. L'hôpital de Saint-Cyr bâti au XIX^e siècle et l'Église de Saint-Étienne bénéficient de cette protection.

- **Protection des sites naturels inscrits et classés**

Les sites naturels désignent les sites dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque exceptionnel justifie un suivi qualitatif. Le plan d'eau du Lot et ses berges sont inscrits.

- **Le règlement local de publicité (RLP)**

La commune de Villeneuve-sur-Lot comptait avant le 1er janvier 2007 près de 282 faces publicitaires grand format situées en grande partie sur les principales entrées de ville. Afin de réduire cette pression publicitaire, la commune a mis en place en 2007 un RLP. Ce dernier a permis de réduire la pression publicitaire en remplaçant les panneaux 4 X 3 par des panneaux de 8 m². Aux abords du centre-ville, seuls les panneaux de 2 m² sont autorisés. Par contre, tout dispositif publicitaire est interdit dans la bastide. Le RLP impose que les enseignes soient constituées de matériaux durables, qu'elles soient maintenues en bon état de propreté, d'entretien et de fonctionnement.

□ Le Label Pays d'Art et d'Histoire

Depuis décembre 2012, les 19 communes du Grand Villeneuvois sont labellisées Pays d'art et d'histoire. Attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication, ce label de qualité récompense les territoires soucieux de la préservation et de la valorisation de leur patrimoine.

Le label permet au territoire du Grand Villeneuvois de sensibiliser le public local mais aussi les touristes aux richesses architecturales et patrimoniales.

Afin de sensibiliser un large public au patrimoine pluriel du territoire, de nombreuses actions de médiation sont proposées par le service « Pays d'art et d'histoire ».

Visites guidées, ateliers pour le jeune public, balades paysage, expositions, concours photographique, conférences, publications... sont accessibles à tous.

Charte paysagère et diagnostic du patrimoine arboré

□ La Charte Paysagère du Grand Villeneuvois

- une démarche qualitative : préserver notre patrimoine paysager et bâti et intégrer au mieux les nouvelles constructions
- une démarche écoresponsable : viser l'économie d'espace et préserver la biodiversité
- une démarche sociale : pérenniser un cadre de vie privilégié
- une démarche identitaire : affirmer et faire valoir les atouts environnementaux

La Charte Paysagère du Grand Villeneuvois se décline en six engagements et treize actions opérationnelles. Ces dernières se présentent comme des boîtes à outils avec des objectifs à atteindre et différents conseils pour accompagner au mieux chaque projet. Du cadre juridique et réglementaire aux possibilités d'aides financières, la Charte Paysagère permettra à chacun de réaliser des projets respectueux de notre cadre de vie tout en mettant en valeur les caractéristiques de notre territoire.

• Les six engagements de la Charte Paysagère :

- Engager un programme d'aménagement paysager des entrées et traversées de bourgs
- Affirmer le caractère central et structurant du Lot dans le paysage du Grand Villeneuvois
- Rendre accessible le patrimoine du Grand Villeneuvois à travers des parcours tout public de couverture des paysages
- Protéger les espaces agricoles et naturels pour un développement du territoire durable et respectueux de son identité
- Intégrer un projet paysager dans l'aménagement des grands axes routiers, pour une meilleure attractivité économique et touristique du territoire
- Promouvoir des modèles d'habitat renouvelés qui préservent les singularités locales

□ Diagnostic du patrimoine arboré

Le service Espaces Verts à la charge de l'entretien des arbres plantés sur le domaine public. Une partie des interventions sur les arbres (abattages, élagages, traitements ...) est externalisée à un prestataire de services (les Platanes notamment et autres gros sujets). L'autre partie est réalisée en interne (Érable, Prunier, Robinier ...), ce qui représente 400 à 500 arbres taillés à l'année.



Exemple alignement de Prunus cerasifera 'Pissardi' entretenus par le service Espaces Verts

La ville de Villeneuve sur Lot prend en compte l'importance de la gestion des arbres en milieu urbain et s'est pour répondre à cet enjeu qu'elle a dans ces rangs un agent chargé de l'inventaire et du diagnostic des arbres depuis le 1er décembre 2014. A l'heure actuelle, plus de 1500 arbres ont été répertoriés, accompagnés de 2000 photos pour suivre l'évolution du végétal.



On estime plus de 3000 arbres dans la ville de Villeneuve sur Lot

Afin d'optimiser la gestion du patrimoine arboré, la ville met en place un plan de gestion sur les 10 ans à venir. Celui-ci tient compte des travaux de tailles, d'abattage, de rognage, de plantations et de renouvellement (en interne et externe). Toutes les consignes et les informations concernant les arbres sont notées et illustrées dans le document (technique de taille, consigne de plantation ...). Il sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancée de l'inventaire.

- **Inventaire sur le logiciel IsiGéo (SIG)**

La commune s'est équipée d'une tablette sur laquelle le logiciel SIG «*IsiGéo*» est intégré. Cela permet d'enregistrer les relevés directement sur le serveur et de coder chaque arbre sur une carte satellite. Des analyses statistiques sont faites automatiquement, ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble de notre patrimoine (% état général sur la commune et par quartier, les différentes essences et leur nombre ...). Tous les renseignements sont modifiables.

L'ensemble de ce travail a permis d'évaluer le nombre de sujets à risque et de faire appel à un bureau d'expertise pour compléter les diagnostics.



Abattage Marronnier d'Inde suite à la présence d'Amadouvier Vrai (risque de rupture)

Une fois le «Plan de gestion des arbres» réalisé, la ville de Villeneuve sur Lot s'engage à continuer son travail d'inventaire ainsi qu'à le mettre à jour, dans les années qui arrivent:

- inventaire des zones de tonte et des passages d'épareuses (mise en place d'une gestion écologique)
- inventaire des massifs fleuris
- inventaire de nos massifs arbustifs (optimiser la gestion de nos espaces)

Un territoire engagé en matière de développement durable

Notre territoire a été reconnu « Agenda 21 local France » en décembre 2012, lors de la septième session d'appel à reconnaissance ministériel.

1. Un Agenda 21 adopté par l'ensemble de la collectivité

Cette reconnaissance a permis d'identifier et de valider un travail débuté depuis 2006 et qui s'est structuré méthodiquement au fil des années.

Dès lors, nous avons pu enclencher une démarche partagée au sein de la collectivité.

Plusieurs outils de communication ont été utilisés afin de sensibiliser l'ensemble des agents aux enjeux du développement durable :

- guide de l'éco-agent,
- site internet de la Mairie : rubrique Agenda 21,
- formations internes : plan désherbage, nettoyage et produits d'entretien, gaspillage alimentaire et tri des déchets, restauration scolaire,...
- lettre interne jointe au bulletin de salaire.

Chaque direction intègre désormais des critères de développement durable¹ dans la mise en œuvre de ses actions. Pour cela les porteurs de projet ont désormais pris l'habitude, soit de questionner le service développement durable en amont, soit de l'associer à l'organisation.

2. Une démarche en matière de développement durable bien identifiée par les Villeneuvois

Les Villeneuvois peuvent bénéficier d'informations continues grâce aux différents outils de communication que nous utilisons :

- site internet de la Mairie : rubrique Agenda 21 / liens partenaires extérieurs : espace info énergie : CPIE, OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat), CAGV (communauté d'agglomération du grand villeneuvois),...
- articles de journaux / informations radio
- panneaux électroniques / flyers (suivant les actions en cours)
- lettre municipale : « Vivre à Villeneuve-sur-lot »

En outre, la mise en place d'actions récurrentes et ciblées sur la commune permet de sensibiliser l'ensemble des Villeneuvois tout au long de l'année :

- la Fête du miel
- le plan désherbage
- concours des maisons fleuries (critères de développement durable)
- mois du développement durable : depuis 3 ans en avril (thématique nouvelle chaque année : « climat sous influence », « Le lot : les usages », COP 21)
- concours Famille à énergie positive
- auprès des scolaires : fête du miel, gaspillage alimentaire / tri des déchets, mois du DD
- promotion du marché bio de plein air : obtention du « Label Territoire Bio engagé » (2015)
- salon Horizon Vert (salon dédié à l'environnement).

¹ Notions liées aux 5 finalités du développement durable et aux 5 éléments de démarche établis dans le cadre de la reconnaissance « Agenda 21 local France ».

Lors de ces manifestations, des temps de réflexion et de consultation sont proposés à l'ensemble des Villeneuvois. Les recueils nous permettent ainsi d'améliorer les actions existantes et de planifier les prochaines interventions.

3. La labellisation : une expertise au service d'une stratégie d'amélioration continue

Parmi les différents enjeux liés à notre participation à l'appel à reconnaissance ministériel de l'Agenda 21, l'expertise semblait pouvoir nous apporter un regard et une critique extérieurs nécessaires à la mise en œuvre et à la cohérence de notre projet.

La reconnaissance ministérielle a permis d'identifier officiellement au sein de la collectivité et à l'échelle de la ville, la démarche municipale menée en faveur du développement durable.

4. État de réalisation des actions inscrites dans l'Agenda 21

L'Agenda 21 villeneuvois baptisé EVE se structure autour de trois champs d'action qui sont :

- Économiser : économies d'énergies, gestion des déchets et préservation de la biodiversité,
- Valoriser : un aménagement et un développement du territoire soucieux des finalités du développement durable et de la préservation du patrimoine,
- Engager : exemplarité de la ville auprès des citoyens dans le domaine du développement durable

□ Opérationnalité : déclinaison des objectifs

Afin de mettre en œuvre le plan d'actions, voici les objectifs qui ont été déclinés :

- diminuer les émissions de gaz à effet de serre
- réduire les dépenses énergétiques
- préserver les ressources en eau
- réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
- favoriser les produits bio et locaux dans la restauration scolaire
- lutter contre le gaspillage alimentaire
- trier les déchets dans les cantines scolaires
- sensibiliser tous les publics aux enjeux du développement durable
- réduire les Déchets électroniques
- lutter contre la fracture numérique
- utiliser des produits d'entretien écolabellisés
- maintenir la complémentarité entre la commune et la communauté d'agglomération du grand Villeneuvois
- valoriser le patrimoine architectural et urbain, résorber l'habitat insalubre
- faire de Villeneuve-sur-Lot un territoire exemplaire en matière de développement durable

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs actions ont été menées.

Actions phares en Villeneuvois : environnement, cadre de vie et développement durable

□ Plan Désherbage

(voir annexe évaluation fin 2015 - bureau d'études)

Le « Plan Désherbage » permet de hiérarchiser le territoire communal en fonction des risques de pollution des eaux liés aux différents revêtements. C'est un outil d'aide à la décision puisqu'il permet d'adapter les pratiques d'entretien en fonction de la nature et de la physiologie des surfaces.

A ce titre, la collectivité a fait appel à un bureau d'études afin d'accompagner la mise en œuvre du projet et la formation des agents, qui ont d'ailleurs participé pleinement à l'élaboration de ce projet : choix des produits, des matériels,...(démarche participative).

→ Objectifs du Plan désherbage :

- lutter contre les pollutions et restauration de la qualité des eaux : un des axes du contrat rivière de la Vallée du Lot porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée du Lot (SMAVLOT 47) - volet A.
- répondre aux obligations réglementaires : loi « Plan écophyto 2018 : utilisation des produits phytosanitaires : réduction et sécurisation».

A cet effet, cette loi prévoit la mise en place d'un dispositif de formation et d'évaluation des connaissances pour l'ensemble des utilisateurs de produits,

- prendre en compte la santé des usagers et des agents.
- faire de la commune un exemple dans ce domaine : inciter aux pratiques de désherbage alternatives auprès des Villeneuvois.

→ Mise en œuvre : expérimentation : 2013 / 2015 :

Ainsi, 9 sites pilotes ont été retenus par le bureau d'étude (voir annexe).

→ Budget :

Descriptions	Montant	Financement			
		Agence de l'eau Adour Garonne	Conseil Régional	Conseil Général	Commune de Villeneuve-sur-Lot
Étude	14 460 €	7230 € (50 %)	2892 € (20%)	-	4338 € (30%)
Investissement	34 355,70 €	17 177,85 € (50%)	6871,14 € (20 %)	3435,57 € (10%)	6871,14 € (20%)

L'investissement correspond à l'achat de :

- 2 armoires de stockage des produits phytosanitaires
- 1 désherbeur thermique
- 1 brosse rotative
- 1 désherbeur mécanique
- 10 panneaux de communication entrées de ville
- 9 vitrines de communication sur sites pilotes



□ Plan de gestion des ressources en eau

→ Objectifs Plan de gestion des ressources en eau :

- mettre en place des ressources alternatives en eau : exploitation des eaux de surface, sans incidence sur les nappes phréatiques, pour répondre aux besoins d'arrosage de 4 sites sportifs
- optimiser les pratiques en terme d'aménagement et d'entretien des espaces verts.

→ Travaux de forage et aménagements :

Site	Détails	Montant	Économies annuelles	Temps de retour
Stade de la Myre-Mory	Forage et arrosage T1	9 497 €	9 000 €	1 an
	Raccordement des T2, T3 et T4	23 021 €	35 000 €	1 an
Stade Choisy	Forage et système d'irrigation	8 657 €	5 000 €	2 ans
Cuve Stadium	Fourniture cuve, pompe, aménagement et création d'un arrosage automatique dans les massifs suspendus du pont Bastérou (de fait : flux de véhicules limité / utilisation du personnel à d'autres tâches)	31 240 €	3 500 €	9 ans
TOTAL		72 415 €	52 500 €	1 an

Voici les 4 sites concernés :

- **complexe sportif de la Myre-Mory** : ce puits sert à arroser les 4 terrains présents sur ce site.
- **stade de Choisy** : arrosage terrain principal.
- **plaine d'Eysses** : ce puits permet d'entretenir l'intégralité de la plaine et d'arroser les parcelles du jardin partagé situé à proximité.
- **centre culturel** : l'exploitation d'une source située sous le centre culturel permet de remplir les cuves de laveuses, balayeuses du service propreté et les citernes du service Espaces Verts. Elle permet aussi d'alimenter un système intégré d'arrosage des jardinières suspendues du pont de Bastérou.



→ **MAIS AUSSI ... : Optimisation des pratiques liées aux espaces verts**

- promotion des plantes vivaces : ces variétés sont sur le long terme moins gourmandes en eau et demandent moins d'entretien,
- modernisation des jardinières : les jardinières classiques sont remplacées progressivement par des jardinières à réserve d'eau,
- extension de l'arrosage automatique.

□ **Restauration collective : gaspillage alimentaire / tri des déchets / compostage
Labels Ecocert et Territoire Bio engagé**

→ **Les objectifs complémentaires des deux labels : Ecocert et Territoire Bio engagé :**

- opter pour des produits biologiques et locaux
- favoriser la qualité et l'équilibre nutritionnel des menus
- réduire le gaspillage alimentaire
- tri et gestion des déchets
- informer clairement sur les prestations, les démarches engagées et le niveau de labellisation

→ Lutte contre le gaspillage alimentaire et tri des déchets :

Ainsi, dans la continuité des démarches entreprises, la collectivité s'engage dans la gestion environnementale de l'activité des restaurants scolaires :

- lutte contre le gaspillage alimentaire,
- tri des déchets.

Le but est de faire prendre conscience aux convives des quantités de nourriture jetées, de leurs conséquences sur l'environnement et d'indiquer les moyens concrets pour éviter ce gâchis.

Depuis le mois de janvier 2016, deux opérations sont donc menées en parallèle :

- une sensibilisation au gaspillage alimentaire et tri des déchets proposée aux classes de CM1 et /ou de CM2 de Villeneuve sur Lot.
- création d'un groupe de travail.
- la mise en place de tables de tri dans deux cantines pilotes (Luflade et Courbiac) , à titre expérimental.

Depuis plusieurs semaines, les sacs noirs de déchets sont pesés, chaque jour, sur ces sites. Nous pourrions ainsi comparer les effets induits par la mise en place de ce système de tri.

Durant cette phase, les bio-déchets seront traités par compostage sur le site des Jardins Partagés situé à la plaine d'Eysses et présidé par l'association Horizon Vert.

A ce titre, le service des Espaces Verts est sollicité, à la demande, par les Jardins Partagés pour réapprovisionner le stock de matières sèches (tonte, feuilles, broyat) nécessaires au compostage.



□ **Action Bastide / OPAH-RU**

→ Objectifs des dispositifs Action Bastide et OPAH-RU :

- résorber l'habitat insalubre
- valoriser le patrimoine architectural et urbain

→ Descriptif des dispositifs :

Inscrit dans une Bastide, le centre-ville de Villeneuve-sur-lot présente des caractéristiques architecturales exceptionnelles. Dans l'objectif de favoriser sa revitalisation, une Opération

Programmée de l'Habitat (OPAH), complétée par une procédure de renouvellement urbain a été engagée par la commune dès 2006. Ce dispositif, vise à restaurer le patrimoine bâti dans le centre historique protégé par la ZPPAUP.

Aujourd'hui, de nombreux projets ont été finalisés et ont ainsi permis :

- amélioration du stationnement
- aménagements du centre ville : piétonnier
- restauration des monuments classés, valorisation des circuits découverte dans la Bastide, aménagement du nouveau siège de l'Office de tourisme du Grand Villeneuvois, renforcement des animations,...
- rénovation de nombreuses façades commerciales, création du maison du commerce,....

Toutes ces améliorations ont participé à ce que le territoire du grand Villeneuvois obtienne en 2012 le label « Pays d'art et d'histoire ».

→ OPAH-RU 2 :

La première Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a permis, en seulement 5 ans, de rénover pas moins de 70 logements, embellir 96 façades et repenser plus d'une centaine de devantures commerciales, en centre ville principalement puisque territoire éligible.

Elle s'est achevée en octobre 2013 sur le cœur de ville de Villeneuve-sur-Lot.

La deuxième édition, programmée jusqu'en 2019, vient d'être relancée dans ce même périmètre : elle va permettre de mobiliser 3,5 M€ pour aider propriétaires et commerçants : une aide incitative pouvant atteindre 30 à 75% du montant des travaux.

□ Sensibilisation et éducation au développement durable

◇ Installation de 4 ruches sur le toit du centre culturel de Villeneuve-sur-Lot et Fête du Miel

→ Objectifs de cette action :

- symboliser la politique municipale menée en matière de préservation et de gestion de la biodiversité et notamment de la mise en œuvre d'un Plan Désherbage au travers de l'abeille comme « sentinelle de l'environnement »,
- s'inscrire dans des actions concrètes en faveur de la biodiversité et de la préservation des espèces comme les abeilles,
- sensibiliser à propos des abeilles et des problèmes causés par leur déclin,
- organiser des ateliers et événements pédagogiques pour les habitants et les écoles : grâce à l'organisation d'animations ponctuelles et d'une Fête annuelle du Miel.

Cette action vient en complément d'autres menées en matière de développement durable au travers de l'Agenda 21 communal : réduction de l'utilisation de pesticides, augmentation de la consommation de produits biologiques et issus du circuit court en restauration scolaire, la préservation de la ressource en eau (installation de puits pour l'arrosage,..),... et aussi au niveau de l'agglomération : actions de compostage (CAGV), développement des transports collectifs,...

Ainsi, l'installation d'un rucher sur la toiture terrasse du centre culturel participe à la préservation de cette faune pollinisatrice que sont les abeilles, à la sauvegarde de nos cultures et de la biodiversité. Le miel récolté, et baptisé « Les Toits de la Bastide », est ensuite conditionné et livré par l'apiculteur référent en pots de 125 g à la ville.



◇ Avril : le mois du Développement Durable à Villeneuve-sur-Lot

→ 2013 : expression artistique et développement durable

Dans le cadre des itinéraires culturels certaines écoles primaires du villeneuvois ont pu participer au projet « expression artistique et développement durable » élaboré en partenariat entre le Centre Culturel et le service Développement Durable : atelier de « Land Art ».

Le théâtre de la science est venu agrémenter ce projet en finançant une pièce de théâtre, dédiée à l'ensemble des enfants scolarisés sur le villeneuvois, dont les paroles avaient été écrites par M. Pierre Rabhi (Initiateur du Mouvement pour la terre et l'humanisme, reconnu expert international pour la lutte contre la désertification, et un des pionniers de l'agriculture écologique en France).

→ 2014 : « Caravane RIO 21 »

Le centre culturel a accueilli durant un mois l'exposition de Cap Sciences intitulée : « Climat sous influence ».

□ Objectif :

- valoriser les actions autour du développement durable et plus précisément des énergies renouvelables en s'inscrivant dans le dispositif « Caravane Rio 21 » en partenariat avec Cap Sciences.

→ 2015 : « Le Lot dans le temps »

□ Objectifs :

- sensibiliser sur la question de la ressource en eau,
- favoriser les projets transversaux alliant les établissements scolaires, les services municipaux, et les partenaires associatifs,
- mettre en exergue autour d'actions ludiques et pédagogiques la rivière Lot.

◇ Un guide de l'éco-agent

□ Objectifs :

- sensibiliser aux enjeux du développement durable,
- adapter des comportements éco-responsables sur son lieu de travail

Une administration consomme de l'énergie (électricité, gaz, fioul...), des consommables (papier, cartouches d'encre...), de l'eau et produit des déchets.

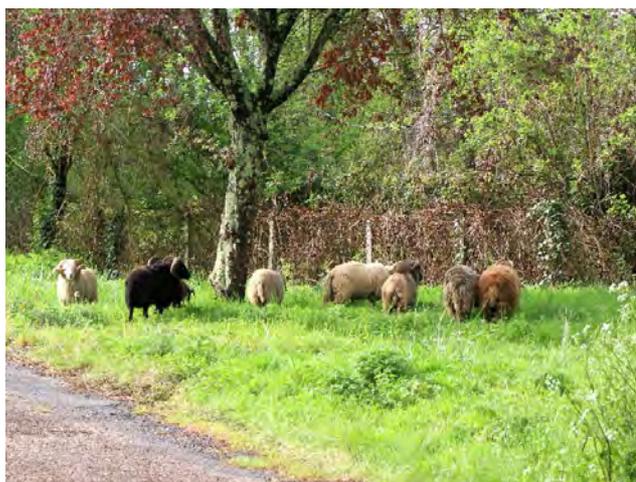
Tous les jours sur notre lieu de travail nous avons la possibilité d'agir. Être éco-responsable c'est s'engager sur des gestes simples, souvent pleins de bon sens. Ce guide met à disposition des outils pour adapter des comportements éco-responsables que vous pouvez également décliner chez vous. Son objectif est d'œuvrer pour une collectivité exemplaire et d'en faire ainsi de manière collective un modèle en matière de pratiques responsables pour l'environnement.

◇ Installation de 2 zones en éco-paturage

Après les poules proposées par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois pour s'occuper de réduire les déchets ménagers, ce sont les moutons d'Ouessant qui tondent une partie des espaces verts de la ville.

À Villeneuve, sur certains sites les tondeuses ont été remplacées par des moutons. Deux cheptels de 10 et 7 moutons d'Ouessant ont été lâchés respectivement sur la zone du camping du Rooy (1,4 ha), et sur celle de la Fermette (7 500 m²).

En effet, la gestion des espaces verts, très étendus à Villeneuve (il y a entre près de 150 points de tonte sur la ville) est coûteuse et mobilise engins et personnels plusieurs fois par an qui pourraient se consacrer à d'autres tâches. Les moutons sont là pour épauler les agents, pas pour les remplacer.





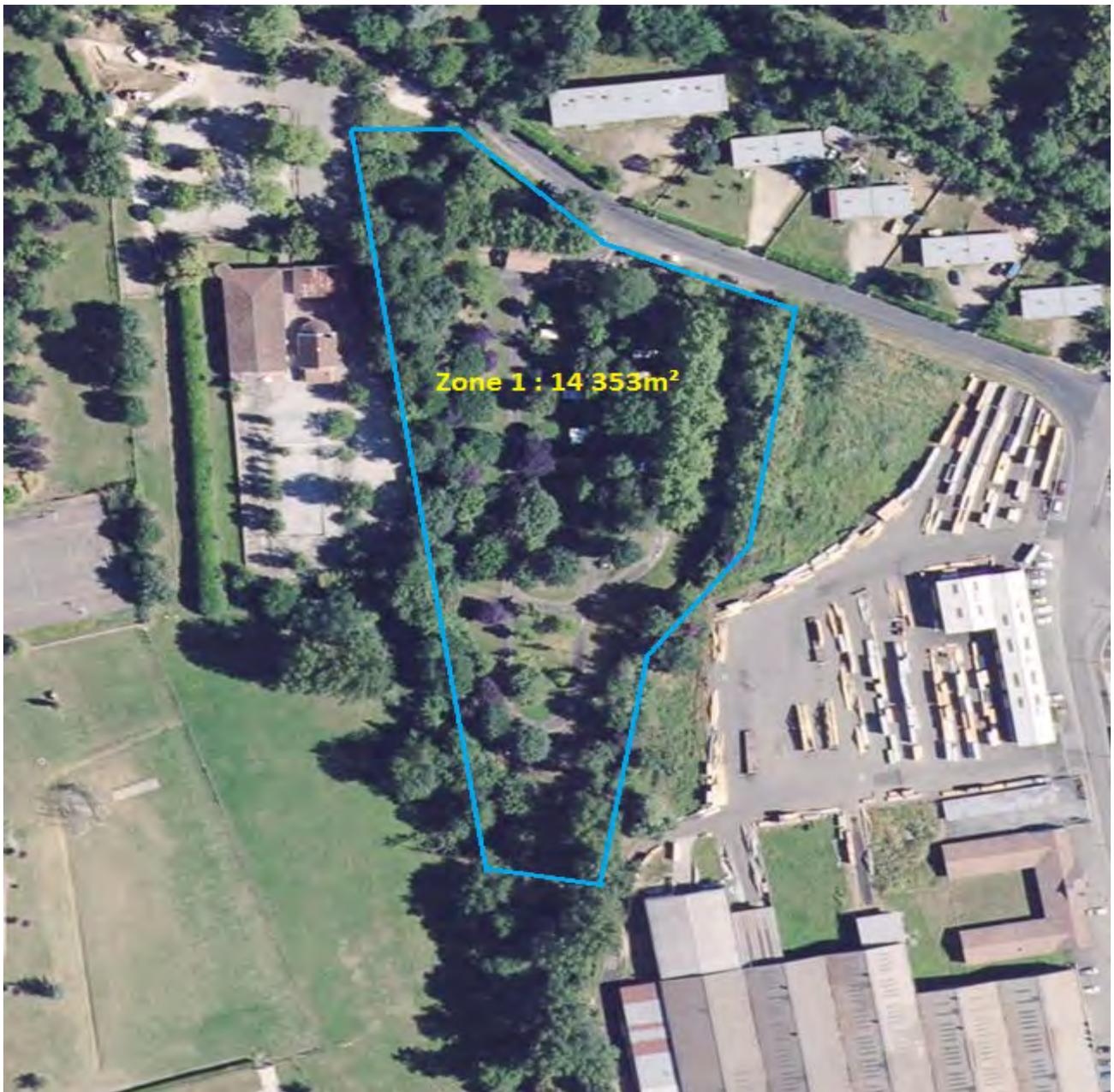
Site de la Fermette

□ **Convention avec la société Ecomouton**

Une convention entre la ville et la société Ecomouton a été signée. Les moutons sont sur les deux prairies toute l'année. Un abri (un vieux chalet recyclé et réaménagé) a été installé sur chaque site, de même qu'un point d'eau.

Le prestataire gère notamment :

- La traçabilité : chaque animal doit être suivi (obligation légale) - depuis la naissance jusqu'à la réforme. Il possède son carnet de santé, avec le suivi de ses vaccinations et son carnet de déplacements.
- Le cycle «produit» : suivi des étapes de contrôle sanitaire, tontes, contrôles des pâturages, rotation des parcelles.
- Les «stocks» : planification du nombre d'animaux.
- Les audits : réalisés par un vétérinaire sanitaire et un contrôleur sanitaire. Les services de contrôles de l'État peuvent aussi réaliser des contrôles inopinés et «qualifier» l'élevage ainsi que les moyens de transport des animaux.
- Le prestataire à la qualité d'éleveur enregistré à la Chambre d'Agriculture, auprès de l'Établissement de l'Élevage et suivi par le Service de Protection des Populations Départemental et Adhérent du Groupement des Éleveurs de Mouton d'Ouessant.



Ancien camping du Rooy

□ **Observations importantes**

Le mouton ne tond pas régulièrement une pelouse, certaines zones présentent moins d'appétence que d'autres, par exemple l'herbe poussant à l'ombre. La société Ecomouton définira des zones et fera tourner le troupeau, l'obligeant à traiter toute la zone avant de le déplacer. En fonction de la pluie, du soleil, cela ne sera pas parfait.

Le mouton n'agit pas comme une tondeuse mécanique, qui va d'un coup mettre à un niveau très bas une pelouse complète: il va équilibrer en permanence la pâture, maintenant l'herbe entre 5 et 15 cm environ. L'aspect de la pelouse sera celui d'une prairie avec une herbe basse.

◇ Le projet de lutte biologique intégrée des platanes

Le suivi des infestations de **tigre du platane** (*Corythucha ciliata*) sur les **alignements de platanes** de Villeneuve-sur-Lot est mis en oeuvre, ceci pour la troisième année consécutive.

En 2014, un plan de traitement avait été établi avant même la saison de végétation et un protocole de suivi de ce plan a été mis en place. Il s'était agi d'essayer d'évaluer le niveau de nuisance des tigres, station par station, par la mesure des quantités de déjections tombant sous les couronnes, à l'aide de bandes cartonnées disposées en bas des couronnes, avant et après chaque traitement.

Ce protocole de suivi s'est avéré lourd de mise en oeuvre et non probant en terme de résultat puisqu'il n'a pas permis de faire la corrélation avec les observations visuelles. Par ailleurs, les plaintes avaient été très rares.

En concertation avec le service Espaces verts, il a ainsi été décidé d'abandonner ce protocole et d'opérer de manière plus dynamique et plus proche d'une **démarche de contrôle biologique** : évaluation du niveau d'infestation en amont, intervention par des moyens de lutte biologique en cas de seuil de nuisance dépassé, évaluation et adaptation du protocole.

◇ Une plateforme collective de broyage et de compostage

Depuis avril 2015, par convention entre l'agglomération du grand villeneuvois, la Mairie et l'association Horizon vert, une plateforme de broyage et de compostage a été installée sur le site du jardin partagé.

A ce titre, les particuliers peuvent venir le samedi matin broyer leurs végétaux qui soient serviront aux trois composteurs présents sur site soit les personnes pourront repartir avec ce broyat pour pailler le sol au pied de leurs plantations.



Un tourisme en plein essor

La politique touristique du territoire a connu une évolution majeure durant ces dernières années avec la création d'un établissement public industriel et commercial. Ainsi l'office de tourisme du grand villeneuvois (OTGV) a pour objectif de mettre en œuvre et de coordonner la politique touristique sur le territoire communautaire, de créer et de commercialiser des produits touristiques. Le territoire bénéficie de nombreux atouts en termes d'attractivité touristique :

- la grande richesse du patrimoine bâti (bastides de Villeneuve-sur-Lot, Casseneuil, Pujols,...) ;
- la qualité paysagère (espaces vallonnés du Nord et Sud, la roseraie, le parc urbain,...) ;
- le Lot et ses loisirs nautiques (bases nautiques, voie navigable ...) ;
- les équipements de loisirs (sentiers de randonnées, centres équestres, piscine de Malbentre...) ;
- des « produits » phares à proximité (château de Bonaguil, golf de Castelmoron, le Périgord ...) ;
- ouverture en 2012 d'un camping intercommunal de haute qualité sur le site de Malbentre (Pujols) ;
- construction d'une piscine « durable » (chaudière bois) sur ce même site.

La Voie Verte, aménagée par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois en 2009, constitue également un équipement phare pour le développement touristique du territoire. Il offre aux randonneurs et cyclistes un cheminement en site propre visant à découvrir le patrimoine et équipements de loisirs des communes traversées.



□ Le site archéologique d'Eysses : Excisum

Sur l'emplacement de l'actuel quartier d'Eysses, à Villeneuve-sur-Lot, s'élevait au 1er siècle après JC, une agglomération prospère : Excisum.

Située sur une importante étape routière, attestée dans l'itinéraire d'Antonin et sur la « Table de Peutinger », Excisum se développa jusqu'au début du IIIe siècle de notre ère : vaste sanctuaire, temples ornés de marbre, quartiers artisanaux, camp militaire et qui s'étalaient sur 50 hectares...

Tous ces monuments furent ensuite systématiquement démantelés et les matériaux récupérés pour de nouvelles constructions (dont l'Abbaye bénédictine).

De ce riche passé ne sont actuellement visibles que la « Tour » (au nord de la rue Victor Michaud), vestige imposant de l'ancien sanctuaire, des structures de murs d'habitation et de nombreux objets témoignant de l'importance économique de cette ville antique !



Le plan de fleurissement de la régie espaces verts et environnement pour la période 2016 -2020

- Superficie de la commune : 8 132 Ha

- Superficie Totale entretenue par les Espaces Verts : 30 Ha

Les achats de plantes annuelles et bisannuelles sont effectués dans le cadre d'un marché passé avec un lycée agricole (Fazanis à Tonneins (Lot et Garonne)).

□ Etat des lieux

Le fleurissement participe, en coordination avec les autres projets du service, à l'amélioration du cadre de vie des administrés.

Il est basé sur l'utilisation des plantes vivaces sur nombre de massifs. L'objectif général étant d'évoluer vers un fleurissement durable.

Annuelles et bisannuelles sont utilisées sur des massifs spécifiques (liés à un site ou monument particulier), jardinières, vasques et monuments commémoratifs, l'ensemble se situant pratiquement exclusivement en centre ville (Bastide).

Pour information, la régie espaces verts plante et met en place **37500 plantes/an, 19000 bisannuelles, 13500 annuelles, 3900 plantes en suspensions, et 1100 chrysanthèmes** (chiffres 2015).

□ Objectifs du plan

- imaginer et mettre en œuvre un fleurissement lié, à l'échelle de chaque site et de la ville. Les plantations temporaires sont destinées principalement à des lieux clairement identifiés(ex: lieux de détente, édifice ou site lié au tourisme)
- utiliser des vivaces. Les plantations permanentes sont pour leur part liées aux voies de circulation rapide (*A noter la réalisation d'économies par rapport aux travaux d'arrachage et replantation des annuelles et bisannuelles (3 opérations/an) et des économies de chauffage (serres) et de stockage des annuelles*).
- respecter l'environnement (baisse de consommation d'eau, d'engrais et de chauffage)
- augmenter les surfaces fleuries. Cela implique des moyens en terme d'entretien des plantations et des formations adaptés aux nouvelles orientations de la régie espaces verts
- développer l'automatisation des tâches d'arrosage. Idem en terme de moyens humains et de formations
- faire un bilan annuel pour constater ce qui a donné des résultats, et ce qui n'a pas fonctionné notamment dans l'aspect organisationnel,esthétique (objet de la réunion organisée avec les agents en décembre dernier) et prendre en compte les remarques du jury régional des villes fleuries.

□ Mise en œuvre

A) Le principe

1 - recherche d'un thème: afin de déterminer la palette des couleurs à utiliser, les formes et les structures

2 - élaboration du projet: choix des espèces et variétés à utiliser en fonction des thèmes et des couleurs associées à ce dernier, et choix des implantations dans les différents emplacements

- 3 - présentation aux élus: accord de ces derniers (budget associé)
- 4 - commande des végétaux (mises en cultures et plantes diverses)
- 5 - planification de la mise en place et de l'entretien des plantations (arrosage et autres opérations).

B) Définition du projet de fleurissement 2016

Un thème global est retenu: **l'embellissement de la Bastide**, notamment la mise en valeur de ses édifices emblématiques: le pont Vieux, les 2 tours (Paris et Pujols), les maisons à colombages, les églises ST Etienne, STE Catherine, des Pénitents, la chapelle du Bout du Pont et le musée de Gajac.

Les couleurs dominantes choisies sont le bleu et le blanc. Y compris les giratoires des villes jumelées avec la commune (rond-points de Neustadt, Troon, Avila, San Donà di Piave).

Un diaporama a été passé et des choix de traitement ont été faits sur les différents sites. (voir annexe : les 30 points traités)

□ Le budget

Pour le mettre en œuvre, il sera nécessaire d'allouer des crédits d'investissement spécifiques permettant la mise en place ou le renouvellement de l'arrosage automatique des massifs, de mâts fleuris, vasques et suspensions, sans oublier le mobilier urbain associé et améliorer les conditions de stockage et d'arrosage des plantes au niveau du site des espaces verts au Centre Technique Municipal.

Le budget de fonctionnement (achat de plantes fleuries annuelles) :

Suspensions Fleuries	Plantes Annuelles	Plantes Diverses
7000 € (6000 € en 2015)	9000 € (8000 € en 2015)	5000 € (4000 € en 2015)



Les ressources mobilisées

□ Le service Espaces verts

Ce service est composé de 21 agents assurant l'entretien du patrimoine végétal et arboré d'une surface de de hectares (Villeneuve-sur-Lot est la commune la plus étendue de Lot_et-Garonne) comprenant des massifs, des bacs, des jardinières, des suspensions et des espaces enherbés.

Il est composé d'un responsable de service, un chef régie espaces verts, un agent en charge des animations vers les scolaires, un agent en charge du patrimoine arboré et un responsable de l'équipe environnement.

◇ Quelques chiffres :

- **37500 plantes/an, 19000 bisannuelles, 13500 annuelles, 3900 plantes en suspensions, et 1100 chrysanthèmes** (chiffres 2015).

- Superficie de la commune : **8 132 Ha**

- Superficie Totale entretenue par les Espaces Verts : **30 Ha**

- Diagnostic des arbres depuis le 1er décembre 2014. A l'heure actuelle, plus de **1500 arbres** ont été répertoriés pour environ **3000 arbres estimés sur la commune**

- 4 parcs

- 2 sites extérieurs : Rogé (hectares) et Lascrozes (hectares) (Natura 2000)

· Matériel utilisé : 3 tondeuses autoportés, dont une équipée en mulching, plusieurs véhicules plateaux et fourgons, une benne aspiratrice à feuilles, un girobroyeur, divers petit matériels(dont des sécateurs électriques) ainsi que 2 goupils (un équipé en arrosage et un pour le désherbage thermique).

□ Le service Cadre de vie

Après avoir étudié les motifs d'insatisfaction et les différentes perceptions de la propreté par les usagers, la Ville de Villeneuve sur Lot a décidé en 2009 de mettre en place un certain nombre d'initiatives nouvelles et notamment la création d'un service cadre de vie.

Le service cadre de vie a réalisé un état des lieux objectif de la propreté de la Ville, sur la base de 10 indicateurs «objectifs» de propreté. Un état des lieux des corbeilles à papier et un recensement des espaces verts entretenus par la régie environnement complètent cet état des lieux .

A partir de cet état des lieux, le service cadre de vie a été créé et l'activité de ce service concrétise une stratégie fondée sur la réorganisation des régies propreté et environnement dans un premier temps, dans une optique de mutualisation des ressources matérielles et des interventions, puis dans un second temps, de permettre le rattachement de la régie espaces verts à ce service .

Le service propreté comporte 25 agents dont, un chef régie et 2 responsables d'équipes.

L' équipe mécanisée dispose de 3 balayeuses dont une acquise en 2014 équipée d'un balais de désherbage. Une laveuse, un véhicule de collecte des dépôts sauvages, 2 fourgons (dont un électrique) ainsi que 2 goupils(véhicules électriques)complètent le matériel.

Il est à noter qu'il a été créé fin 2013 une équipe d'îlotiers qui assure un passage d'entretien dans les 6 quartiers extérieurs à la Bastide. Il s'agit de 1 équipe de 5 agents qui assure:

- Un nettoyage complet des quartiers au rythme de 2 fois l'an.

- Mise en œuvre de petit matériel plus adapté (réciprocator, souffleurs, binette, etc.)
- Mise en œuvre d'une intervention coordonnée de la balayeuse avec les agents manuels qui ainsi ne ramassent pas les déchets issus de leur activité dans des sacs.

Mobilisation de 2 opérateurs sur les balayuses soit, 1 affecté en appui de l'équipe manuelle et 1 affecté en rotation sur les rues .



Animations et promotion de la démarche « Villes et villages fleuris »

◇ Service espaces verts et projets scolaires : animations pédagogiques

□ Descriptif des actions

- Accueil d'élèves de 4^e du collège Saint-Pierre : visite du service technique et des sites espaces verts de la ville. Présentation des différents travaux et de leur évolution vers une gestion durable.
- Participation à l'action « Plus d'arbres, plus de vie ! », avec l'école maternelle Saint-Exupéry. (fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe).
- Plantation de scions : érable, noisetier, avec les élèves.
- Participation au projet de recyclage de palettes en mur végétal de l'école primaire Luflade, en association avec l'entreprise ARTS LIB'.



Préau aménagé avec des palettes recyclées

- Accueil d'élèves de 4^e et 3^e de la maison familiale de Pujols : visite sur sites, soutien et apport technique pour projet de jardin pédagogique respectant le développement durable.
- Rénovation et animation d'un jardin pédagogique de l'école primaire Descartes, avec une classe de CE2.

◇ Le projet « écoles fleuries »

□ Objectif :

- sensibiliser aux enjeux du développement durable,
- valoriser les activités de fleurissement et de jardinage à l'intérieur et à l'extérieur des écoles

A ce titre, le service espaces verts et développement durable se sont mobilisés pour porter ce projet en partenariat avec une école primaire du Villeneuvois : Descartes. Cette activité d'éveil interdisciplinaire favorise l'acquisition, par les élèves, de connaissances et de compétences dans les domaines artistiques, scientifiques, civiques et sociaux.

Elle consiste en particulier à :

- agir et améliorer son cadre de vie

- respecter le travail de chacun au travers d'un projet éducatif commun
- développer la démarche coopérative
- observer en grandeur nature les saisons et la végétation
- apprendre en jardinant durablement



Préparation du sol, semis, et mise en place de broyat sur allée

◇ Concours des maisons Fleuries

□ Objectifs :

- sensibiliser aux enjeux du développement durable
- renforcer les liens et le partenariat avec les Villeneuvois
- œuvrer pour l'embellissement de sa commune

Fleurir la ville, c'est bien sûr l'affaire des jardiniers municipaux qui toute l'année prennent soin des espaces verts et embellissent notre cadre de vie, mais c'est également une tâche à laquelle de très nombreux habitants participent. Afin de récompenser leurs efforts, la Ville a décidé de lancer son premier concours des maisons fleuries.

De nombreux critères entrent dans la notation des juges. L'aspect esthétique des végétaux bien sûr, le mobilier de jardin et les éléments de décoration, mais également les efforts en matière de protection de l'environnement seront largement pris en compte. La gestion de l'eau, l'utilisation raisonnée de produits chimiques, feront donc partie intégrante de la note, tout comme les actions en faveur du domaine public.(l'entretien et la propreté du trottoir par exemple).

◇ **Plan Désherbage : présentation et démonstration de nos pratiques de développement durable aux autres communes du Département**

(voir article en annexe)

En partenariat avec le Syndicat Mixte d' Aménagement de la Vallée du Lot (structure porteuse du contrat de rivière Lot Aval), la collectivité a organisé, au mois de mai 2015, une journée de démonstration à destination des collectivités du Département ainsi que des villeneuvois.

A cette occasion, les agents concernés ont présenté la démarche de la collectivité en faveur de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

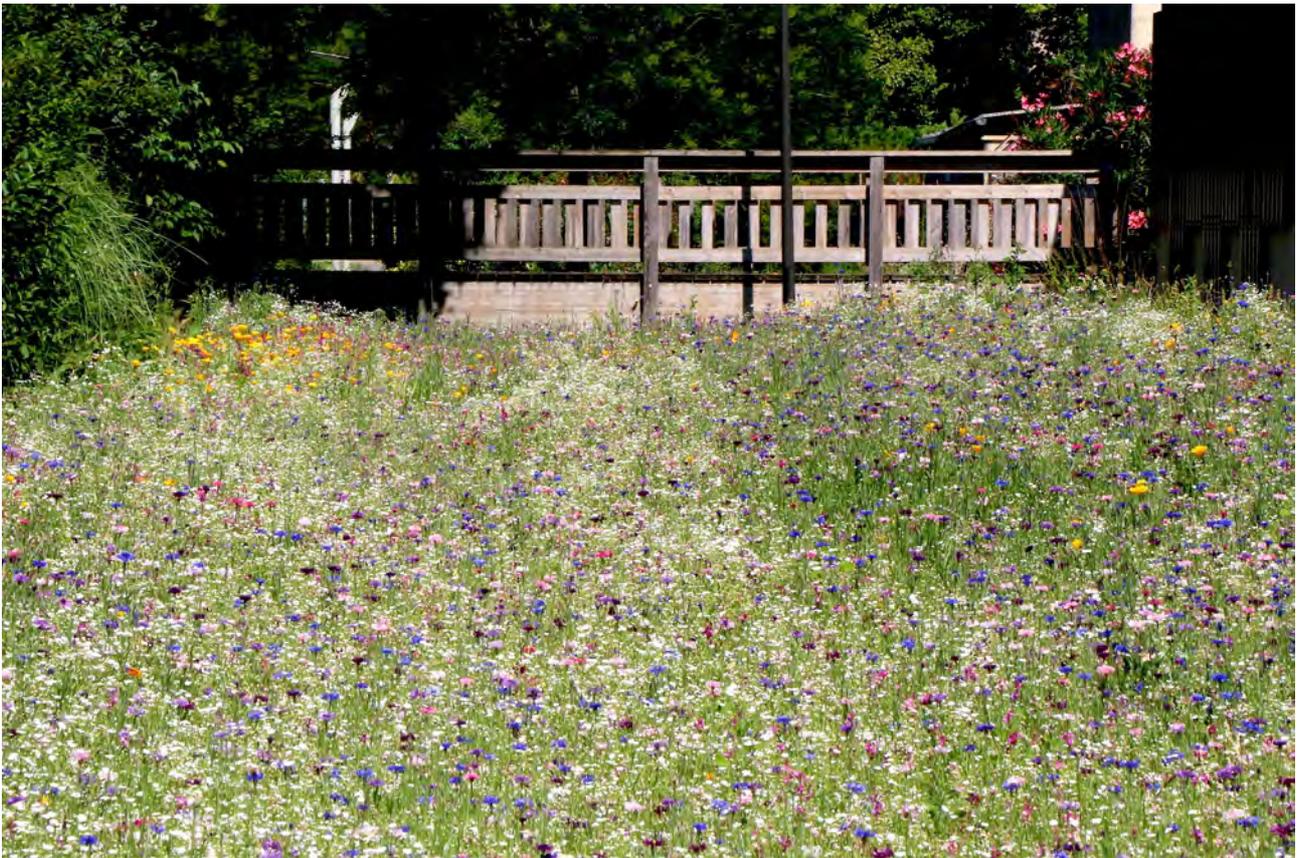


Lors de la démonstration du désherbeur thermique vapeur sur les mauvaises herbes poussant sur l'allée le long du théâtre

◇ **Prairie fleurie : 1300 m²**

Afin de limiter les tontes et les arrosages une plate-bande de prairie fleurie de 1300 m², au Parc Urbain, derrière le site de Pôle emploi : 10 variétés de fleurs colorées (toutes des vivaces) ont été semées. La prairie ne demandera que deux interventions par an et très peu d'eau.

Photo ci-dessous.



◇ Jardin partagé et Incroyables comestibles

□ Jardin Partagé : « Pause jardin »

Pause Jardin est le premier jardin partagé de Villeneuve sur Lot.

Situé à Eysses, d'une superficie de plus d'un hectare, il a ouvert ses portes en mars 2012.

Aujourd'hui le jardin se compose de 25 parcelles individuelles de 25, 50 ou 100 m², d'une parcelle collective de 400 m² et d'un jardin d'animation.

S'enrichir culturellement, favoriser les liens intergénérationnels, mutualiser les Savoir-faire ou plus simplement papillonner, décompresser ... les objectifs de Pause Jardin sont multiples !

En proposant « Pause Jardin », Horizon Vert poursuit ses objectifs du développement de l'écologie au quotidien par de petits gestes concrets

- Expérimenter différentes techniques de jardinage et de travail du sol (associations bénéfiques de plantes, démonstrations de lutte biologique, culture en lasagnes...),
- Gérer de manière raisonnée l'eau,
- Suivre le cycle de vie d'une plante de la semis à la récolte,
- Découvrir la faune ...



□ **« Incroyables comestibles » : un projet issu du conseil citoyen**

La ville a officiellement intégré le mouvement international des «Incroyables Comestibles», mouvement qui promeut l'autosuffisance alimentaire dans les villes.

Ce projet est né de toutes les remarques, envies, besoins que l'on ose évoquer au jardin partagé et lors de rencontre entre les différents partenaires du territoire, notamment dans le cadre du conseil citoyen issu du contrat de la politique de la ville.

◇ **Valoriser les friches urbaines**

Ce projet, il est à la fois très simple mais assez complexe à mettre en place : la création de jardins dans la ville, jardins qui produisent des fruits et légumes, mis à la disposition de tous et de chacun, et dont tous les utilisateurs ont la responsabilité.

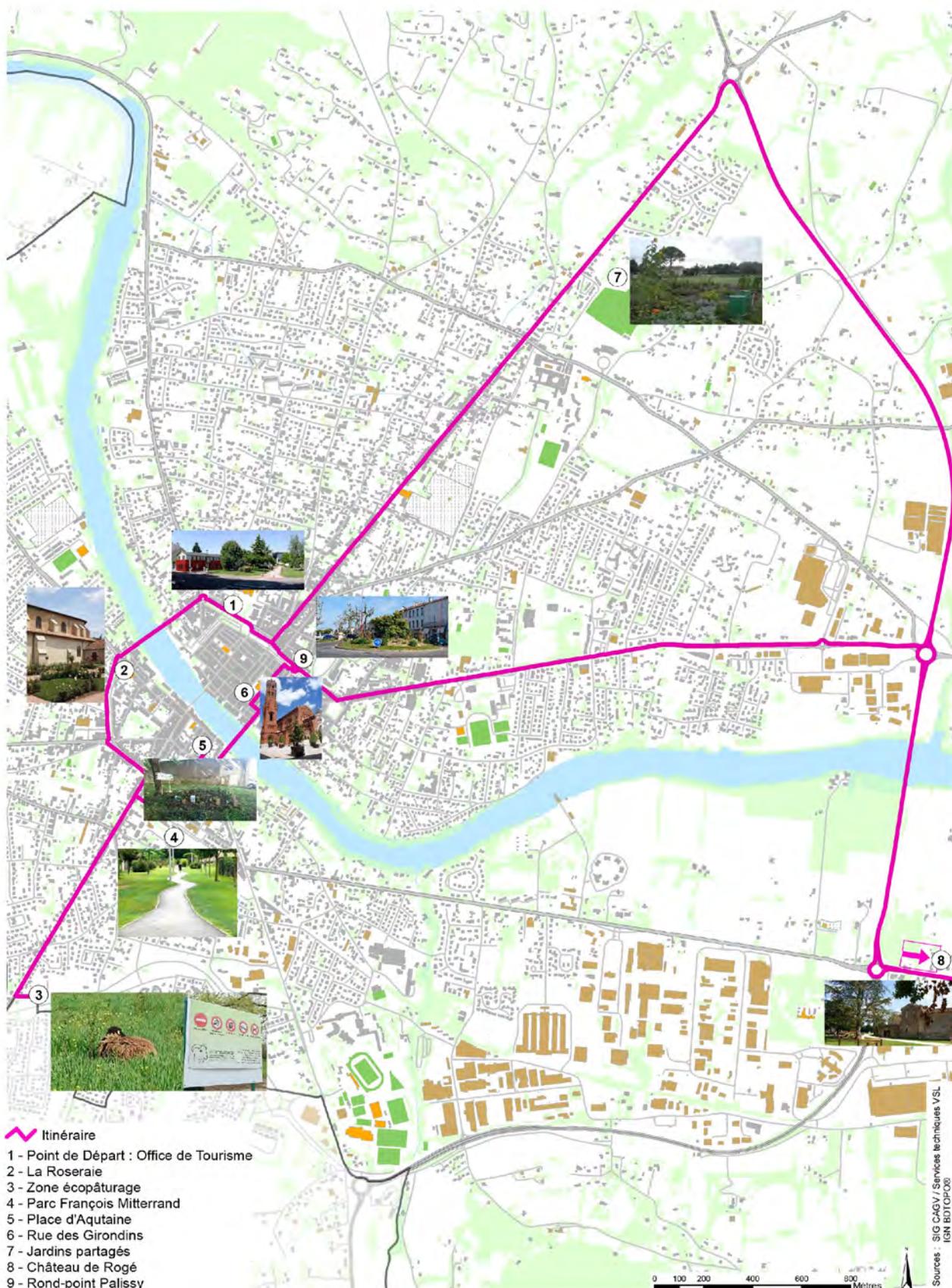
L'objectif est de redynamiser le centre-ville grâce au jardinage collectif, de créer du lien et de valoriser les friches urbaines, dans la dynamique «Incroyables Comestibles». L'association Horizon Vert souhaite organiser l'aménagement des friches urbaines, développer des jardins collectifs et leurs animations, grâce aux forces présentes au sein de groupement de personnes œuvrant pour le développement durable de notre territoire. Pour le moment, trois sites vont être cultivés : deux espaces communaux, avec convention de mise à disposition par la mairie, place d'Aquitaine et rue des Peupliers et un espace privé, prêté par un sympathisant d'horizon Vert, à l'angle de la rue des Silos et de la rue Sully.



Premiers « coups de bêche » des incroyables comestibles

Parcours visite du jury

Circuit Villes et Villages Fleuris



ANNEXES

- Tableau d'avancement Agenda 21
- Plan de fleurissement : 30 points spécifiques traités
- Diagnostic végétal
- Articles de journaux
- Communiqués de presse de la Ville

□ Tableau d'avancement du plan d'actions : Début du plan : 2011 / Fin du plan : 2017

◇ Partie 1 : « Économiser »

ÉCONOMISER					
Action		Continue	En projet	Finalisée	Non aboutie
I - UNE ENERGIE ÉCONOME, RENOUVELABLE ET DURABLE					
Action n° 1	Réalisation d'un plan d'économie d'énergie	x			
Action n° 2	Mise en place des solutions alternatives et durables	x			
Action n° 3	Protéger les ressources naturelles - Eau	x			
Action n° 4	Protéger les ressources naturelles- Énergie	x			
II - RATIONNALISER ET OPTIMISER LES DEPLACEMENTS					
Action n° 5	Développer l'utilisation des HVP			x	
Action n° 6	Favoriser les déplacements doux		x		
Action n° 7	Tendre vers un stationnement raisonné			x	
III - RESTREINDRE L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES					
Action n° 8	Plan gestion des déchets			x	
Action n° 9	Plan de gestion différenciée des accotements	x			
Action n° 10	Protection des massifs arborés	x			
Action n° 11	Plan Désherbage	x			

◇ Partie 2 : « Valoriser »

VALORISER					
Action		Continue	En projet	Finalisée	Non aboutie
I - UNE VILLE A VIVRE (FAVORISER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ)					
Action n° 12	Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics	x			
Action n° 13	Réhabilitation du quartier de l'ancienne gare			x	
Action n° 14	Vidéo-protection			x	
II - UN PATRIMOINE A PRÉSERVER ET A VALORISER					
Action n° 15	Action Enseignes - RLP	x			
Action n° 16	Action Patrimoine			x	
Action n° 17	Plan de gestion des berges du Lot et des chemins de hallage	x			
Action n° 18	Haras National et le cheval utilitaire				x
III - UN COEUR DE VILLE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE					
Action n° 19	Action Bastide			x	
Action n° 20	Opération Programmée de l'Habitat (OPAH)	x			

◇ Partie 3 : « Engager »

ENGAGER					
Action		Continue	En projet	Finalisée	Non aboutie
Action n° 21	Adopter une démarche éco-responsable dans la commande publique	x			
Action n° 22	Améliorer la gestion de la consommation du papier par des outils informatiques plus innovants	x			
Action n° 23	Élaboration d'un guide éco-responsable à l'attention des agents municipaux			x	
Action n° 24	Plan formations	x			
Action n° 25	Mise en place des gestes et pratiques éco-responsables			x	
Action n° 26	Qualiville			x	
Action n° 27	Concertation citoyenne à l'occasion de projets partagés	x			
Action n° 28	Commission extra-municipale	x			
Action n° 29	Des services de proximité	x			
Action n° 30	Accueil des nouveaux citoyens	x			
Action n° 31	Favoriser l'e-administration	x			
Action n° 32	Conseil consultatif local du développement durable				x
Action n° 33	R4D : Réseau Départemental des Démarches de DD				x
III - UNE VILLE SOLIDAIRE ET ÉCO-CITOYENNE					
III -a - Des structures engagées dans une démarche de DD					
Action n° 34	Complexe sportif			x	
Action n° 35	Maison de la vie associative (MVA)			x	
Action n° 36	Maison des Aînés			x	
Action n° 37	Rénovation des crèches			x	
Action n° 38	Centre culturel	x			
III -b - Solidarité, insertion et pédagogie					
Action n° 39	Développer et pérenniser les échanges européens	x			
Action n° 40	Soutenir les actions solidaires et internationales			x	
Action n° 41	Le Projet éducatif local (PEL)			x	
Action n° 42	Journée emploi-handicap	x			
Action n° 43	Formations à l'attention des associations	x			
Action n° 44	La mise en place d'un Agenda 21 de la Culture	x			
Action n° 45	Semaine du Développement Durable : journée DD	x			
Action n° 46	Création d'un jardin partagé			x	

30 points clés plan de fleurissement

1- Parc urbain : voir le problème de l'arrosage (cuve HS et réseau défaillant) Remise en service de la zone d'arrosage côté pole emploi.

Un plan de gestion différenciée spécifique du parc est à proposer aux élus. Une prairie fleurie a été implanté en 2015 réimplantation en 2016(essai sur une surface de 700m² voir plus).

Installer des brumisateurs à proximité des aires de jeux. **RAL 7022**

2- Rue Ernest Lafont : Procéder au remplacement d'1 arbre d'alignement. Minéralisation de la zone en fétuque au droit de l'a résidence ORPEA en béton balayé et traitement de 3 entourages d'arbres en Perméo 10. **RAL 7022**

3- Boulevard C. Desmoulins/ Avenue Lazare Carnot : taille des arbres (dans le respect de leur formes naturelles) et supprimer ou remplacer les jardinières vétustes devant l'école Lecomte.

Supprimer la haie de pyracanthas et minéraliser l'espace(béton balayé ou galets).

Traiter les entourages d'arbres en Perméo 10. **RAL 7022**

4- Place de la Révolution, allée Jeanne de France : Mener une réflexion sur le devenir du giratoire. Voir pour implanter par exemple, une 0 points clés : œuvre d'art au centre du massif.

Retrait des éclairages vétustes au sol côté monument. Traiter les entourages d'arbres (perméo 10). Supprimer un socle en béton dans le massif. Faire expertiser les maronniers. **RAL 7022**

5- Place d'Aquitaine :

Paillage des massifs. remise en état du banc. Regarnissage en lierre et pervenche la zone située sous les tilleuls qui seront taillés. Suppression de l'arbre de Judée malade. **RAL 7022**

6- Pont de la Libération : finir la mise en place de l'arrosage sur les 2 piles de ponts. Supprimer un socle de corbeille dégradé **RAL 7022**

7- Poste : Mise en peinture des bacs et paillage. Retrait des bacs en béton autour de l'horodateur, derrière la poste et place du 4 septembre.

Nettoyage des parois verticales derrière la poste (en surplomb du Lot), revoir les entourages d'arbres qui se trouve dégradés et traiter en Perméo 10. **RAL 7022**

8- Musée de Gajac : taille des massifs arbustifs et paillage. Sortir 2 socles en béton dans la pelouse. Voir l'implantation des 4 bacs en métal sur l'esplanade du musée(faire une simulation).

Étudier la possibilité d'implanter une fontaine, bassin et jeux d'eau sur l'espace.

9- Rue des Girondins : voir la pose de bordures en métal pour surélever les massifs puis pailler les massifs situés sur le coté de l'église **RAL 7022**

Étudier l'automatisation de l'arrosage des 7 suspensions de la rue.

10- Rue de la Fraternité : remise en état des potelets. **RAL 7022**

11- Giratoire Palissy (San donà di Piave) : supprimer les barrières Vauban (sur l'accès parking Pallissy) et les remplacer par des plots amovibles.

12- Parking place de la Libération : RAS **RAL 3003**

13- Boulevard Georges Leygues - Bassin Porte de Paris : problème de la haie de pyracanthas à revoir, proposition de les remplacer par des bambous et des graminées en alterné. Projet à étudier et à valider pour mise en œuvre hiver 2016-2017. Minéraliser le pied du feu situé sur l'îlot central. Installer un banc en pierre. Revoir l'implantation de panneaux dans les massifs et haies qui gênent l'entretien de ces derniers. Retirer le *Lagestroemia* qui végète. **RAL 3003**

14- Théâtre : revoir le revêtement de sol du parvis dégradé. Étudier la mise en place d'un éclairage plus adéquat (manque de visibilité sur les accès extérieurs en hiver).
voir les possibilités d'arrosage automatique des suspensions.
Faire un lien entre le fleurissement en suspensions et le fleurissement au sol qui seront unicolores et allégés en nombre.

15- Monument au morts-parking de la République : garder la neutralité des lieux (pelouse) en revanche le mur situé de part et d'autre du monument sectionne la perspective et n'apporte pas de plus-value au site.

16- Rue des Cieutats : Remise en état des potelets. **RAL 7022**
Voir l'automatisation de l'arrosage des rues Daubasse, Gouget, Blagnac.

17- Rue de Pujols: Installation d'un décors dans le massif (barque fleurie ou autre) **RAL 3003**

18- Jardin de la chapelle des Pénitents : Le jardin doit être nettoyé et regarni en plantes aromatiques. Un projet prenant en compte la fermeture du site aux animaux (clôture), la reprise du revêtement de sol ainsi que la pose de bordures métal, devra être proposé aux élus sans oublier la consultation de l'A.B.F. Ce projet se fera dans le cadre de l'aménagement de l'église et de ses abords.
Les entourages d'arbres du parking seront traités (Perméo 10) ainsi que le pourtour de l'église (Stabex).

19- Boulevard Voltaire : Minéralisation d'une zone enherbée au niveau de la traversée piétonne avant le giratoire. **RAL 3003**

20- Giratoire de Bordeaux (Neustadt) : renforcer les couleurs bleu et blanc sur les massifs **RAL 3003**

21- Boulevard Danton: supprimer les bacs en béton. Tailler les rejets sur les fûts des platanes **RAL 7022**

22- Giratoire Bastérou (Troon) : peindre les supports. **RAL 3003**

23- Roseraie : Revoir l'étiquetage des rosiers et la possibilité d'intégrer dans les audio-guides le descriptif de la roseraie. **RAL 7022**

24- Pont Bastérou : Remplacer les jardinières béton par des barrières florales. **RAL 3003**
Réinstaller une pompe pour le système d'arrosage.

25- Rond point école de musique et square (Avilla) : Pose de bordures en métal. Reprise d'une zone en galet en l'installant sur du béton. **RAL 3003**

26- Parc de la Mairie : Refaire les allées dégradées, supprimer le massif d'arbuste qui masque l'office de tourisme. Refaire le marquage de l'inscription sur le monument au pied de l'escalier de la Mairie .Installer des brumisateurs. Les pelouses dégradées situées aux abords du parc de stationnement République devront être repensées (implantation de sédum ou autre plante couvrante) **RAL 7022**

27- Boulevard de la Marine : traiter les entourages d'arbres (Perméo 10).

28- Parc de l'hôpital ST Cyr : remise en état du bassin (pompe), étiquetage des principaux arbres. Proposition de création d'une pièce d'eau avec poissons plus importante. **RAL 7022**

29- Rond-point de Glady : Apport de brique concassée en bordure de massif (environ 1m de largeur), implantation de vivaces couvre sol type sedum, retrait des arbustes trop imposants (céanothe), répartition des vivaces de moyenne hauteur sur l'ensemble de la zone et semis d'une zone en vivaces.

30- Rond-point des Vignes : voir pour effectuer une préparation du sol et un semis de prairie fleurie basse pour maintenir la visibilité.

Diagnostic Végétal

Essences à développer

Charme (fastigié)
Chêne vert (fastigié)
Frêne à feuille étroite
Magnolia (fastigié)
Poirier à fleur
Saule blanc
Ginkgo biloba (fastigié)

Choix des essences pour les futures plantations

Essences pour rues ou espaces étroits

Essence	Hauteur	Envergure	Feuillage	Fleur
1- Acer campestre 'Elsrijk'	10m	4m	Caducue	Non
2- Ilex aquifolium 'Castaneifolia'	8-10m	3m	Persistant	Non
3- Ginkgo biloba 'Fastigiata Blagon'	15m	3m	Caducue	Non
4- Pyrus calleryana 'Chanticleer'	15m	6m	Caducue	Oui
5- Fraxinus ornus 'Obelisk'	10m	4m	Caducue	Non
6- Prunus serrulata 'Amanogawa'	8m	4m	Caducue	Oui
7- Magnolia grandiflora 'Mainstreet'	6m	3m	Persistant	Oui
8- Liquidambar styraciflua 'Slender Silhouette'	6m	1m	Caducue	Non
9- Carpinus betulus 'Fastigiata'	15m	5m	Caducue	Non

Essences pour avenues ou espaces larges

Essence	Hauteur	Envergure	Feuillage	Fleur
10- Quercus robur 'fastigiata'	15m	10m	Caducue	Non
11- Liquidambar styraciflua	20m	7m	Caducue	Non
12- Acer campestre	15m	6m	Caducue	Non
13- Ginkgo biloba	25m	7m	Caducue	Non
14- Fraxinus angustifolia 'Raywood'	25m	12m	Caducue	Non
15- Quercus ilex	20m	8m	Persistant	Non
16- Pyrus calleryana 'Chanticleer'	15m	6m	Caducue	Oui
17- Liriodendron tulipifera	30m	15m	Caducue	Oui

Essences pour terrains humides ou zones humides

Essence	Hauteur	Envergure	Feuillage	Fleur
18- Alnus glutinosa	12m	5m	Caducue	Non
19- Alnus glutinosa 'Imperialis'	10m	4m	Caducue	Non





PALETTE VÉGÉTALE

Relevés sur le terrain

Essences locales (relevé SMAVLOT47)

Peuplier
Robinier (pionnière) ———→
Aulne
Charme
Erable champêtre
Chêne sur partie calcaire
Saule arbustive ———→
Saule blanc
Frêne



Espèces invasives (relevé SMAVLOT47)

Ailante ———→
Bambou
Erable négundo
Canne de Provence
Buddleia
Jussie
Renouée du Japon ———→
Erégie dense



Essences présentes majoritairement en ville

Erable (sycomore, plane et negundo)
Liquidambar
Marronnier
Catalpa
Mûrier platane ———→
Peuplier
Platane
Prunier myrobolan ———→
Robinier
Tilleul
Troène



environnement

Un jardinage doux et de conservation dans les espaces verts publics

l'essentiel ▶ Ce samedi, un des jardiniers de la ville expliquera au public les techniques d'entretien, méthodes douces et naturelles, utilisées depuis 2012 dans les espaces verts publics.

L'interdiction des produits phytosanitaires dans les espaces verts publics interviendra au 1er janvier 2017. Depuis 2012, la ville s'est engagée dans une démarche de réduction des pesticides, dans l'application de nouvelles techniques d'entretien douces et naturelles, et dans la mise en place d'un plan de désherbage. Sur le parc Anatole-France, en face l'hôtel de ville, comme sur 8 autres sites, les jardiniers n'utilisent plus du tout de désherbant chimique. « Depuis 2012, on a réduit de trois quarts l'utilisation de désherbants chimiques », note Nicolas Florès, un des jardiniers de la ville.

Qui dit abandon des produits phytosanitaires dit autre méthodes d'entretien, de travail. Désormais, du paillage est disposé aux pieds des arbres et arbustes ou encore sur les massifs de fleurs.

« Nous essayons de réutiliser, réinjecter les matières créées par les jardins »

Le paillage permet de garder l'humidité, d'ôter une économie de l'eau ; de ne pas laisser la terre nue. Il apporte de la décomposition qui nourrit le sol et les arbustes. Les vers de terre reviennent. Ça se rapproche d'un cycle naturel. Le paillage sur les massifs de fleurs permet d'éviter des interventions manuelles ou mécaniques. Notre démarche, c'est aussi l'acceptation de la flore spontanée. On peut jardiner avec les herbes sauvages, pour lesquelles il y a un seuil de tolérance ». Du paillage de chanvre est mis autour des fleurs et aux pieds des arbres, est utilisé le broyage récupéré de la taille

des arbres et arbustes effectuée dans les lotissements de la ville. Sur les massifs de fleurs, les jardiniers travaillent le sol en surface, avec des fourches à bêcher. « On abîme moins les racines, on essaie de garder la nature du sol telle qu'elle est, note Nicolas Florès. Les massifs sont composés de plantes pérennes ou vivaces. Le cycle de développement des plantes vivaces se fait sur plusieurs années. Tous les deux ou trois ans, on en enlève, on les redivise afin de les rajeunir et de les replanter. C'est du jardinage de conser-



De gauche à droite : Mickaël Daurios et Nicolas Florès, deux des jardiniers de la ville, œuvrent à un entretien des espaces verts publics plus doux et à un jardinage de conservation. / Photo DDM/J.F.

vation. Entre plantes annuelles, bisannuelles et vivaces, on apporte une centaine de fleurs. On fait tout pour que les cochenilles viennent naturellement dans les massifs ». Au niveau du sol, le fumier de mouton est utilisé. « Au niveau fertilisation, c'est ce que l'on a trouvé de mieux qui nous correspond. On n'est pas encore au naturel 100 % mais chaque année, on

va de plus en plus vers des amendements naturels ». Les jardiniers gardent toujours en tête : comment jardiner le moins péniblement possible afin d'avoir un moindre impact sur la nature. « Nous travaillons avec les collègues de la voirie, de la propreté de la ville ; Le jardin est le maillon d'une chaîne des services techniques de la mairie en pleine évolu-

tion, souligne Nicolas Florès. Il est de plus en plus important de s'associer aux habitants, aux associations comme le CPIE, et évoluer tous ensemble pour arriver à bien faire les choses ». Tout cela pour également changer le regard porté sur les jardins publics, où il y a désormais un côté visuel et bien-être.

J.F.

CARNET

URGENCES

SAPEURS-POMPIERS. Tél. 18 ou 112.
PHARMACIE. Tour de Paris, tél. 05 53 40 15 16.

MÉDECIN. Composé le 15.

PERMANENCES

POURCE NATIONALE. Tél. 17 ou 05 53 49 06 36.

GENDARMERIE. Tél. 05 53 49 75 00.

PÔLE DE SANTÉ DU VILLENEUVOIS. Standard : tél. 05 53 72 23 23. Urgences : tél. 05 53 72 25 53. Pour joindre un patient directement dans sa chambre : tél. 05 35 36 10 10.

CINÉMA

GRAND ÉCRAN CYRANO. g, boulevard de la Marine. « Julietta », à 14 heures et à 19 h. « Retour chez ma mère », à 14 heures, à 19 h 30 et à 21 h 45. « Alice de l'autre côté du miroir », à 14 heures à 19 h 30 et à 21 h 45. « Warcraft », à 19 h 20 et à 21 h 45. « Café society », à 14 heures. « X-men : Apocalypse », à 21 h 45.

L'UTOPIE. 16, rue Nationale à Sainte Livrade. À 18 heures, « Ma Louïse », « Dégradé », (V.O.). À 21 heures, « Un homme à la hauteur », « Café Society ».

LA DÉPÊCHE DU MIDI

RÉDACTION, 14, Blvd G. Leygues, 47300 Villeneuve-sur-Lot. Tél. 05 53 70 89 06. Courriel : redaction.villeneuve@ladepêche.fr

HUIT JARDINS OUVERTS ET UNE DÉMONSTRATION

Pour la deuxième année consécutive, le CPIE pays de serres-vallée du Lot organise l'opération « Bienvenue dans mon jardin au naturel ». Ces samedi et dimanche 12 juin, neuf jardiniers amateurs ouvriront leur jardin à toutes et à tous en Lot-et-Garonne. Les visiteurs pourront s'informer et partager des techniques de jardinage. L'opération mobilise des jardiniers qui sont dans une démarche respectueuse de l'environnement : ils n'utilisent ni pesticides ni engrais chimiques. Voici la liste des jardins ouverts :

Pause Jardin à Villeneuve-sur-Lot : Jardin partagé animé par l'association Horizon vert. **Ouvrez le samedi 12 juin uniquement.**

Le Jardin de Philippe Pottin à Montpezat-d'Agenais (Saint-Médard) : Potager familial ou sont cultivés des semences Bio (tomates, haricots, cucurbitacées...). **Ouvrez samedi après-midi et dimanche.** **Le Jardin du bout du monde à Blanquefort-sur-Briolance :** Grand espace en permaculture cultivé par Maxime Faucher sur un coteau calcaire forestier. **Ouvrez le samedi après-midi.** **Jardin partagé « Les Pouces verts » à Prayssas :** Lieu d'échange et de solidarité autour de cultures en buttes sous couvert végétal. **Ouvrez le samedi après-midi uniquement.** **Le Jardin de la Vallotaine à Villeneuve-sur-Lot :** Jardin de Noëlle Wenger qui accueille

une grande diversité (potager en butte, mare et bassin de lagunage, serre en zone, poulailler...). **Ouvrez samedi et dimanche.** **Le Jardin de l'association Tera à Masquières :** Nouvellement installée, l'association expérimente la construction d'un écovillage et a commencé à aménager son potager en permaculture désigné en demi-cercle. **Ouvrez samedi et dimanche.** **Le Jardin « Silence » à Vergts-de-Biron :** Christophe Waridel cultive son potager en permaculture sur un lieu de vie simple et agréable, retire en forêt et loin des grandes cultures. **Samedi et dimanche.** **Parc Anatole-France (devant la mairie) à Villeneuve :** Pion-



Le Jardin de la Vallotaine de Noëlle Wenger, à Villeneuve, accueille potager en butte, mare, serre, poulailler... / Photo CPIE

nière en Lot-et-Garonne pour la mise en œuvre d'un plan de désherbage, la ville de Villeneuve-sur-Lot poursuit une gestion raisonnée, économe et responsable des espaces publics. Nouvelles techniques

d'entretien, méthodes douces et naturelles, guident l'action. Une démonstration est des explications auront lieu **samedi 11 juin, de 14 heures à 16 heures, devant la mairie de Villeneuve-sur-Lot.**

échos

FESTIVAL AUX ARTS CI-TOYENS > Au programme aujourd'hui. À 13 heures et à 18 h 30, « Détour dans la tour », tour de Paris. Miniréctal de Philippe Deville, violoncelliste, cosoniste à l'Orchestre de Limoges et du Limousin. Au programme : J.-S. Bach, Paul Portelier, Richard Strauss.

FÊTE DE LA MUSIQUE > Rock, chanson et musiques du monde. Le mardi 21 juin, les Villeneuvois sont invités à faire la fête en musique, sur les places et dans les rues de la bastide. L'esprit rock sera invoqué parking de la République avec les groupes Passengers, EC What Else (hommage à Eric Clapton) et ID-Fix. La chanson sera festive

place Lafayette avec les élèves de l'école de musique de la communauté d'agglomération du grand Villeneuvois, Les Polissons de la Chanson et Sylvain Reverte. Les groupes Sou-Ko et Pamaath envouteront la rive gauche de leurs rythmes africains et tropicaux, sur la place face à l'ancienne gare. Un programme qui sera richement complété par les nombreuses propositions des cafetiers, commerçants et associations villeneuvoises.

WA-JUTSU VILLENEUVOIS > Lotos. Le Wa-Jutsu villeneuvois organise deux lotos, aujourd'hui vendredi 11 juin et samedi 12 juin, à 21 heures, au Cercle villeneuvois, route d'Agen. Nombreux lots à gagner.

UNE INVITATION À NE PAS MANQUER !

Gagnez vous aussi l'un des **6 bons d'achat** d'une valeur de **20€** !

Du 6 au 11 juin 2016, rendez-vous sur le stand de La Dépêche du Midi dans votre magasin CASTORAMA AGEN - ZAC Agen Sud

Des cadeaux, des surprises et de très nombreux avantages vous attendent...

* Un gratuit côté gagnant d'achat. Côté du bénéficiaire d'un bon d'achat pour payer en AGEN la commande des produits éligibles. Cf. conditions d'achat.

Lettre du CPIE 47 du 3 juin 2016

Animation autour de la gestion différenciée des espaces verts

La ville de Villeneuve sur Lot a mis en place une gestion différenciée des espaces verts,, économe et responsable : Nouvelles techniques d'entretien, méthodes douces et naturelles, sont expérimentées dans la commune en vue de d'atteindre l'objectif Zéro Pesticides

Une démonstration est des explications auront lieu Samedi 11 juin de 14h à 16h devant la mairie de Villeneuve sur Lot, par un agent des espaces verts.

Venez découvrir les méthodes alternatives et les expérimentations mises en place au sein de la commune : paillage, prairies fleuries, traitement raisonné, économie d'eau, désherbage alternatif, plantes vivaces, écopaturage,...



CINEMA

Grand Écran persiste et signe !

Une façade rafraîchie et colorée, un hall repensé et une quatrième salle créée, de nouvelles séances : le cinéma du boulevard de la Marine impose son nouveau style.

Il y a tout juste deux ans, presque jour pour jour, le Cyrano devenait propriété de Grand Écran, une société qui gère déjà 8 cinémas dans le sud-ouest. Un changement de tête qui prédisait un souffle nouveau pour ce lieu culturel en bout de course. Et le résultat ne s'est pas fait attendre. Avec une programmation variée, des tarifs étudiés, une ouverture vers les associations locales, les écoles... Grand Écran a imposé sa marque de fabrique.

Cet automne, c'est un chantier sur le bâtiment lui-même qui a été entrepris. Et le résultat est à la hauteur des espérances. La peinture vermillon a donné un gros coup de peps à la façade jaunie, couleur reprise aussi dans le hall qui, outre une accessibilité des personnes à mobilité réduite améliorée, s'est enrichi d'un espace confiserie bien achalandé. L'autre grande nouveauté : c'est la création très attendue d'une 4^e salle. Comportant 65 places, elle permet de programmer plus de séances et donc, plus de films, plus longtemps à l'affiche.



Le nouveau visage du Cyrano.



Le Maire de Villeneuve a visité les nouveaux locaux en compagnie de Michel et Philippe Fridemann.

« Nous avons dépassé de 40% les objectifs que nous nous étions fixés en terme de fréquentation, confirme Michel Fridemann, PDG de Grand Écran. Cela nous permet aujourd'hui d'aller plus loin et d'élargir notre offre ».

Le Cyrano version Villeneuvois semble avoir réconcilié les Villeneuvois avec leur cinéma. Une réalité qui permet une quatrième embauche avant la fin de l'année.

C'est nouveau :

- Le Cyrano propose des séances le dimanche matin, tarif unique : 5 €
 - A partir de novembre : diffusion d'opéras et de ballets italien (2h30) de la Scala !
- www.grandecran.fr/villeneuve-sur-lot/

Élections régionales

Les 6 et 13 décembre prochains, rendez-vous avec les urnes pour élire le nouveau conseil régional. Des élus qui, au sein de la nouvelle région, œuvreront pendant six ans. Les 21 bureaux de vote de Villeneuve seront ouverts aux heures habituelles : 8h - 18h.

Plus d'info : 05 53 41 53 26

Fête du Miel : 2^e!



L'heure de la seconde récolte du miel villeneuvois « Les Toits de la Bastide » a sonné cet automne. Les ruchers, installés sur le toit du Centre Culturel, ont produit plus de 80 kg de nectar de fleur. Une belle occasion de sensibiliser les écoliers au rôle des abeilles sur notre environnement et à l'apiculture. Les ateliers se sont déroulés au Centre culturel mais aussi au cœur du parc Saint-Cyr.

Deux nouveaux commerces



Octobre poursuit sur sa lancée en matière de nouvelles implantations. Preuve que le centre-ville garde toute son attractivité pour les commerçants entrepreneurs. Rue de Casseneuil, c'est la boutique "Maman la fée" qui vient d'ouvrir, dédiée aux articles de mercerie, de couture et de création. Dans la rue de Paris, bienvenue au "Phare de la Baleine" qui fait souffler sur ses collections pour femmes un air marin, entre sportswear et chic.

Noël : festivités en vue

Les journées raccourcissent, les températures baissent, et la fin de l'année, accompagnée de son lot de festivités, approche à grand pas.

A Villeneuve, les commerçants et la municipalité préparent depuis plusieurs semaines déjà leur programme d'animations de fin d'année, et certaines informations réjouissantes peuvent être dévoilées dès à présent. La patinoire sera de retour sous la halle Lakanal du 5 décembre au 3 janvier, et

le marché de Noël réinvestira le pied de la tour de Paris, la place Lafayette et le parvis Sainte-Catherine du 11 au 24 décembre. Nouveauté 2015 à ne pas rater : l'arrivée du Père Noël le dimanche 20 décembre à 16 h, qui descendra non par la cheminée, mais le long du clocher de l'église Sainte Catherine...



► EN BRE

Composter : un geste



Plus de 30% des déchets ménagers sont des déchets organiques décomposables. Le compostage individuel reste le meilleur moyen de les valoriser. Depuis 2008, l'Agglomération propose aux habitants des 19 communes qui la composent d'acquiescer un composteur individuel d'une contenance de 600 litres pour 15€. Rens : 05 53 41 01 77.

Poules : la nouvelle vague



« Adoptez une poule ! », l'opération lancée en septembre dernier qui consistait à acheter une poule à 1€ est reconduite. Omnivore et gourmand, cet estomac sur pattes se délecte de tous nos restes et déchets alimentaires... et donne de bons œufs. L'Agglo propose donc une nouvelle opération avec 1 500 poules (de 2 à 4 maximum par foyer). Réservations du 10 au 30 avril 2015 au 05 53 41 01 77 ou par internet grand-villeneuvois.fr

Déchetterie : les horaires

La déchetterie de Villeneuve est située rue Henry Lechatelier, dans la zone du Rooy. Elle est ouverte toute l'année du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h (hors jours fériés).

Rens : 05 53 01 18 44



Cadre de vie

ENVIRONNEMENT

Une deuxième vie pour nos déchets

Une plateforme collective de broyage et de compostage vient d'être créée à Eysses. Située sur le site des Jardins Partagés, elle est ouverte au grand public.



Composter et broyer pour alléger sa poubelle et enrichir son jardin.

L'Agglomération du Grand Villeneuve a fait de la réduction des déchets une priorité environnementale. En cause, une étude récente menée sur le territoire intercommunal qui démontre qu'un tiers du contenu de nos poubelles est biodégradable... Après l'opération « Adoptez une poule » lancée avec succès en 2014 (lire ci-contre), elle s'engage encore en soutenant la création d'une plateforme de broyage et compostage ouverte au grand public* au lieu-dit « Paga », sur le site des Jardins Partagés.

Valoriser ses déchets

« Il s'agit d'une seule zone avec deux services différents réservés aux particuliers », explique Mathilde Verger, l'animatrice de ces jardins, créés en 2012 sur 1 hectare de terrain mis à disposition par la Ville de Villeneuve. « Nous avons un espace de compostage où les Villeneuvois peuvent déposer leurs déchets de cuisine et restes de repas. Facilement décomposables, ils permettront de fournir un compost fertile qui alimentera le jardin ».

Outre la valorisation des déchets, cela permettra de réduire les quantités d'ordures ménagères que la collectivité doit collecter, transporter et traiter.

« Nous avons aussi un petit broyeur de végétaux de jardin... »

Là encore, une nouveauté qui devrait séduire tous les citoyens qui possèdent un petit jardin, puisque le broyat récupéré présente différents avantages.

Plus qu'un geste citoyen

Outre celui d'alimenter le composteur en matière sèche, utile à la décomposition des matières humides qui y sont déposées, le broyat sert aussi à pailler le sol au pied des plantations pour amender la terre, limiter les arrosages et la pousse des mauvaises herbes...

Plus qu'un geste citoyen, l'apport à la plateforme permet de profiter de ce qu'on a amené et d'en tirer les bénéfices pour son jardin.

Cette plateforme est en service depuis le début du mois. Ouverte le samedi matin de 9h30 à 13h.

Rens : 05 53 40 10 10 ou 05 53 01 69 88.

* Formalisé lors du dernier salon Horizon Vert, ce soutien a fait l'objet d'une convention entre l'Agglo, Val'Orizon et l'association Horizon Vert, gestionnaire des Jardins Partagés. Elle prévoit le démarrage d'une éducation pendant 3 ans.

dont les nombreuses tuyauteries diffusaient certes de la chaleur mais de façon mal répartie. En novembre 2014, après études techniques et consultations de l'architecte des bâtiments de France, son remplacement par deux chaudières à condensation a été finalisé. Son remplacement est performant et donnant de meilleurs rendements, notamment une chaleur harmonieusement diffusée, elles ont été doublées d'une centrale de traitement de l'air -une grosse VMC- pour améliorer également l'atmosphère ambiante. En consommation totale, 8 à 9000 € d'économies sont attendues par an.

▶ EN BREF...

Composter : un geste fertile



Plus de 30% des déchets ménagers sont des déchets organiques décomposables. Le compostage individuel reste le meilleur moyen de les valoriser. Depuis 2008, l'Agglomération propose aux habitants des 19 communes qui la composent d'acquiescer un composteur individuel d'une contenance de 600 litres pour 15€. Rens : 05 53 41 01 77.

Poules : la nouvelle vague



« Adoptez une poule ! », l'opération lancée en septembre dernier qui consistait à acheter une poule à 1€ est reconduite. Omnivore et gourmand, cet estomac sur pattes se délecte de tous nos restes et déchets alimentaires... et donne de bons œufs. L'Agglo propose donc une nouvelle opération avec 1 500 poules (de 2 à 4 maximum par foyer). Réservations du 10 au 30 avril 2015 au 05 53 41 01 77 ou par internet grand-villeneuvois.fr

Déchetterie : les horaires

La déchetterie de Villeneuve est située rue Henry Lechatelier, dans la zone du Rooy. Elle est ouverte toute l'année du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h (hors jours fériés). Rens : 05 53 01 48 44.

Cadre de vie

ENVIRONNEMENT

Une deuxième vie pour nos déchets

Une plateforme collective de broyage et de compostage vient d'être créée à Eysses. Située sur le site des Jardins Partagés, elle est ouverte au grand public.



Composter et broyer pour alléger sa poubelle et enrichir son jardin...

L'Agglomération du Grand Villeneuvois a fait de la réduction des déchets une priorité environnementale. En cause, une étude récente menée sur le territoire intercommunal qui démontre qu'un tiers du contenu de nos poubelles est biodégradable... Après l'opération « Adoptez une poule » lancée avec succès en 2014 (lire ci-contre), elle s'engage encore en soutenant la création d'une plateforme de broyage et de compostage ouverte au grand public* au lieu-dit « Paga », sur le site des Jardins Partagés.

Valoriser ses déchets

« Il s'agit d'une seule zone avec deux services différents réservés aux particuliers », explique Mathilde Verger, l'animatrice de ces jardins, créés en 2012 sur 1 hectare de terrain mis à disposition par la Ville de Villeneuve. « Nous avons un espace de compostage où les Villeneuvois peuvent déposer leurs déchets de cuisine et restes de repas. Facilement décomposables, ils permettront de fournir un compost fertile qui alimentera le jardin ». Outre la valorisation des déchets, cela permettra de réduire les quantités d'ordures ménagères que la collectivité doit collecter, transporter et traiter. « Nous avons aussi un petit broyeur de végétaux de jardin », ajoute la jeune femme.

Là encore, une nouveauté qui devrait séduire tous les citoyens qui possèdent un petit jardin, puisque le broyat récupéré présente différents avantages.

Plus qu'un geste citoyen

Outre celui d'alimenter le composteur en matière sèche, utile à la décomposition des matières humides qui y sont déposées, le broyat sert aussi à pailler le sol au pied des plantations pour amender la terre, limiter les arrosages et la pousse des mauvaises herbes...

Plus qu'un geste citoyen, l'apport à la plateforme permet de profiter de ce qu'on a amené et d'en tirer les bénéfices pour son jardin.

Cette plateforme est en service depuis le début du mois. Ouverte le samedi matin de 9h30 à 13h.

Rens : 05 53 40 10 10 ou 05 53 01 69 88.

* Formalisé lors du dernier salon Horizon Vert, ce soutien a fait l'objet d'une convention entre l'Agglo, Val'Orizon et l'association Horizon Vert, gestionnaire des Jardins Partagés. Elle prévoit le versement d'une subvention pendant 3 ans.



CENTRE-VILLE

L'embellissement se poursuit

La municipalité consolide son programme d'aménagement de la Bastide en rénovant entièrement les rues Jean Cosse-Manière et d'Albert.

Ma ville avance, mon quartier change. Les riverains de l'ilot compris entre l'Hôpital Saint-Cyr et La Poste avaient été réunis en juin dernier lors d'une réunion de concertation sur l'aménagement de leur quartier. Les travaux viennent d'être lancés. Cet hiver, les rues d'Albert et Cosse-Manière vont bénéficier du même traitement que la rue des Frères-Clavet en 2010 et 2012.

A terme, un large trottoir en béton désactivé de couleur claire permettra une circulation aisée des piétons dans le respect de toutes les normes en matière d'accessibilité. Pour la chaussée, c'est un enrobé noir qui sera réalisé. L'espace piétons et la voie de circulation seront séparés par des potelets gris, identiques à ceux utilisés dans le cœur de ville sur indication de l'architecte des Bâtiments de France. Toujours pour la sécurité des usagers, un plateau surélevé sera

également créé à l'intersection avec la traversante rue de Penne.

Trois mois de travaux seront nécessaires pour mener à bien ce chantier qui a débuté mi-novembre. Un chantier dont le montant s'élève à 300 000 €.

Pour mémoire : les travaux entrepris dans la rue des Frères-Clavet avaient coûté 72 000 € pour la première tranche en 2010 et 90 500 € lors de la deuxième phase en 2012.

Annoncée en juin dernier, la rénovation des rues Jean Cosse-Manière et d'Albert a démarré début novembre.



COMMERCE

achetezavilleneuve.com est en ligne !

Depuis le 29 novembre, 75 commerçants du Grand Villeneuvois sont présents sur la toile. En un clic, découvrez leurs vitrines et effectuez vos achats.

achetez à villeneuve.com

Vos commerçants 24/24 h !

www.achetezavilleneuve.com

PRÊT À PORTER / ALIMENTATION
MAISON-DÉCO / MULTIMÉDIA
SERVICES ...

Tri de sacs poubelle

Du 1er au 15 novembre, l'Agglomération propose la distribution de sacs poubelles pour les déchets classiques (aux Villeneuvois non équipés de containers) et jaunes pour le tri sélectif. La prochaine se déroulera jusqu'au 12 décembre au parc des expositions. Un justificatif de domicile sera exigé. Rendez-vous sur place de 8h30 à 17h30 non stop.

.....

Fleurissement hivernal



19 800 pensées, myosotis, primevères, pâquerettes et autres bisannuelles sont en cours de plantation dans les massifs de la ville. L'opération devrait se poursuivre jusqu'à la mi-décembre. A ces grands classiques de la saison, il convient de rajouter les 1 200 traditionnels chrysanthèmes colorés mis en terre le mois dernier. Ils seront retirés dès les premières gelées.

A noter : l'essai de plantation d'un parterre de bulbes de narcisses devant la Maison de la Vie Associative pour ajouter de la convivialité au bâtiment. *A savoir* : le site Internet de la Ville propose une rubrique « le mot du jardinier » préparée avec la complicité du service des Espaces Verts. Dictionnaire du mois, conseils de jardinage, et activités à partager avec les enfants...

.....

Rue François-Villon : toute neuve !



La deuxième phase de travaux sur la portion de la rue François-Villon longeant la rocade est achevée. Touche finale : l'éclairage, en janvier 2015.

« PLAN DÉSHERBAGE »

La gestion intelligente des espaces verts

Pionnière en Lot-et-Garonne pour la mise en œuvre d'un plan désherbage, la Ville poursuit une gestion raisonnée, économe et responsable de ses espaces publics. Nouvelles techniques d'entretien, méthodes douces et naturelles, guident l'action.

« **L**a bonne solution, au bon endroit » : voilà comment résumer simplement la complexité d'un « plan désherbage ». Parce que les trottoirs ne s'entretiennent pas de la même façon qu'un stade ou qu'un jardin public, la Ville a mis en place des techniques d'entretien adaptées à chaque espace et à leur fonction. L'occasion de travailler de façon sélective et respectueuse de l'environnement au sens large : pour les habitants tout d'abord, mais aussi la faune, la flore et l'eau. Une façon aussi de concilier l'approche écologique, les moyens humains et le matériel disponibles dans un cadre de vie de qualité avec un leitmotiv : « entretenir les espaces autant que nécessaire, mais aussi peu que possible ». Aperçu des méthodes :

- **Le paillage des arbres et arbustes des sites pilotes** (1). Il empêche la pousse des mauvaises herbes, réduit les arrosages et nourrit les sols. Il permet, en outre, de valoriser les déchets ligneux et sert de refuge aux insectes.

- **Un traitement chimique raisonné.** Le recours aux désherbants a été revu. La Ville a réduit ses achats (plus de 10 000€ par an) et, sur l'économie réalisée, s'est équipée de désherbeurs thermiques (à vapeur), mécaniques et de débroussaillleurs-désherbeurs, qui suppriment les mauvaises herbes et empêchent leur re-

pousse. Plus écolo et efficaces, ils sont maniables par tous les temps et sur tout type de sol.

Le recours à la lutte biologique est lui aussi de plus en plus favorisé : c'est le cas par exemple pour combattre le tigre, cet insecte qui s'attaque aux plantules. Des larves de son prédateur naturel y sont déposées : une façon de prolonger la vie des arbres de façon naturelle, sans utiliser de produits chimiques.



Désherbage vapeur, paillage des massifs doux pour la nature, dur pour le chien.

- **L'économie d'eau.** La mise en place d'arroseurs intégrés reliés à des programmeurs a permis de son côté de mieux gérer la consommation d'eau. Cette automatisation « intelligente », notamment pour les suspensions, demande moins d'intervention humaine, notamment sur les ponts. Elle n'est programmée que si nécessaire, uniquement la nuit ou tôt le matin, pour limiter l'évaporation. Malin !

(1) En 2012, la Ville a lancé un diagnostic sur les méthodes et les pratiques de désherbage. Neuf sites pilotes très différents ont été retenus : le complexe sportif, le cimetière Saint-Etienne, la roseraie, l'avenue de Fumel, l'école Jules-Ferry, le parc des Fontanelles, la base de Rogé, le jardin de la mairie et les Haras.

■ Une prairie fleurie derrière la gare...

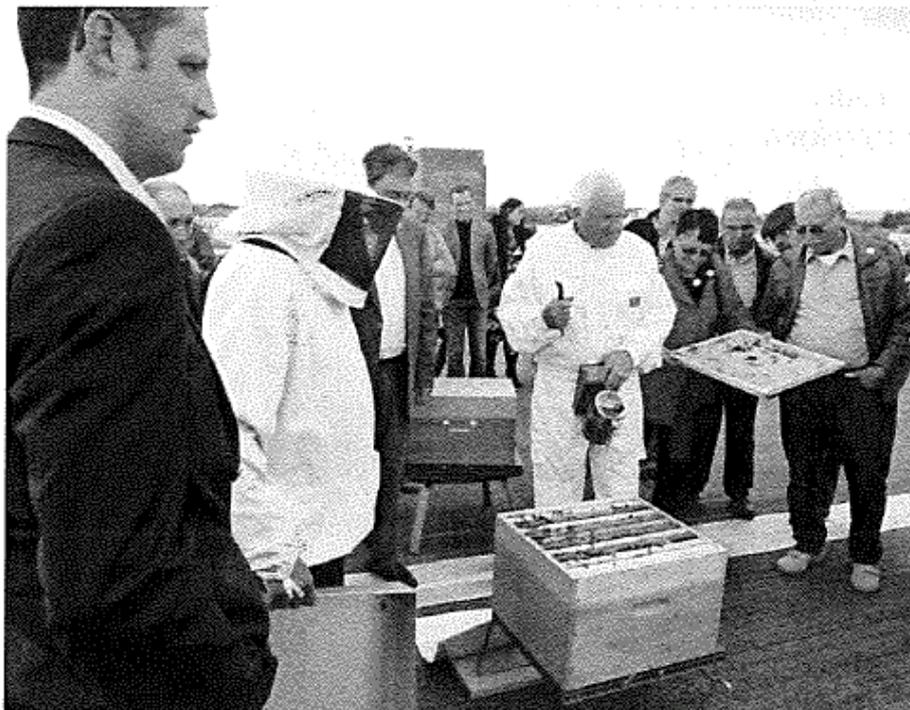


Pour limiter les arrosages et les tontes, un autre projet test est en cours : celui d'une prairie fleurie dans le parc urbain.

Départ de la voie verte, site de la MVA et de la Maison des Aînés, et bordant des logements, le parc François-Mitterrand s'étend sur 28 000 m². Une surface qui demande jusqu'à 20 tontes par an par 3 personnes simultanément. Il est donc le lieu idéal pour tester la création d'une plate-bande de prairie fleurie d'environ 700 m². Ce mélange de 10 variétés de fleurs colorées (toutes des vivaces), très esthétique, ne demandera que deux interventions par an et très peu d'eau. La préparation du sol a été confiée le mois dernier à une entreprise d'insertion ; les semis, quant à eux, devraient être en place à la mi-avril. L'objectif est de favoriser la biodiversité sur l'espace public, réduire encore l'emploi de produits phytosanitaires, valoriser le savoir-faire des jardiniers, sensibiliser les habitants à l'environnement et aux économies d'eau.

Villeneuve-sur-Lot. Quatre ruches installées sur le toit du centre culturel

Développement durable



Après l'inauguration du rucher sur le toit du centre culturel, une convention de partenariat de 3 ans a été signée./Photo DDM, J.F.

Vendredi, le rucher installé sur le toit du centre culturel, en partenariat avec le syndicat apicole «L'Abeille gasconne» a été inauguré. Une convention a été signée.

Le toit du centre culturel a désormais son rucher ! Son inauguration a eu lieu vendredi, en fin d'après-midi, en présence de nombreux élus, d'apiculteurs et de représentants du syndicat apicole de Lot-et-Garonne «L'Abeille gasconne». Ce sont donc quatre ruches, soit environ 120 000 abeilles qui ont été apportées sur le toit du centre culturel. Proche du Lot, dans un lieu tranquille ne présentant aucun risque pour les riverains, ces abeilles devraient produire au moins 80 kg de miel par an.

Lors des discours, le maire Patrick Cassany indiquait que c'est grâce à un agent municipal, Jean Crestany, qui a été le premier à parler de la possibilité d'implanter un rucher dans la bastide. Il a fallu ensuite trouver un lieu adéquat. «Les abeilles villeneuvoises vont bénéficier d'un point de vue exceptionnel avec la ville à leur pied ! ajoutait-il. Maintenant, nous allons devoir suivre cette expérimentation. En septembre prochain, aura lieu la fête du miel et nous pourrions apprécier le produit du rucher. Au-delà de l'aspect environnemental, cette initiative porte un éclairage sur une activité. C'est un secteur qui est appelé à se développer. L'importation de miel, de Chine et d'autres pays est importante en France. Il y a un créneau à prendre... Ce partenariat aujourd'hui pourra éveiller des vocations».

Bertrand Auzeral, de «L'Abeille gasconne», soulignait à son tour cette initiative et rappelait les heures de travail dans l'ombre des services de la mairie et de ceux de «L'Abeille gasconne» depuis décembre 2013, notamment avec Félix Gilles. Avec Jean Crestany, ils seront les deux apiculteurs référents pour la gestion des ruches.

Cette initiative s'inscrit dans les actions menées par la ville en faveur du développement durable et vient en complément d'autres menées au travers de l'agenda 21.

Une meilleure protection en ville

Même si cela peut paraître paradoxal, les colonies d'abeilles vivent parfois mieux en ville que dans les campagnes, en raison de l'absence de traitements phytosanitaires agricoles, d'une température légèrement supérieure et d'un enchaînement de floraisons souvent plus régulier. L'abeille est une sentinelle de la qualité de l'environnement. Ces ruches permettront ainsi de mesurer l'efficacité des traitements non polluants que le service des espaces verts de la ville expérimente actuellement dans le cadre d'un plan de désherbage pluriannuel.



Maisons fleuries

Villeneuve compte de nombreux passionnés de jardinage. Pour saluer ces efforts auxquels elle est sensible, la Ville organise son premier concours de maisons fleuries.

A vos binettes, râteaux et sécateurs ! Vous avez jusqu'au 1^{er} juin pour vous inscrire au concours de maisons fleuries. Cet été, un jury composé d'élus et de jardiniers professionnels, se rendra chez chaque participant afin de découvrir les réalisations. De nombreux critères entreront dans la notation des juges. L'aspect esthétique des végétaux bien-sûr, le mobilier de jardin et les éléments de décoration, mais également les efforts en matière de protection de l'environnement seront largement pris en compte. La gestion de l'eau, l'utilisation raisonnée de produits chimiques, feront donc partie intégrante de la note, tout comme les actions en faveur du domaine public (l'entretien et la propreté du trottoir par exemple). Trois catégories ont été créées : les maisons avec jardin, les terrasses, façades ou pas de portes et enfin, les commerces. *Service Développement durable : 05 53 41 51 73. Dossier téléchargeable sur le site de la Ville.*

Vill' ASSO

Le journal de la vie associative réalisé par la Ville de Villeneuve-sur-Lot

ZOOM SUR...

Environnement Une ville grandeur nature

Avec ses 81,32 km² de superficie, Villeneuve-sur-Lot est sans conteste la commune la plus étendue du département. La plus verte aussi. Elle constitue ainsi un terrain d'expérimentation pour de nombreuses associations, avec le soutien de la Ville.

Déroulant ses longues plaines et coteaux boisés le long du Lot, Villeneuve partage son territoire entre espaces urbains et zones rurales. Sauvages, protégées ou aménagées, ces dernières représentent une aubaine pour une quinzaine d'associations locales qui ont fait de l'éducation à la nature, de la protection de notre milieu ou de la préservation des sites leur objet principal. A elles seules, elle compte près de 500 adhérents, preuve - s'il en était - de l'intérêt grandissant pour une diversité d'activités toutes liées à l'environnement au sens large.

Nombre d'entre elles utilisent les espaces publics, qu'il s'agisse du parc urbain en cœur de ville, ou de sites plus éloignés comme Rogé ou encore Lascrozes qui est, de tous, le plus emblématique. Ses huit hectares de bosquets et prairies sèches lui confèrent une vocation pédagogique et patrimoniale indéniable. Car au-delà des équipements sportifs, ludiques ou touristiques que la Ville y a installés (aire de pique-nique, aire de jeux, table d'orientation, etc.), il accueille un environnement particulier et rare, la Yeuseraie d'Aquitaine. Un terrain d'apprentissage idéal qui se prête à des visites, balades ou sorties-découvertes, notamment organisées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (ARPE-CPIE 47) pour la sensibilisation des enfants des écoles ou des centres de loisirs.

Mais les plus jeunes ne sont pas les seuls à bénéficier de ces retours aux sources et aux valeurs naturelles. Dans un tout autre genre, l'association Horizon Vert a installé sur un terrain municipal de 11000 m² un « jardin



A Lascrozes, un sentier botanique jalonné de trente panneaux est ouvert depuis septembre dernier.



partagé», cultivé de façon écologique par des Villeneuvois. Un site servant de terrain d'expérimentation, mais aussi de support pédagogique de découverte du jardinage pour des scolaires ou d'autres publics.

Parcs, jardins, base de loisirs ou zones classées : Villeneuve soigne son patrimoine naturel végétal, encourage et soutient de nombreuses initiatives car ici, la nature a le droit de cité...

Le saviez-vous ?

Le site de Lascrozes, habitat forestier d'intérêt communautaire, bénéficie d'une double classification : Zone Natura 2000 à l'échelle européenne et Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). A la base, il est issu d'un legs fait à la Ville en 1941 par un négociant en parapluies villeneuvois, pour qu'y soit construit une « colonie pour orphelins ». Ce fut le cas jusqu'en 1964 où elle devint un centre de loisirs avant l'ouverture, dans les années 2000, de l'accueil de loisirs des Fontanelles, plus accessible. La Ville s'emploie depuis à lui rendre sa vocation à la fois pédagogique et familiale.



Publié le 26/03/2012 à 08:50

Villeneuve-sur-Lot. Nappes de surface, source providentielle développement durable



Le forage des puits sur le site du stade de Cholsy./Photo DDM

Plusieurs forages ont été réalisés sur les sites de Cholsy et de la Myre-Mory. Objectif: découvrir des nappes d'eau de surface pour arroser les terrains des stades.

« C'est un choix ! » Le stade de Cholsy n'était plus arrosé pour des raisons évidentes d'économie d'eau. La précieuse ressource indispensable à la vie est aujourd'hui, sur la planète, l'objet de toutes les attentions. À plus forte raison au moment où s'annonce une nouvelle sécheresse dans le grand Ouest. Pour autant la ville de Villeneuve s'est lancée à la recherche de ressources en eau facile à capter et dont les prélèvements n'influeraient pas sur les nappes phréatiques. La solution se nomme, « nappes de surface. » Le travail des puisatiers a mis en évidence deux nappes près des terrains de sports de la ville. Tout d'abord au stade de Cholsy. La nappe est à 5 mètres de profondeur, le puits creusés à 10 mètres de profondeur et le débit, jugé moyen mais intéressant est de 3,5 m³ par heure, de quoi permettre l'arrosage du terrain de rugby d'une superficie de 8 400 m². Du côté du complexe sportif de la Myre-Mory, les forages du début du mois de mars ont surpris les puisatiers et même les élus. Le débit est de 36 m³ par heure. « Au départ, nous cherchions de quoi permettre l'arrosage du terrain numéro 1, soit 10 000 m² de surface. Avec un tel débit nous allons évidemment étendre la zone irriguée ». Les deux puits seront équipés de pompes d'ici la fin du mois de mars et l'ensemble des systèmes sera opérationnel au mois de mai. L'avantage est double. D'abord cette utilisation des nappes de surface permettra d'arroser le stade de Cholsy utilisé, certes, par les sportifs le week-end mais également par les scolaires durant la semaine. Et puis objectif essentiel, financier celui-là, la mise en service de l'arrosage par ce système de pompage permettra une économie d'environ 18 000 € par an sur la facture d'eau municipale. Une bonne opération si l'on compare au coût global de cet investissement : 15.000 € !

Le chiffre : 36

METRES > Cubes. À l'heure pour le seul pompage au complexe sportif de la Myre-Mory.

Forage sous la piscine du stadium

Dans le même ordre d'idée, les services municipaux devraient économiser 3 500 € supplémentaires, par an, sur la facture d'eau de la ville avec l'exploitation d'un forage existant dans la source située sous la piscine du stadium. Une source qui est à l'origine des problèmes survenus il y a quelques années occasionnant des dégâts considérables sur le bassin de 25 mètres. L'objectif est d'utiliser l'eau de ce forage pour des arrosages ponctuels des massifs et le nettoyage de la voirie.

BERGES DU LOT

Le nettoyage est engagé

Les berges du Lot font l'objet de toutes les attentions. Depuis décembre, onze kilomètres ont été traités.

Si l'hiver est propice aux plantations, il est également la saison idéale pour faire place nette et entretenir les berges face aux végétaux envahissants. Depuis décembre, les opérations, menées par le Smaivot 47*, se sont déroulées en plusieurs étapes.

La première a porté sur l'aval de Villeneuve, du Moulin de Madame jusqu'à Bias. Ces huit km de berges ont fait principalement l'objet de travaux forestiers, notamment d'abattage sélectif.

« Les arbres trop inclinés, malades ou morts

ont été éliminés, tout en veillant au bon équilibre de la rivière, explique Avril Cantin, l'animatrice contrat de rivière. Aulnes et frênes ont été, dans la mesure du possible, conservés de même que quelques bois morts pour favoriser l'habitat de la faune ». A la même période, une 2^e tranche a été engagée, en centre-ville



L'environnement des berges assaini

cette fois, du pont de Bastérou jusqu'au barrage, soit trois km de rives. Là encore, un nettoyage hivernal de la végétation sans toucher au profil de la berge. Ces deux grands chantiers ont pris fin il y a quelques jours pour laisser place à une 3^e opération, en amont cette fois, en bordure de Rogé. Elle devrait se poursuivre jusqu'à fin mars.

En parallèle, la Ville a entrepris le débroussaillage des abords des bâtiments et édifices municipaux (club d'aviron, musée, pieds des ponts, halle Lakanal, etc.) et des terrains au-delà du chemin de halage. Une action coordonnée qui devrait être menée au moins jusqu'au printemps, voire le début de l'été 2016.

* Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot

AMÉNAGEMENTS

Sécurisation des abords du lycée

Libérer le parvis du lycée Georges-Leygues de tout véhicule, c'est le but de cet aménagement lancé, dans un premier temps, en guise de test.

Aux heures d'arrivée et de sortie du lycée, il y a du monde autour de l'établissement de l'avenue d'Agen. Des lycéens bien sûr, mais aussi beaucoup de voitures. Pour la sécurité de tous, la Ville va mettre à profit les vacances d'hiver pour borner tout le parvis de quilles afin de le rendre aux élèves. Un premier pas, en concertation avec le proviseur, qui se double de deux autres mesures : le déplacement des véhicules des enseignants dans l'enceinte du lycée, libérant ainsi le parking, et la création d'un accès des véhicules des



Le proviseur Pierre Bollé, et M.-F. Béghin, 1^{re} adjointe au Maire, sur le parvis du lycée qui sera sécurisé aux prochaines vacances.

parents par le Complexe sportif pour déposer et récupérer leurs enfants en toute sécurité. Ce qui devrait éliminer les flux automobiles devant l'entrée du lycée, laissant aux piétons l'accès à des trottoirs dégagés. En parallèle, les lampadaires seront remplacés et leur puissance augmentée. Si le test s'avère concluant, des aménagements plus conséquents seront entrepris.

EN BREF...

Du biogaz dans le réseau



En décembre a eu la première injection de biogaz dans le réseau de Villeneuve-sur-Lot depuis le méthaneur de Fonroche. C'est la mise en service de la plus importante centrale d'injection de biométhane en France. Patrick Cassany a visité les installations villeneuvoises en compagnie des responsables du site.

Des cars tout confort

Les bus de la Région, affectés à la ligne Villeneuve/Agen pour 2€, avec un départ toutes les demi-heure, sont passés au niveau supérieur en matière de service et de confort des passagers. Comme cela avait été annoncé, ils proposent désormais un espace voyageur amélioré avec une table, des prises électriques et le wifi.

Salon Habitat en mars



Les 4, 5 et 6 mars, le salon Habitat Energie Autonomie investit le Parc des expositions pour sa 19^e édition. Construit autour de trois grands thèmes, les quelques 7000 visiteurs attendus retrouveront le pôle Habitat, celui autour de l'autonomie et du service à la personne, ainsi qu'un espace dédié à l'énergie. Sans oublier des créateurs, des décorateurs... en tout, plus de 80 exposants. L'occasion aussi de se rendre sur le stand du pôle Urbanisme pour découvrir les aides à la rénovation. Entrée gratuite de 10h à 19h.

Une nouvelle plateforme de compost et de broyage

Environnement



Mathilde Verger, animatrice du jardin partagé d'Horizon vert à Eysses. / Photo DDM, J.Sch.

Opérationnelle depuis début avril au jardin partagé d'Eysses, à Paga, la plateforme vise à réduire et valoriser le tonnage de déchets verts.

Des composteurs géants dans lesquels on vient déverser ses déchets ménagers biologiques types restes de repas, épluchures de légumes. Un broyeur tout neuf dans lequel on enfonce ses branchages pour récupérer de l'autre côté des copeaux de bois.

Voilà résumé rapidement les nouveaux équipements qui sont disponibles depuis début avril au jardin partagé Pause Jardin, situé à Eysses, lieu-dit «Paga».

Une nouvelle plateforme de compostage et de broyage, ouverte au grand public, en accès libre et qui répond à la volonté affichée par la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois (CGAV) de réduire le volume des déchets.

«C'est une solution offerte aux administrés, y compris ceux qui n'ont pas de jardin et vivent en appartement, d'apporter leur «bio déchets» à la plateforme de compost plutôt que de les jeter dans les poubelles noires», plaide Maëlle Glorennec, chargée de mission auprès de l'agglo villeneuvoise. «Cela permet de valoriser ces déchets».

Après 6 mois dans le composteur, soit au début de l'automne, le compost pourra être récupéré pour être utilisé dans les jardins ou même sur les balcons : «Dans un premier temps, nous limiterons le don de compost aux personnes qui auront effectué un apport», explique Mathilde Verger, animatrice du jardin partagé géré par l'association Horizon vert.

«Le compost servira également sur place pour les potagers». Un compost qui sera de bien meilleure qualité que celui qu'on trouve en déchetterie aux points d'apports des déchets verts : «Celui-là sera plus riche car composé à partir de déchets verts et organiques», détaille encore Maëlle Glorennec. «Idéal pour les légumes et les fleurs».

Quant à la broyeuse, financée grâce à la CAG et Val Horizon (syndicat départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers), elle permettra, là aussi, aux particuliers d'apporter leurs branchages le samedi (diamètre maximum 40 mm), de les broyer et de récupérer les copeaux pour la somme symbolique d'un euro.

Pause jardin, un jardin partagé depuis 2012

Pause Jardin est le premier jardin partagé de Villeneuve-sur-Lot. Situé à Eysses, d'une superficie de plus d'un hectare, il a ouvert ses portes en mars 2012. Le jardin se compose de 25 parcelles individuelles de 50 à 100 m², d'une parcelle collective de 400 m² et d'un jardin d'animation. But de la structure verte : «S'enrichir culturellement, favoriser les liens intergénérationnels, mutualiser les savoir-faire ou plus simplement papillonner, décompresser... Expérimenter différentes techniques de jardinage et de travail du sol (associations bénéfiques de plantes, démonstrations de lutte biologique, culture en lasagnes...), gérer de manière raisonnée l'eau, suivre le cycle de vie d'une plante du semis à la récolte, découvrir la faune... autant de petits gestes concrets pour une écologie au quotidien à apprendre à Pause Jardin.»

LE BON GESTE

Des poules pour réduire les déchets

L'Agglomération lance ce mois-ci une opération originale : elle propose d'adopter des poules pour 1€ symbolique. Objectif : limiter à la source le volume de déchets ménagers et faire baisser le coût de la collecte.

Selon une étude récente réalisée sur le territoire du Grand Villeneuvois*, 35% de nos poubelles sont composés de déchets putrescibles (restes alimentaires non consommés, produits périssables sous emballage, épluchures, etc.)!

Aujourd'hui, nous produisons en moyenne un kilo de déchets par jour et par personne, soit deux fois plus qu'il y a quarante ans.

L'Agglomération a donc choisi de lancer une nouvelle action auprès des ménages en proposant l'acquisition de deux ou quatre poules au prix de 1€

l'une. L'initiative a de quoi surprendre mais quand on sait qu'un seul de ces volatiles peut ingérer près de 150 kg de déchets alimentaires sur une année, on comprend vite qu'il peut largement concourir au détournement de nos déchets de la poubelle noire et donc à leur réduction.

Ces poulettes (des Lohmann) proviennent toutes d'un élevage bio ou de plein air. Agées d'un an et demi, elles sont dites « de réforme » par les producteurs, pourtant elles continueront à pondre... Un avantage non négligeable pour les familles.

Adoptez
des Poules!
pour réduire vos déchets



Séduits par la « poule attitude » ? Les réservations se font jusqu'au 25 septembre uniquement, par le biais du site Internet de l'Agglo ou auprès d'un animateur de tri : 05 53 41 01 77.

A noter : une charte d'engagement sera signée par chaque foyer intéressé qui se verra remettre un livret avec les conseils utiles pour prendre soin de ses futures pensionnaires, véritables composteurs sur pattes !

* Etude de caractérisation des ordures ménagères menée par Ecobox-Verdicité en décembre 2013.

EN BREF...

"Composter, un geste fertile"



Faire un geste pour la planète en réduisant ses déchets ménagers, c'est possible avec le compostage à domicile. La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois vous y aide en proposant des composteurs de 400 litres pour 15 € seulement.

Pour l'acheter, c'est simple : il suffit de compléter le bon de réservation disponible sur www.grand-villeneuvois.fr et de le renvoyer à l'adresse indiquée, accompagné d'un chèque. Un courrier vous sera envoyé en retour vous informant de la date de retrait. Retrait qui s'effectue auprès des animateurs de tri dans les locaux des services techniques de la CAGV, ZI La Barrière à Villeneuve.

Renseignements au 05 53 41 01 77

HAPPY CULTURE

Fêtons le miel de la Bastide !

C'est la nouveauté du programme des festivités de cette fin d'été dans la Bastide : la Fête du miel, organisée à l'occasion de la première récolte du miel de Villeneuve-sur-Lot, se déroulera le 12 septembre au Centre culturel.

80 kg. C'est la quantité de miel qu'espère récolter la Ville après l'implantation de 4 ruches et 150 000 abeilles, en juin dernier, sur le toit-terrasse du Centre culturel.

Millésimée "750 ans de la Bastide", cette première récolte donnera lieu à un événement à la fois festif et pédagogique, le vendredi 12 septembre, proposé en partenariat avec l'association l'Abeille gasconne.

Cette Fête du miel sera l'occasion de sensibiliser petits et grands au rôle de l'abeille dans notre environnement et de leur faire découvrir l'apiculture et les techniques de récolte du miel. Pour ce faire, différents ateliers seront animés par des apiculteurs aguerris : extraction du miel, visites des ruches sur le toit, observation et découverte de la vie d'une ruche, fabrication de bougies à la cire d'abeille. Ces animations seront bien entendu accompagnées d'une dégustation de miel au moment de l'extraction. L'occasion, inédite, pour le public de déceler les nuances de saveurs de ce miel toutes fleurs récolté pour la première fois dans la Bastide.

Réservée aux élèves de 8 classes de CM2 de Villeneuve, de 9 h à 16 h 30, cette manifestation sera ouverte gratuitement au grand public de 16 h 30 à 19 h.



La photo du mois



Fleurir Villeneuve, c'est l'affaire des jardiniers municipaux qui toute l'année embellissent notre cadre de vie. C'est également une tâche à laquelle de nombreux habitants participent en fleurissant leurs balcons, leurs jardins. Au printemps dernier, la Ville a donc lancé son 1^{er} concours des maisons fleuries. La remise des prix aux gagnants s'est déroulée en octobre, pendant la foire expo. Et les gagnants sont :

- 1^{er} prix ex-aequo** : Stéphane ORIFELLI et Raymond QUESNE.
- 2^e prix ex-aequo** : Antonio SARMIENTO et Denise BOUTI.
- 3^e prix** : Noël MATTON.
- Prix spécial du jury** : Hélène DUVERGER.

Félicitations à tous !

DEVELOPPEMENT DURABLE

La Ville fait son miel

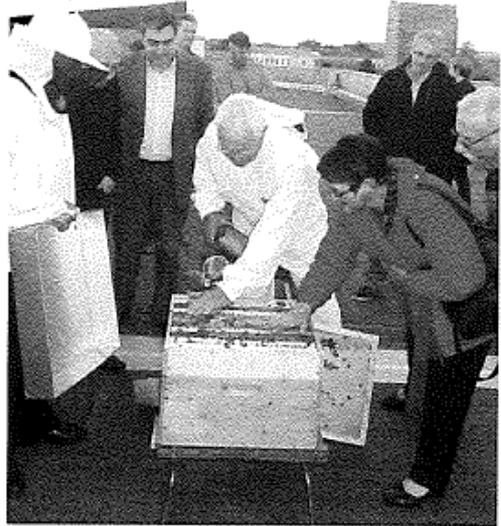
Initiative originale : Villeneuve vient d'installer quatre ruches sur le toit du Centre Culturel. Une opération qui s'inscrit dans le cadre des actions engagées en faveur de la préservation de l'environnement.

Véritables sentinelles de la qualité de notre environnement, les abeilles sont tout à fait représentatives de la préservation de la biodiversité menée à Villeneuve. Si elles venaient à disparaître, c'est toute la chaîne alimentaire qui serait menacée. La Ville s'est donc engagée à favoriser leur survie par l'installation d'un rucher. Une opération menée en collaboration avec le syndicat apicole de Lot-et-Garonne, avec lequel elle a signé une convention pour trois ans. Ce texte fixe les modalités de fonctionnement des quatre ruches qui accueillent une colonie d'environ 200 000 abeilles. Dans ce lieu tran-

quille, ne présentant aucun risque pour les riverains, elles seraient en mesure de produire 80 kg de miel par an.

Cette idée pour le moins originale vient en complément d'autres actions menées en matière de développement durable au travers de l'Agenda 21 communal : réduction de l'utilisation de pesticides, augmentation de la consommation de produits biologiques et issus de circuits courts en restauration scolaire, préservation de la ressource en eau grâce à l'installation de puits pour l'arrosage,... Des actions reconnues au ni-

veau national par l'obtention en 2013 du label Agenda 21 local France. C'est d'ailleurs dans ce cadre que les Espaces Verts de la Ville expérimentent actuellement des traitements non polluants pour son plan de désherbage pluriannuel.



Villeneuve-sur-Lot

Les Fontanelles restent ouvertes

En raison du pont de l'Ascension dans les écoles maternelles et élémentaires, l'accueil de loisirs des Fontanelles sera exceptionnellement ouvert vendredi 15 mai, aux horaires habituels, pour accueillir les enfants de 3 à 13 ans.



LE PIÉTON

Pensez que les Villeneuvois ont mis les voiles pendant ce pont de trois jours. Non seulement le vent a dû les pousser loin, mais en plus, ça recommence la semaine prochaine : certains commerçants ont déjà pris les devants en expliquant, sur leurs vitrines, qu'exceptionnellement, les niveaux métalliques resteraient baissés. En même temps, vu la fréquentation du centre-ville hier à près-midi, c'était sans doute la plus sage des décisions.

Centre équestre de Malbrenne.
De 9 h à 19 h. Aquagym à 12 h. 15.
Tél. 05 53 70 97 26.

Bibliothèque Paul-Gauts.
De 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
Tél. 05 53 40 49 02.

Journées régionales Ligue des droits de l'Homme. À la Maison de la vie associative, 5, rue Coquart : table ronde, ateliers, expositions, stands, animations, concert, théâtre (également demain).

Expositions. Mai de la photo : expositions dans divers endroits de la ville. Renseignements au 05 53 41 53 85 et sur www.villeneuve-sur-lot.fr.
« Des Français... identités, territoires de l'intime », exposition sous forme de vidéo-projection, à la chapelle des Pénitents.
« Les Clergues d'Azles », photos, au musée de Gajac.
Tél. 05 53 40 48 00.



Centre équestre de Malbrenne.
De 9 h à 12 h 30. Tél. 05 53 70 97 26.

Visite guidée du Mai de la photo. Départ des jardins de la Mairie à 14 h 30.

Rédaction, 18, rue de Paris.
tél. 05 53 36 11 90 ;
Fax : 05 53 36 11 99.
Email : villeneuve@tudouest.fr

Publicité. Tél. 05 53 36 11 95 /
Fax : 05 53 36 11 99.

Abonnements et portage, relations clients. Tél. 05 57 29 09 33, du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et le samedi de 11 h à 12 h 30.

Éliminer les mauvaises graines, sans pesticides

DÉVELOPPEMENT DURABLE Depuis 2012, la Ville s'est lancée dans une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. La loi l'impose en 2016

ARNAUD BERNARD
a.bernard@tudouest.fr

Non déplaçé à certains, la chasse à la mauvaise graine ne vient pas forcément s'illustrer par un énième tour de vis sécuritaire sur la bascule, puisque la, c'est bien de chlorophylle dont il est question. Cette semaine, les membres des services techniques des mairies de Monflanquin, de Cancon, d'Aiguillon ou encore de Monsempron-Libos avaient rendez-vous à la mairie de Villeneuve-sur-Lot, pour découvrir ce qui se fait de plus efficace en matière d'aménagement paysager, tout en bannissant les pesticides.

Marc Tranchard, adjoint au développement durable, se félicite du volontarisme des agents de Villeneuve-sur-Lot, qui ont, dès 2012, été formés à un certain nombre de nouvelles pratiques : « Mais attention. Au plan désherbage, ça ne veut pas dire que tout doit être parfaitement net et coupé à ras. Je vois d'ici quelques riverains qui trouveront à se plaindre de l'entretien de tel ou tel trottoir, mais l'important n'est pas là. L'objectif, c'est de trouver la bonne solution, au bon endroit, dans le respect de l'environnement. Il faut changer de regard sur ce que l'on appelle les "mauvaises herbes". Elles permettent le maintien d'un équilibre, les pelouses trop hautes ne sont pas toujours un signe de laisser-aller. »

Neuf sites pilotes

Un jardin public, un stade, un trottoir, à chaque milieu ses pratiques. « Nous avons réalisé un audit pour confronter nos méthodes avec la ré-



Les services techniques d'autres communes assistent à une démonstration du désherbeur thermique.

« En parallèle, la Ville a réduit la facture de désherbants de 10 000 euros (à l'émission) »

glementation et les bonnes pratiques en matière de traitement phytosanitaires. Dans un premier temps, nous avons souhaité, pour nos agents comme pour le public, sécuriser notre usage des pesticides. Neuf sites pilotes ont été délimités :

le complexe sportif de la Myre-Morg, le cimetière Saint-Étienne, l'avenue de Purnel, ou encore l'école Jules-Ferry. Après le diagnostic effectué, aujourd'hui, la phase d'expérimentation, à proprement parler :

Techniques alternatives

Car les techniques alternatives au désherbage thermique ou mécanique existent et le paillage ou la sélection de plantes peu gourmandes en eau peut permettre de remobiliser les coûts. Une réflexion qui n'ombe à point nommé, puisque les produits

phytosanitaires seront définitivement interdits dans les espaces publics à compter de 2016.

« Nous avons fait des investissements dans du matériel spécifique, un désherbeur thermique vapeur, un désherbeur mécanique, trois débroussailluses, trois annuelles phytosanitaires, le tout pour un total de 34 900 euros. Nous avons bénéficié de nombreuses aides de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département. En parallèle, la Ville a réduit la facture de désherbants de 10 000 euros cette année. »

Un troc des plantes, aujourd'hui

Aujourd'hui, de 10 heures à 17 heures, à Puisse Jardin, au lieu dit Paga, l'association Horizon Vert organise un troc de plantes, avec des échanges et des ateliers, pour que les amateurs de jardinage puissent se donner tous les conseils avant l'été. Plus d'informations sur le site www.trocurbain-villeneuvois.fr ou après de Horizon Vert, au 05 53 40 40 10.

Journées régionales de la Ligue des droits de l'homme

Aujourd'hui et demain, à la Maison de la vie associative (MVA), 54 rue



Cette année, les Journées régionales de la Ligue des droits de l'homme se dérouleront à la Maison de la vie associative.

Coquart, se déroulent les Journées régionales de la Ligue des droits de l'homme. Aujourd'hui, de 14 heures à 16 heures, table ronde, « Faire société dans la richesse », puis arbre à palabres (animation et échange avec le public).

À partir de 17 h 30, projection-débat avec Maguy Maréjoul. Enfin, de 20 h 30 à 22 h 30, concert des Rippe Tous. Demain, de 9 h 30 à midi, ateliers de formation. Tout le

week-end stands et expositions dans le hall d'accueil, la grande salle et à l'extérieur de la MVA. Buvez sur place et possibilité de pique-niquer Gratuité.

La nuit au musée de Gajac

Samedi 16 mai, à l'occasion de la 17^e édition de la Nuit des musées, ce

lui de Gajac ouvrira ses portes à 19 heures, pour un spectacle de marionnettes et musique : « Petites histoires sans paroles », de la compagnie Alinea.

Les différentes visites du musée seront libres de 19 heures à minuit. Le spectacle aura lieu à partir de 20 h 30. Animadon gratuite et tout public. Renseignements au 05 53 40 48 00.

Inscriptions aux ateliers multimédias du BIJ

Les inscriptions à l'atelier multimédia du Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) pour le troisième trimestre 2015 auront lieu samedi 16 mai, de 9 heures à 12 heures, au BIJ.

Pour rappel, cet atelier est ouvert à tous et gratuit pour les détenteurs de la carte VIC (Villeneuve Information Culture) du centre culturel.

EREA

Une serre pédagogique pour l'EREA

L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) vient de se voir doté d'une serre pédagogique d'une superficie de 341 m². Un magnifique outil de travail pour l'EREA, situé à Courbiac, dont la mission est de former des élèves en difficulté scolaire aux métiers de l'horticulture, des travaux paysagers ou encore de fleuristerie.

Cette opération, conforme aux orientations partagées en matière de formation, d'insertion professionnelle et d'emploi des jeunes, est le fruit d'une collaboration exemplaire entre établissement scolaire, Région et municipalité.





Cadre de ville

L'ensemble du site s'étend sur 4,9 hectares, soit la moitié de la surface de la Bastide!

SITE DE L'ANCIEN HÔPITAL

St-Cyr : le parc est public

Depuis le début du mois, le grand espace vert de l'ancien hôpital en centre-ville est ouvert au public.

Une page de l'histoire villeneuvoise s'est tournée avec le déménagement, il y a cinq mois, de l'hôpital vers le Pôle de Santé. Un nouveau chapitre s'ouvre ce mois-ci, puisque la Ville et l'établissement de Santé viennent de signer une convention de mise à disposition du parc de Saint-Cyr aux habitants. Propriétaire du lieu, l'hôpital confie ainsi à la municipalité la gestion de ce grand espace vert situé en plein centre-ville. « De la même façon que nous avons créé rive gauche le parc François-Mitterrand, il nous tenait à cœur d'offrir sur la rive droite, un lieu de promenade et de détente pour les familles », commente Patrick Cassany, maire de Villeneuve-sur-Lot. Avant l'ouverture, corbeilles et Toutounet ont été installées par les services municipaux qui seront désormais chargés de l'entretien de ce parc. Des animations y sont même déjà prévues, dès cet été.

Dans le même temps, le directeur de l'hôpital a annoncé la mise en vente de l'ensemble du site de Saint-Cyr. Une décision issue d'une longue réflexion menée sur la reconversion de cet espace, à laquelle la Ville est associée. « Saint-Cyr est amené à devenir un nouveau quartier de Villeneuve, explique le maire. Il intégrera différents projets, notamment celui sur lequel la Ville a commencé à travailler : un site autour de la formation, intégrant l'École d'infirmières ».



MARCHÉ BIO

Déjà 40 ans !

C'est le premier marché biologique de France. Créé en 1975 à l'initiative de producteurs de Lot-et-Garonne, le marché bio de Villeneuve a décidé de fêter ses 40 ans tous les mercredis pendant 4 mois !

Isabelle Pozzer vend des légumes bio sur le marché depuis 40 ans. « Mon mari, qui a commencé la bio en 1961, faisait partie à l'époque de ces « hurluberlus pionniers » comme on les appelait ».

Depuis, le bio s'est imposé dans les assiettes et l'anniversaire que les producteurs ont commencé à fêter le prouve : 4 mois d'animations et 18 marchés étendus (du 3 juin au 30 septembre) sont au programme de ces festivités. « L'idée est de prolonger notre horaire jusqu'à 14h30 pour amener les clients à acheter et consommer sur place et en famille, à la façon des nocturnes organisées un peu partout dans le Villeneuvois », explique Joël Bach, l'un des plus de trente producteurs hebdomadaires. Fruits et légumes, fromages, viande, pains, boissons, produits à base de miel, le tout 100% bio sont à savourer tous les mercredis, dans une ambiance musicale et festive !



Un peu d'histoire

A l'origine, le marché se tenait sur le boulevard Camille Desmoulins. En 1985, il a rejoint la place d'Aquitaine jusqu'en janvier 2011, date à laquelle la Ville a entrepris le réaménagement de la place et la construction d'une halle ouverte. Ce vaste chantier de 800 000€, a reçu en 2014 le prix du Conseil d'architecture et d'Urbanisme dans la catégorie « espace public ».

Depuis septembre 2011, les producteurs et artisans bio (céramique, vêtements en laine ou lin) ont retrouvé leur place emblématique, en plein cœur de la rive gauche.

EN BREF...

Les terrasses estivales sont de retour !

Comme chaque année, les commerçants qui en ont fait la demande* sont autorisés à ouvrir des terrasses dans les rues de la ville, contribuant ainsi à créer cette atmosphère estivale chère aux touristes mais également aux Villeneuvois. Cette année, une trentaine de restaurateurs s'est manifestée et ce sont plus de 750 m² de terrasses supplémentaires qui vont permettre aux clients de déjeuner, de dîner ou simplement de prendre un verre en plein air, dans le cadre magnifique de la Bastide.



Place aux piétons !

Dans le même temps, le cœur de ville se libère des voitures pour moins de bruit et plus de sécurité.

- Boulevard de la Marine, la voie située devant les restaurants et le départ de la contre-allée du boulevard de la République resteront fermés à la circulation jusqu'au dimanche 27 septembre.

- D'ici la fin du mois, du 27 juin au 30 août inclus, la contre-allée du boulevard Georges-Leygues (côté Tour de Paris), sera fermée à la circulation tous les soirs, à partir de 19h30. Le vendredi, la fermeture sera avancée à 18h et le samedi à 16h, afin de permettre l'installation des groupes de musique qui animeront les soirées du week-end.

- Bien sûr, la place Lafayette ne fait pas exception et redeviendra piétonne elle aussi à compter de la fin du mois.

Retrouvez le détail des mesures de circulation sur le site Internet de la Ville.

* Pour implanter une terrasse sur l'espace public, les commerçants doivent chaque année faire une demande auprès des services de la Ville. La commission de circulation se réunit et accorde, le cas échéant, l'autorisation d'installer une terrasse du 30 avril au 27 septembre. Le prix de ces terrasses est de 1,54 €/m² et par mois.

C'est l'été... On en profite !

On l'attendait, il est là avec son cortège d'animations. L'été à Villeneuve, c'est un festival de propositions, une pour chaque jour ! Qu'elles soient ludiques, musicales, gourmandes, sportives, culturelles ou insolites, toutes sont placées sous le signe de la détente et de la convivialité pour un été festif. Toujours gratuits, les quelques quarante rendez-vous concoctés par la municipalité sauront vous séduire. Découvrez-les vite à l'intérieur !



Venir ou vivre à Villeneuve, c'est aussi l'occasion de découvrir ou redécouvrir de nombreux sites : la **roseraie** « le jardin des secrets » le long de l'église Saint-Etienne, classée, tout comme la **chapelle des Pénitents Blancs** ; admirer l'étonnante structure de la **chapelle du Bout du Pont** en â-pic sur le Lot ; partager les joies des activités sportives ou familiales sur l'eau à la **base nautique** ; visiter les **haras** au cœur d'un parc ombragé ; redécouvrir la Bastide et son passé en musardant dans ses rues empreintes d'Histoire...



750 ANS

Bon anniversaire Villeneuve !

L'été prendra cette année une dimension particulière puisque la Bastide fête ses 750 ans. L'occasion pour la Ville de souffler les bougies, et de lui réserver quelques surprises...



Bleu et blanc. Ce sont les couleurs du blason de Villeneuve-sur-Lot. De bleu et blanc la Bastide se parera donc pour célébrer l'année qui a vu sa naissance. Pas question pour autant de se replonger dans le XVIII^e siècle : c'est une fête d'anniversaire tout de même ! L'idée est plutôt de proposer des temps forts festifs, conviviaux et chaleureux. Le fil conducteur des opérations -qui se dérouleront jusqu'à la fin de l'année avec en point d'orgue les Journées du Patrimoine- est d'y associer les monuments et le Lot.

- **le 14 juillet** : rassemblement et envol de montgolfières. Pas moins de 10 ballons s'élèveront, emportant dans leur nacelle 10 Villeneuvois, gagnants d'un jeu-concours organisé par la mairie, pour voir la ville du ciel.
- **les jeudis 10, 17 juillet, 7 et 14 août** : promenades commentées en bateaux électriques sur le Lot, acteur incontournable de l'histoire et de la vie de la Bastide.
- visites inédites d'édifices emblématiques du territoire labellisé « Pays d'Art et d'Histoire »
- ... sans oublier des surprises qui émailleront de nombreux rendez-vous.

Un brin d'histoire

Fondée en 1264 par Alphonse de Poitiers, frère de saint-Louis, Villeneuve -ville nouvelle- a été construite sur un plan octogonal, autour d'une place centrale, typique des bastides du sud-ouest de la France. Son originalité ? D'être bâtie à cheval sur sa capricieuse rivière, le Lot. Cette situation privilégiée sur un axe de passage l'amènera à jouer un rôle stratégique dès les premiers épisodes de la guerre de Cent Ans et lors des guerres de religion. Au XVII^e siècle, la Fronde lui coûtera ses remparts et l'assagira pour le reste de son histoire.

Ville fleurie

C'est la saison des plantations pour permettre à la ville de se parer de ses plus belles couleurs.

Près de 5000 plants ont été rempotés, 15 000 plantes annuelles et 19 000 bisannuelles sont mis en terre pour agrémenter les massifs, jardinières et suspensions de la Ville.

Plan désherbage



Des tapis de sédum, comme ceux utilisés pour les toits végétalisés, c'est l'expérience en cours sur les plate-bandes de l'avenue de Fumel et aux abords de l'Hôtel de Ville. En remplacement des rosiers qui dépérissaient et demandaient beaucoup de travail, le service des Espaces Verts vient de planter des tapis constitués d'un mélange de variétés de plantes grasses. Une fois enracinés, ils devraient s'étaler verticalement, formant un paillage naturel fleuri ne nécessitant quasiment plus d'interventions et pas d'arrosage.

EN BREF...

Une belle économie d'eau

Depuis 2012, l'eau des nappes superficielles est utilisée pour l'arrosage des terrains de sport de Choisy et du terrain d'honneur du stade Max Rousié. Les travaux qui se déroulent ce mois-ci vont permettre d'étendre cet arrosage à l'ensemble du complexe sportif de la Myre-Mory : le terrain n°2 et les deux terrains d'entraînement. Une économie attendue de 35 000 € par an !

« Zéro phyto » : un objectif partagé



Le mois dernier, plusieurs villes de Lot-et-Garonne ont fait le déplacement à Villeneuve-sur-Lot afin de profiter de notre expérience de ville pionnière en matière de désherbage sans produits phytosanitaires. Les personnes présentes ont pu voir notamment le fonctionnement des désherbeurs thermiques et mécaniques, et échanger avec les techniciens municipaux sur la méthodologie mise en œuvre ici. Si, vous aussi, vous avez des questions sur ces techniques alternatives, n'hésitez pas à venir les interroger dans les parcs et jardins de la Ville.

Rue Mozart : visite de chantier



Dans le cadre de son programme de rénovation de la voirie, la municipalité a entièrement réaménagé la rue Mozart : création de trottoirs, reconstruction de la chaussée, nouvel éclairage public, rien n'a été oublié. Fin mai, le maire s'est rendu sur le chantier afin de rencontrer les riverains et juger de l'avancée des travaux d'un montant de 300 000 €.

Cadre de vie

SAVOIR-VIVRE

Voisinage : rappel de quelques règles

C'est de saison ! A l'approche de l'été, le soleil revient et avec lui, les activités extérieures. Une saine occupation qui provoque néanmoins chaque année quelques tensions de voisinage. Petit rappel de la réglementation en vigueur...

Tondeuses : pas le dimanche !

Par arrêté municipal, l'usage des tondeuses à gazon, motoculteurs, débroussailluses et autres engins à moteurs, est autorisé du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 20h, quelle que soit la saison. Passé cet horaire et le dimanche : on coupe... le contact !

Chut, bis

« On doit arrêter de faire du bruit après 22h ». Oui, mais dans les faits, il ne faut pas faire de bruit à l'excès, et ce, quelle que soit l'heure ! Après 22h, on appelle ça « tapage », mais la gêne, voire la nuisance, existe aussi dans la journée. On peut quand même vivre sans déranger la vie des autres : ça s'appelle le respect. Et puis, avant de porter plainte, parlez d'abord avec votre voisin...

Non à la jungle

Vive la biodiversité, certes, mais dans une certaine mesure. Les jardins et leurs aménagements, ainsi que les plantations, doivent être correctement entretenus de façon à maintenir l'hygiène, la salubrité et l'environnement des maisons. Le service municipal de l'Hygiène est habilité à intervenir chez les particuliers lorsqu'il y a plainte de voisinage sur une propriété dont le terrain est laissé à l'abandon et non entretenu, en application du Règlement sanitaire départemental.

Y'a pas le feu !

Le brûlage à l'air libre des déchets et des végétaux est strictement interdit (art.84 du Règlement sanitaire départemental). L'Agglo fait une collecte hebdomadaire des déchets verts, qui peuvent être aussi apportés dans l'une des 4 déchetteries de l'Agglo, ou déposés dans un composteur individuel (15€ l'unité - réservation <http://www.grand-villeneuveois.fr>). A noter : les feux en général, feux de camp compris, sont interdits sur les espaces publics et parcs (Rogé, parc François-Mitterrand, parc Saint-Cyr, etc.).

Chez toi ou chez moi ?

Les arbres et arbustes du voisin ont tendance à étaler leurs branches chez vous ? Vous pouvez lui demander -et le contraindre- de les couper. Sachez que vous n'êtes pas en droit d'en cueillir les fruits mais vous pouvez ramasser ceux qui sont naturellement tombés dans votre jardin. Si ce sont les racines ou des ronces qui avancent sur votre terrain, vous pouvez les couper vous-même, à la limite de la ligne séparative (art. 673 du Code Civil).

Bon à savoir :

En cas de litige entre particuliers sur les distances réglementaires et la hauteur des végétations, les Villeneuvois peuvent faire appel au service Hygiène pour une constatation et un premier courrier au riverain en infraction. En cas de non-réponse ou de refus d'effectuer les travaux demandés, le plaignant peut faire appel gratuitement au conciliateur de justice pour un accord amiable. En cas d'échec de la conciliation, le plaignant peut saisir le tribunal d'Instance.

Pour tout renseignement : Service municipal de l'Hygiène, 05 53 75 07 50.



Jeudi 13 février 2014

Direction de la Communication

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Villes fleuries Le label « 2 fleurs » maintenu

Après sa visite à Villeneuve-sur-Lot cet été, Le jury de l'association « Villes et Villages fleuris », vient de faire connaître son verdict : il conforte la bonne note déjà obtenue par la ville et maintient le label « 2 fleurs ».

Quatre éléments ont été passés au crible du jury : cadre de vie et développement durable, animation et valorisation touristique, impression d'ensemble, patrimoine paysager et végétal. Les trois premiers reçoivent la note « Bien », le quatrième « Bien + », soit mieux que la moyenne des communes passées au crible.

Pointant une bonne progression et un fleurissement qualifié d'« agréable et dynamique », le jury a mis l'accent sur l'engagement de la Ville dans une démarche environnementale à travers son Agenda 21.

Il a particulièrement souligné les nombreuses actions en faveur du développement durable, notamment en matière d'entretien des espaces verts :

- l'établissement d'un plan de désherbage, pour une meilleure gestion des ressources et une utilisation réduite de produits phytosanitaires ;
- les forages de puits, au Stadium, à Choisy et au stade Max-Rousié, afin de diminuer l'utilisation de l'eau de ville pour l'arrosage ;
- la mise à l'étude d'une lutte biologique intégrée contre les parasites.

Le jury a également salué la « très belle réalisation » de la roseraie ainsi que la création d'une piste cyclable sur le boulevard Danton.

Parmi ses remarques et pistes de progression, le jury a regretté le manque de lisibilité de la signalétique de la roseraie et proposé de réfléchir à un étiquetage en braille à destination des mal-voyants. Il suggère également de mener une réflexion sur le fleurissement hors-sol et en pied de murs, notamment sur les berges du Lot.

La prochaine visite du jury est attendue en 2016.



VILLENEUVE-SUR-LOT

Lundi 15 avril 2014

Direction de la Communication

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marché aux fleurs 19^e édition : dimanche 27 avril 2014

La 19^e édition du Marché aux Fleurs se tiendra le dimanche 27 avril prochain de 9h à 19h. Une vingtaine d'horticulteurs, producteurs, pépiniéristes, paysagistes et artisans potiers ont répondu à l'invitation de la mairie et seront présents.

Ils proposeront des fleurs, des plants de légumes, des plantes aromatiques ou médicinales au pied de la Tour de Paris, boulevard Georges-Leygues, place de la Libération et boulevard Bernard-Palissy. En cas de mauvais temps, le repli sera organisé au parc des expositions.

Des animations sont prévues pour rendre cette journée la plus agréable possible et un duo jazz en déambulation assurera l'ambiance musicale.

Sur le plan pratique :

Des mesures ont été prises afin de permettre le bon déroulement de ce rendez-vous familial :

. Le stationnement sera interdit du samedi 27 avril à 18h au dimanche 28 avril à 21h :

- voie sud du boulevard Georges-Leygues,

- place de la Libération,

- voie sud et parking Bernard-Palissy (de la rue Sainte-Catherine à la rue de la Fraternité)

- rue des Girondins (de la rue des Frères Clavet au boulevard Bernard Palissy)

. *La circulation sera interdite sur ces mêmes voies le dimanche 28 avril 2013 de 6h à 19h.*



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Communiqué de presse

Jeudi 15 mai 2014

« Maisons fleuries » Ouverture des candidatures

Le concours départemental des Maisons fleuries, organisé par le Conseil Général de Lot-et-Garonne, est lancé. Comme chaque année, il récompense les actions des particuliers qui ont embelli et fleuri leur maison, parc ou jardin. Attention : ces décors doivent impérativement être visibles de la voie publique. Plusieurs catégories sont proposées :

- . Maison avec jardin
- . Décors sur voie publique
- . Balcons, fenêtres, terrasses et murs fleuris
- . Immeubles collectifs
- . Hôtels, restaurants, auberges.

Les Villeneuvois désireux de participer à ce concours doivent s'inscrire au préalable après du service Événementiel de la mairie, par téléphone au 05 53 41 53 75.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au 23 mai 2014.



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Communiqué de presse

Vendredi 30 mai 2014

Plantation Villeneuve prépare la saison estivale

Les jardiniers municipaux s'activent en ce moment pour parer Villeneuve de ses couleurs d'été. La plantation des massifs va durer jusqu'à fin juin, pendant que sont installées pas moins de 350 suspensions et 150 jardinières dans les rues de la Bastide, soit 15 000 pieds.

Dans un souci constant d'économie, la municipalité s'efforce de limiter l'achat de plantes annuelles. De nombreuses variétés de graminées (miscanthus, fétuque, acorus, carex, ...) et de vivaces, notamment des rosiers, sont donc utilisées. Au lieu de planter chaque printemps une nouvelle fleur, il suffit de tailler et parfois même de diviser pour replanter ailleurs. En 2012, cela s'est soldé par une économie d'environ 10 000 euros sur les achats.

Autre élément important pris en compte lors des choix de végétaux : la consommation d'eau. Une sélection drastique de plantes peu gourmandes en arrosage comme les centaurées, les pavots de Californie, les bégonias ou encore les zinnias, est effectuée pour les massifs.

Dès que possible, des systèmes d'arrosage intégré permettant d'économiser l'eau sont installés. Cela a été par exemple le cas dans les rues du Général Gouget, du Général Blaniac et Arnaud-Daubasse, à l'occasion de la réfection de leurs revêtements. Ces canalisations servent à alimenter en eau les jardinières par un système géré par programmeur.

De cette façon, 1 minute et demie seulement d'arrosage est nécessaire tous les trois jours pour subvenir aux besoins des plantes. Ce système a déjà fait ses preuves dans la rue des Girondins, sur le boulevard Camille-Desmoulins ou sur le pont de la Libération.



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Communiqué de presse

Lundi 28 juillet 2014

Tigres du platane Campagne de traitement

La chasse aux tigres est ouverte ! La mairie s'apprête à lancer une nouvelle campagne de lutte contre la prolifération de ce petit insecte qui se développe dès les premières chaleurs. Se nourrissant de la sève des feuilles des platanes, il provoque, à terme, de gros dégâts sur les arbres qu'il affaiblit, sans oublier au passage d'être source de gêne pour les riverains.

A Villeneuve, 290 platanes bordant avenues, allées, places et parkings sont concernés Leur traitement curatif se déroulera dans la journée du **jeudi 31 juillet, à partir de 6h du matin.**

En accord avec l'expert forestier mandaté pour recenser la population d'insectes, la Ville aura recours à deux techniques. La première, usuelle, permettra par un traitement chimique de contenir le nombre de tigres.

Dans le même temps, sur une autre zone, c'est une lutte biologique qui sera livrée. Déjà testée à Villeneuve, elle consiste à déposer sur les troncs des larves de nématodes et des œufs de chrysopes, deux prédateurs naturels des tigres du platanes. L'objectif est là de maintenir la taille de la colonie à un niveau raisonnable.

Dans le but de mesurer l'efficacité de chaque technique, des zones tests ont été définies. Un site témoin sera livré à lui-même afin de mesurer l'évolution de la prolifération hors traitement. Un rapport final sera établi à la fin de l'été afin d'apprécier le niveau d'efficacité des divers traitements.

Afin de permettre le bon déroulement des opérations, différents lieux seront donc interdits au stationnement au fur et à mesure de l'avancement des opérations : les boulevards de la République, de la Marine, Bernard-Palissy, Saint-Cyr de Coquard et Danton ; les places de l'Égalité et Amiral Courbet, ainsi que les allées Lamartine.



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Communiqué de presse

Mardi 9 septembre 2014

Fête du Miel Première récolte du Miel « Les Toits de la Bastide »

Baptisé « Les Toits de la Bastide », le miel -toutes fleurs- de Villeneuve-sur-Lot sera à l'honneur à l'occasion de sa première récolte, le vendredi 12 septembre, au Centre culturel.

Pour célébrer cet événement, la Ville organise, en partenariat avec l'association l'Abeille Gascone, la Fête du Miel, une animation festive et pédagogique.

Sensibiliser petits et grands au rôle de l'abeille dans notre environnement, faire découvrir l'apiculture et les techniques de récolte du miel, sont les objectifs de cet événement qui se déclinera sous forme de différents ateliers.

Ainsi, le public aura l'occasion de visiter les ruches, de les observer et de comprendre comment s'y organise la vie. Les visiteurs pourront également s'initier à l'extraction du miel, à la fabrication de bougies à la cire d'abeille, et déguster le miel au moment de son extraction. Environ 80 kg de miel seront extraits ce jour-là des quatre ruches implantées sur le toit du Centre culturel, pour une cuvée 2014 spéciale « 750 ans de la Bastide ».

Tous les ateliers seront animés par des apiculteurs expérimentés et passionnés.

Réservée aux élèves de huit classes de CM2 de Villeneuve, de 9 h à 16 h 30, cette manifestation sera ouverte gratuitement au grand public de 16 h 30 à 19 h.



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Communiqué de presse

Vendredi 24 octobre 2014

Toussaint Marchés maintenus et vente de chrysanthèmes

Les commerçants du marché de Villeneuve ne connaissent pas les jours fériés. Le **samedi matin 1er novembre et mardi 11 novembre**, ils donnent rendez-vous à leur clients au même endroit, place Lafayette et sous la halle, à la même heure.

En parallèle, le samedi 1er novembre accueillera le traditionnel marché aux chrysanthèmes. Les horticulteurs se placeront dans la rue Lakanal devant la Halle, de 8h à 13h.

A noter : le stationnement sera donc interdit rue Lakanal (entre la rue des Elus et celles des Girondins) à compter du vendredi 31 octobre à 20h jusqu'au samedi 1er novembre à 15h. La circulation sera interdite au même endroit le samedi, entre 6h à 14h.



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Communiqué de presse

Vendredi 21 novembre 2014

Cadre de vie Travaux d'hiver pour une ville plus belle

Pour le service des Espaces verts de la Ville l'automne n'est pas une saison morte. L'élagage et les plantations hivernales nécessitent en effet toute l'attention du personnel afin d'embellir la bastide et préparer au mieux la végétation pour l'année prochaine.

Élagage des platanes

Ainsi, le traditionnel élagage saisonnier des platanes vient de débuter. Cette taille est réalisée en moyenne tous les trois ans pour chaque arbre. Si elle répond prioritairement à des impératifs de sécurité, elle permet également de travailler l'esthétique des végétaux : depuis plusieurs années, la taille dite « en tête de chat » a été abandonnée au profit d'un élagage dans le prolongement, qui permet un meilleur développement de l'arbre.

Ces opérations sont aussi l'occasion d'examiner en détail l'état de chaque platane, et de diagnostiquer au plus tôt, d'éventuelles maladies ou attaques de parasites.

Cet automne, les travaux d'élagage sont programmés **jusqu'à début décembre** et concernent les platanes qui bordent les voies suivantes :

- place Gaston Bourgeois ;
- quai d'Alsace ;
- place Alsace Lorraine ;
- parking de l'église Saint Etienne ;
- place de Basterou.

Afin de permettre le bon déroulement des opérations, et assurer la sécurité des usagers, la circulation sera momentanément interrompue, modifiée, ralentie ou déviée, le stationnement sera interdit, de manière provisoire, selon l'avancée des travaux.

Plantations hivernales

19 800 pensées, myosotis, primevères, pâquerettes et autres bisannuelles sont en cours de plantation dans les massifs de la ville. L'opération devrait se poursuivre jusqu'à la mi-décembre. A ces grands classiques de la saison, il convient de rajouter les près de 1 200 traditionnels chrysanthèmes colorés mis en terre le mois dernier. Ils seront retirés dès les premiers gros gels.

A noter : l'essai de plantation d'un parterre de bulbes de narcisses devant la Maison de la Vie Associative pour ajouter de la convivialité au bâtiment.



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Mardi 10 février 2015

Communiqué
de presse

La Table du CCAS Découverte du miel villeneuvois

La Table du CCAS accueille aujourd'hui les apiculteurs villeneuvois. En partenariat avec le Syndicat Apicole de Lot-et-Garonne, quatre ruches ont été installées sur le toit du Centre culturel au printemps dernier. Proche du Lot, dans un lieu tranquille ne présentant aucun risque pour les riverains, ces abeilles ont ainsi produit près de 80 kg de miel qui ont été récoltés à l'occasion de la Fête du miel, organisée le 12 septembre. Les enfants des écoles avaient pu à cette occasion goûter la production villeneuvoise et repartir avec un pot de miel « *Les toits de la Bastide* ». Pour les fêtes de fin d'années, les personnes bénéficiant du portage de repas du CCAS avaient, elles aussi, reçu un pot de miel. Aujourd'hui, se sont les pensionnaires de la Table du CCAS qui vont pouvoir découvrir ce miel.

La Table du CCAS propose des repas équilibrés, frais et complets préparés par l'Economat Central.

Ouverte à midi, du lundi au vendredi, elle accueille au quotidien une soixantaine de séniors. Les repas sont proposés à des tarifs allant de 4,85 à 6,90 € en fonction des revenus de chacun.

Ce service s'adresse aux personnes de 60 ans et plus, ainsi qu'aux plus jeunes reconnues inaptées au travail.

Des repas adaptés peuvent être servis aux diabétiques ou aux personnes souffrant d'une pathologie exigeant un régime sans sel.

La réservation est obligatoire, directement auprès de la Table du CCAS au 05 53 36 71 14.

Sur simple appel à ce même numéro, un **service de bus gratuit** peut passer au domicile des personnes et les ramener à la fin du repas.



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Communiqué de presse

Vendredi 17 avril 2015

Marché aux fleurs 20^e édition : dimanche 26 avril

La 20^e édition du Marché aux Fleurs se tiendra le dimanche 26 avril prochain de 9h à 19h. Une vingtaine d'horticulteurs, producteurs, pépiniéristes, et paysagistes ont répondu présents à l'invitation de la mairie.

Ils proposeront des fleurs, des plants de légumes, des plantes aromatiques ou médicinales au pied de la Tour de Paris, boulevard Georges-Leygues, place de la Libération et boulevard Bernard-Palissy.

Des animations sont prévues pour rendre cette journée la plus agréable possible dans une ambiance musicale.

Sur le plan pratique :

Des mesures ont été prises afin de permettre le bon déroulement de ce rendez-vous familial :

Le stationnement sera interdit du samedi 25 avril à 17h au dimanche 26 avril à 21h :

- voie sud du boulevard Georges-Leygues,
- place de la Libération,
- voie Sud et parking du boulevard Bernard Palissy, de la rue Sainte Catherine à la rue des Girondins

La circulation sera interdite sur ces mêmes voies le dimanche 26 avril 2015 de 6h à 19h.



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Lundi 27 avril 2015

Communiqué de presse

Cadre de vie Premier concours des maisons fleuries

Fleurir la ville, c'est bien sûr l'affaire des jardiniers municipaux qui toute l'année prennent soin des espaces verts et embellissent notre cadre de vie, mais c'est également une tâche à laquelle de très nombreux habitants participent. Afin de récompenser leurs efforts, la Ville a décidé de lancer son premier concours des maisons fleuries. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 12 juin.

Cet été, un jury composé d'élus et de jardiniers professionnels, se rendra chez chacun des participants afin de découvrir les réalisations. De nombreux critères entreront dans la notation des juges. L'aspect esthétique des végétaux bien sûr, le mobilier de jardin et les éléments de décoration, mais également les efforts en matière de protection de l'environnement seront largement pris en compte. La gestion de l'eau, l'utilisation raisonnée de produits chimiques, feront donc partie intégrante de la note, tout comme les actions en faveur du domaine public (l'entretien et la propreté du trottoir par exemple).

Trois catégories ont été créées :

- les maisons avec jardin ;
- les terrasses, façades ou pas de portes ;
- les commerces.

Pour chacune de ces catégories, trois prix seront attribués, sous forme de bons d'achat :

- 1er prix d'une valeur de 120 euros ;
- 2ème prix d'une valeur de 90 euros ;
- 3ème prix d'une valeur de 60 euros.

Pour s'inscrire, il suffit de remplir un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville ou d'envoyer par courrier un bulletin d'inscription à l'adresse :

Service Développement durable

Mairie

Boulevard de la République

47307 Villeneuve-sur-Lot Cedex

Le formulaire est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site Internet de la Ville :

www.ville-villeneuve-sur-lot.fr

Informations : Service Développement durable au 05 53 41 51 73.



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Communiqué de presse

Lundi 4 mai 2015

Développement durable Rencontre avec les jardiniers municipaux

Pionnière en Lot-et-Garonne pour la mise en œuvre d'un plan désherbage, la Ville poursuit une gestion raisonnée, économe et responsable des espaces publics. Paillage, désherbage thermique, choix de végétaux,... de nouvelles techniques sont utilisées au quotidien pour faire évoluer les méthodes de travail.

Par l'intermédiaire du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot, partenaire principal du plan de désherbage, plusieurs collectivités intéressées par ce projet ont été conviées à venir rencontrer les équipes techniques municipales. Des démonstrations leur seront proposées.

Cette rencontre, et les démonstrations de matériel sont ouvertes au public. Une occasion pour les Villeneuvois d'échanger avec les jardiniers municipaux sur les pratiques alternatives aux produits phytosanitaires.

Rendez-vous mercredi 6 mai de 10h à 12h dans le parc de l'Hôtel de Ville.



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Fiche presse

Vendredi 6 mai 2015

Développement durable Lancement d'un plan de désherbage

Villeneuve accorde une grande importance à la qualité et à l'entretien de ses espaces publics, mais cette exigence va de pair avec la nécessaire prise en compte de la protection de l'environnement. La municipalité a donc décidé d'agir en initiant une démarche de réduction de l'utilisation des pesticides : un plan de désherbage.

Qu'est ce qu'un plan de désherbage ?

« *La bonne solution, au bon endroit* » : voilà comment résumer simplement la complexité d'un «plan désherbage». Parce que les trottoirs ne s'entretiennent pas de la même façon qu'un stade ou qu'un jardin public, la Ville met en place des techniques d'entretien adaptées à chaque espace et à leur fonction. Elle travaille ainsi de façon sélective et dans le respect de l'environnement au sens large : pour les habitants tout d'abord, mais aussi la faune, la flore et l'eau. Avec l'apport technique du Pays de la Vallée du Lot, la Ville a ainsi entamé une démarche en plusieurs étapes.

Une première phase d'audit a permis de confronter les méthodes utilisées sur le terrain à la réglementation et aux bonnes pratiques en matière de traitement phytosanitaire. Une des premières réalisations a été la formation du personnel à la réduction et à la sécurisation des pesticides.

9 sites pilotes

Cette étude a également permis de définir 9 sites pilotes représentatifs des différents niveaux de contraintes sur les espaces communaux :

- Complexe sportif Myre Mory : 14.8 ha
- Cimetière Saint-Etienne : 2.65 ha
- Roseraie « Jardin des secrets » : 0.067 ha
- Avenue de Fumel : 2.75 ha
- Ecole Jules Ferry : 1.44 ha
- Parc des Fontanelles : 3.5 ha
- Haras : 1.71 ha
- Site du Château de Rogé : 49.97 ha
- Parc de la Mairie : 0.61 ha

Soit au total 77.5 hectares



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Communiqué de presse

Mardi 2 juin 2015

Saint-Cyr Le parc est ouvert !

C'est officiel : depuis hier, les grilles du parc de l'ancien Hôpital Saint-Cyr se sont rouvertes au public. L'établissement public de santé, propriétaire du lieu, a en effet mis cet espace vert à la disposition gratuite de la Ville, laquelle a choisi d'en faire profiter les Villeneuvois.

Pour les promeneurs, corbeilles, Toutounet et portillon d'accès ont été installés par les services municipaux qui en assureront désormais la gestion et l'entretien. D'ores et déjà, des animations y sont programmées dès cet été, puis lors des Journées du Patrimoine.

L'ensemble de bâtiments - qui est, et demeure, propriété exclusive de l'hôpital- a, de son côté, été mis en vente. La cession de l'hôpital historique et la valorisation de son patrimoine est suivie de près par un comité de pilotage créé en 2012, associant étroitement la Ville.

Le parc est ouvert tous les jours, de 9h à 21h.



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Fiche presse

Mercredi 3 juin 2015

Développement durable Villeneuve récompensée

Ce mercredi 3 juin, à l'occasion des 40 ans du marché biologique, en présence d'Alain Rousset, président de la Région Aquitaine, la Ville de Villeneuve-sur-Lot a reçu officiellement le label « Territoire Bio Engagé » décerné par l'association ARBIO Aquitaine.

Le label « Territoire Bio engagé »

En 2012, à l'occasion de ses 10 ans, ARBIO Aquitaine, association interprofessionnelle bio régionale, a créé un nouveau label **Territoire BIO Engagé** : c'est la **première démarche de labellisation bio des collectivités territoriales proposée en France**.

Ce label vise à encourager, récompenser et mettre en valeur les collectivités d'Aquitaine qui ont réussi à atteindre les préconisations du Grenelle de l'Environnement, réaffirmées dans le cadre du Plan Ambition Bio 2017.



Grâce aux 14 producteurs référencés sur notre territoire, l'objectif des **6% de surface agricole cultivée en bio** décliné dans le cadre du Grenelle est atteint à Villeneuve et nous permet aujourd'hui de valider ce label.

Il s'inscrit dans la continuité des actions engagés par la Mairie, notamment dans le cadre son Agenda 21 qui a été labellisée par le Ministère du Développement Durable en 2013. Citons notamment :

- ☐ **le plan désherbage** : objectif zéro pesticides : en application sur 9 sites pilotes ;
- ☐ l'installation de **ruches** sur la toiture terrasse du centre culturel (en lien avec le plan désherbage) : action de sensibilisation à notre environnement ;
- ☐ la **labellisation Ecocert** en 2014 de la cuisine centrale (avec l'engagement d'atteindre 20% de produits bio dans la composition des repas d'ici 2018) ;
- ☐ Bastide express : **navettes gratuites** roulant aux huiles végétales pures (HVP)



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Fiche presse

Jeudi 2 juillet 2015

Jardin partagé Renouvellement de la convention entre la Ville et Horizon vert

La Ville de Villeneuve-sur-Lot et Horizon Vert renouvellent ce jour la convention triennale formalisant la mise à disposition par la mairie d'un terrain et de bâtiments situés sur la plaine d'Eysses, terrains sur lesquels l'association a développé un jardin partagé.

Cette convention, dont la première fut signée en mars 2012, s'inscrit dans la politique de développement durable de la Ville qui souhaite accompagner et encourager les actions citoyennes. En offrant la possibilité de cultiver individuellement une parcelle sur un espace collectif, les jardins partagés constituent un support d'animation de la vie locale qui renforce la cohésion sociale tout en sensibilisant à l'environnement. Ils constituent de ce fait une action de l'Agenda 21 local.

Le contenu de la convention

La gestion de la parcelle de la Plaine d'Eysses, propriété de la commune de Villeneuve-sur-Lot, est confiée par la Municipalité à l'association « Horizon Vert » pour l'implantation d'un jardin partagé à l'usage des Villeneuvois.

Le terrain : d'une surface de 11 000 m² situé sur l'avenue du général de Gaulle, au lieu-dit « Paga » sur la plaine d'Eysses, il comprend : un bâtiment en bois de 53 m², un garage de 33 m² et un bâtiment de 104 m² composé d'un grande salle, disposant d'un préau ouvert de 60 m².

L'autorisation d'occupation par la mairie est consentie pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Les engagements d'Horizon Vert : responsable de la gestion technique et financière du « jardin partagé », l'association apporte conseils et savoir-faire sur les techniques de jardinage et organise, en lien avec les jardiniers, les achats collectifs (outils, plans...).

Elle s'engage également à :

- impulser des actions événementielles (animations, fêtes collectives, réflexions sur la participation des habitants),
- mettre en place des actions de médiation entre les jardiniers,
- veiller à l'entretien de la parcelle et au respect du règlement intérieur et de la charte,
- s'associer aux événements de la Ville en relation avec les objectifs du jardin,
- tenir à jour l'utilisation des parcelles et gérer les nouvelles demandes d'attribution,
- présenter à la Ville des bilans d'activité du jardin partagé permettant une évaluation de la bonne utilisation de la parcelle mise à disposition.

Les réalisations de la Ville : Afin de permettre le bon fonctionnement de ce projet de nombreux travaux ont été réalisés par la collectivité depuis 2012, pour un montant total d'environ 60 000€.

- avant l'ouverture du jardin partagé : remplacement des anciennes menuiseries et pose de volets bois, reprise des sanitaires existants, reprise de la plâtrerie, finition des menuiseries, peinture, révision partie plomberie et fosse, révision de l'installation électrique, révision de la couverture, travaux de décaissement, création d'une aire de stationnement de 500 m²;
- en novembre 2014 : installation d'une porte isolante à l'intérieur ainsi que d'un évier dans le bâtiment, mise en place de gouttières et alimentation en électricité du cabanon de stockage.

Cette convention sera signée par le maire de Villeneuve-sur-Lot, Patrick Cassany, et les coprésidents de l'association Horizon Vert, Carina Rijshouwer et Marc Seve, le jeudi 2 juillet 2015.

Le jardin partagé et ses réalisations

Depuis l'ouverture de ses portes, le jardin s'est étoffé grâce à l'implication croissante des personnes adhérentes, une quarantaine en 2014.

Aujourd'hui, il se compose de :

- 30 parcelles individuelles de 50 ou 100 m² en location à l'année, pour la culture écologique de fruits, légumes et fleurs à usage personnel,
- une parcelle collective de 400 m² autogérée par les jardiniers,
- un jardin des possibles dédié aux projets menés avec divers partenaires (associations, particuliers...),
- un jardin d'animation accessible aux personnes à mobilité réduite,
- une plate-forme de compostage et de broyage,
- un champ d'expérimentation à la traction animale, en partenariat avec l'Institut français du cheval et de l'équitation.

« Les mains dans la terre »

Le « Jardin Partagé » est piloté par une commission composée de jardiniers et de représentant de l'association. Ces derniers travaillent à la mise en œuvre d'un projet nommé « Les mains dans la Terre » qui a bénéficié pour son lancement de fonds Européens (financement de 20 000 € environ dont 15 % d'éco-financeurs).

Le but du jardin partagé est de promouvoir ses actions auprès de tous publics : scolaires, centres de loisirs, structures d'insertion, personnes à mobilité réduite...

Plusieurs structures ont participé à ce projet : des écoles, la Maison des femmes, l'association Pas à Pas et le Centre médico-social.

Pour les personnes à mobilité réduite, la mise en œuvre a nécessité un aménagement de bacs adaptés, surélevés.

Une plate-forme de compostage et de broyage

Le Grand Villennois et ValOrizon ont souhaité favoriser, sur le site du jardin partagé, la création d'une plate-forme collective de compostage et de broyage.

Celle-ci est ouverte au grand public tous les samedis matin de 9 h 30 à 13 h.

Ainsi, tous les habitants du Grand Villennois qui ne possèdent pas de composteurs individuels, peuvent apporter leurs déchets compostables sur le site du jardin partagé.

Un broyeur spécifique quant à lui permet aux jardiniers qui le souhaitent de valoriser leurs déchets végétaux (branchages,...) en récupérant, sans frais, le broyat obtenu (paillage).

La CAGV ainsi que ValOrizon ont apporté leur soutien à ces projets en les subventionnant.

La création de cette plate-forme s'inscrit dans un programme local de prévention des déchets

(mené avec le soutien de l'Ademe dans le cadre de la mise en application du Grenelle de l'environnement), dont l'objectif est de réduire de 7 %, d'ici 2017, le tonnage de déchets sur l'Agglomération.

Installation d'un rucher

Un rucher a été installé par des apiculteurs/jardiniers, pour sensibiliser le public à l'importance de la pollinisation et des insectes en général.



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Communiqué de presse

Vendredi 3 juillet 2015

Complexe de la Myre-Mory Un arrosage économe

Depuis ce mercredi 1^{er} juillet, les trois terrains de sport du bas de la Myre-Mory sont arrosés grâce au puits creusé dans une nappe superficielle d'eau.

Jusqu'à présent, seul le terrain d'honneur pouvait être arrosé avec l'eau de ce puits, installé en 2012.

A la demande de la Ville, des travaux de raccordement ont été réalisés ces derniers jours afin que l'ensemble des terrains de sport soient arrosés avec l'eau du puits. Pour ce faire, près de 600 mètres de canalisation ont été déployés et une pompe d'alimentation -pour mener l'eau du puits aux enrouleurs des trois terrains- a été installée.

Le coût de ces travaux s'élève à 20 000 €, un investissement qui sera très vite rentabilisé au regard des économies attendues, estimées à environ 35 000 € par an.

Pour information

- 10 à 15 000 m³ d'eau sont nécessaires chaque année pour arroser les 4 terrains du complexe de la Myre-Mory.
- En période estivale, chaque terrain est arrosé en moyenne deux fois par semaine.
- Le terrain d'honneur bénéficie d'un arrosage intégré programmable (la nuit), tandis que les trois autres terrains sont arrosés à l'aide d'enrouleurs (le matin).

Pour rappel

En mars 2012, des forages avaient été réalisés sur les stades de Choisy et de la Myre-Mory où des nappes superficielles avaient été repérées.

Depuis cette date, ces installations permettent le pompage d'eau propre mais non potable pour l'arrosage des terrains du stade de Choisy et du terrain d'honneur de la Myre-Mory. Elles permettent également d'alimenter la réserve d'eau située au Stadium, qui sert à l'arrosage de l'ensemble des massifs fleuris de la ville non raccordés à un arrosage automatique, des fleurs du pont de Basterou, et au nettoyage de la voirie.

Au total, avec les travaux réalisés ce mois-ci, ce sont **43 000 €** qui seront économisés par la Ville chaque année.

Cette réalisation, qui permet d'économiser les ressources en eau potable sans incidence sur les nappes phréatiques plus profondes, s'inscrit dans le plan d'actions de l'Agenda 21 de Villeneuve-sur-Lot, développé autour de grands principes dont l'économie d'énergie et la gestion responsable des ressources.



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Fiche presse

Mardi 21 juillet 2015

« Eté jeunes » Des activités innovantes

La 15^e édition de l'opération « Eté Jeunes » a démarré fin juin, dès les premiers jours des vacances scolaires. 54 jeunes Villeneuvois, âgés de 14 à 17 ans, y participent, répartis en trois sessions de 15 jours : du 29 juin au 10 juillet, du 13 au 24 juillet et du 27 juillet au 7 août. Après la matinée passée sur des chantiers éducatifs, au service de la Ville, les jeunes ont l'occasion de pratiquer diverses activités sportives et culturelles l'après-midi.

Au programme des trois sessions d'été

- Matins : peinture des façades extérieures de l'école Jules-Ferry, peinture de barrières de sécurité à proximité de Pôle Emploi, des écoles Clément-Marot et Ferdinand-Buisson, peinture des bancs à l'entrée du complexe sportif de la Myre-Mory, entretien des espaces verts au jardin de l'Egalité, rue des Girondins, autour de la mairie, à la Roseraie et sur le rond-point de la route de Casseneuil, désherbage dans le parc du château de Rogé...
- Après-midis : lutte, zumba, badminton, escrime, canoë, équitation, trampoline, randonnée pédestre, yoga, baseball, débat sur la citoyenneté

Lors de la session de printemps, de nouvelles activités avaient été proposées aux participants : danse hip hop, lecture à voix haute et débat interactif sur la citoyenneté. Des activités qui avaient plu aux participants et qui avaient donné lieu à une restitution sous forme d'un petit spectacle à l'Hôtel de Ville, au moment de la remise des chèques.

Les innovations se poursuivent cet été avec notamment un atelier informatique Jeunes/Seniors à la Maison des Aînés.

Un atelier informatique innovant et intergénérationnel

Au cours de la 2^e session « Eté Jeunes » 2015, 4 jeunes -2 garçons et 2 filles- tous volontaires, ont accepté d'initier 16 seniors villeneuvois à l'informatique. Pour cela, deux ateliers sont prévus chaque matin du 21 au 23 juillet, à la Maison de Aînés :

- un atelier débutant de 9 h à 10 h, avec découverte de l'ordinateur et de l'environnement informatique, pour 8 seniors ;
- un atelier de perfectionnement de 10 h à 11 h, pour apprendre à ranger des fichiers (notamment des photos), à récupérer, enregistrer et envoyer des pièces jointes, pour 8 autres seniors.

Ces deux ateliers, qui se déroulent sur trois matinées, sont encadrés par un animateur de la

« Printemps-été jeunes » : rappel du dispositif

Mise en place en 2001, l'opération Printemps-Eté jeunes permet à de jeunes Villeneuvois de s'investir au service de leur ville en échange d'une bourse de 110 €. Une session de 15 jours a lieu pendant les vacances de printemps, et trois sessions pendant les vacances d'été.

18 jeunes, âgés de 14 à 17 ans inclus, et domiciliés à Villeneuve-sur-Lot, sont retenus pour chaque session.

Le matin, 5 à 6 chantiers municipaux et éducatifs sont mis en place. Les jeunes y participent par groupe de 3 ou 4, encadrés par des agents techniques municipaux. Durant ces chantiers éducatifs, les jeunes sont sensibilisés à l'approche d'un métier. Il s'agit principalement de petits travaux de peinture et d'entretien des espaces verts, en lien avec les services Bâtiments, Espaces verts, Voirie et Sports.

L'après-midi, des activités culturelles ou sportives, encadrées par les éducateurs sportifs sur le site de Rogé, par des intervenants extérieurs (associations) et par le responsable du service Jeunesse, leur sont proposées.

Durant la session, les jeunes participent également à une formation aux premiers secours sur une journée et demie, à la fin de laquelle ils obtiennent le PSC1 (Premiers secours civique de niveau 1).

Depuis la création du dispositif, 1165 jeunes y ont participé, dont 49 % de filles et 51 % de garçons.



Communiqué

Mardi 15 septembre 2015

2^e Fête du Miel 24 et 25 septembre 2015

L'heure de la seconde récolte du miel villeneuvois « Les Toits de la Bastide » a sonné sur le toit du Centre culturel.

Tout au long de l'été, les quatre colonies d'abeilles ont bien travaillé et près de 80 kg de miel toutes fleurs sont attendus pour cette récolte.

C'est l'occasion pour la Ville, en partenariat avec l'association l'Abeille Gascone, de sensibiliser les plus jeunes au rôle de l'abeille dans notre environnement, et de leur faire découvrir l'apiculture et les techniques d'extraction du miel.

Ainsi de nombreux élèves des écoles élémentaires de la Ville (du CE1 au CM2*) sont conviés, sur le temps scolaire, à participer à des ateliers ludiques animés par des apiculteurs expérimentés et passionnés. Ils auront le privilège de visiter les ruches, de les observer et de comprendre comment s'y organise la vie. Ils assisteront également à une démonstration d'extraction du miel, avec dégustation, et apprendront à fabriquer des bougies avec de la cire d'abeille.

Ces ateliers se dérouleront au Centre culturel le 24 septembre, et dans le parc St-Cyr le 25, avec, en prime ce jour-là, une chasse au trésor et une lecture de contes par les bibliothécaires de Villeneuve.

Le grand public quant à lui, aura accès gratuitement à l'ensemble des ateliers, au Centre culturel, le jeudi 24 septembre de 16 h 30 à 19 h 30.

Les pots de miel seront disponibles à la vente dès le vendredi 25 septembre à l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois (2 € le pot de 125 g).

**Jeudi 24 septembre, ateliers au Centre culturel de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30 pour les élèves de CM1/CM2 des écoles René-Descartes, Luflade, Jean-Jaurès et Jules-Ferry (9 classes)*

Vendredi 25 septembre, ateliers dans le parc St-Cyr de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h pour les élèves de CE1/CE2 des écoles René-Descartes, Luflade, Jean-Jaurès et Jules-Ferry (7 classes)



Communiqué

Mardi 29 septembre 2015

Concours « maisons fleuries » 2015 Et les lauréats sont...

Fleurir la ville, c'est bien sûr l'affaire des jardiniers municipaux qui toute l'année prennent soin des espaces verts et embellissent notre cadre de vie, mais c'est également une tâche à laquelle de très nombreux habitants participent en fleurissant leurs balcons, leurs jardins.

Afin de récompenser leurs efforts, la Ville a lancé au printemps dernier son premier concours des maisons fleuries. Cet été, un jury composé d'élus et de jardiniers professionnels, s'est rendu chez chacun des participants afin de découvrir leurs réalisations.

De nombreux critères ont été pris en compte dans la notation des juges. L'aspect esthétique des végétaux bien sûr, le mobilier de jardin, les éléments de décoration, mais également les efforts en matière de protection de l'environnement (gestion de l'eau, utilisation raisonnée de produits chimiques...).

Parmi les 14 participants au concours « Maisons fleuries » 2015, ont été récompensés :

- **1er prix** ex-aequo : Stéphane ORIFELLI et Raymond QUESNE
- **2e prix** ex-aequo : Antonio SARMIENTO et Denise BOUTI
- **3e prix** Noël MATTON
- **Prix spécial du jury** : Hélène DUVERGER

La remise des récompenses aura lieu le **samedi 17 octobre à 12 h**, durant la Foire exposition, sur le stand de la Ville (parc des expositions).

A cette occasion les gagnants se verront remettre des bons d'achat*, et l'ensemble des participants recevra en cadeau une plante à mettre en terre.

- *1er Prix : bon d'achat d'une valeur de 120 €, 2e Prix : bon d'achat d'une valeur de 90 €, 3e Prix et Prix spécial du jury : bon d'achat d'une valeur de 60 €.*



Communiqué

Mercredi 20 janvier 2016

Espaces Verts Travaux de taille hivernale

L'hiver est la saison idéale pour la taille des arbres et des arbustes. Le service municipal des Espaces Verts s'apprête donc à entamer sa campagne annuelle d'entretien des végétaux ; une opération qui permettra de les équilibrer et assurer leur bon développement. Trois chantiers sont programmés dans les prochains jours :

- **Parking de l'école maternelle Jean-Macé**, avenue du général de Gaulle. La dizaine de mûriers platanes, qui offrent en été une ombre appréciée, seront taillés dans les règles.

> Démarrage ce jeudi 21 janvier jusqu'à la fin du mois.

A noter : afin de permettre le déroulement en toute sécurité des travaux, la circulation sur le parking pourra être momentanément ralentie ou interrompue pendant le chantier.

- **Parking du Parc des Expositions** Georges-Lapeyronnie. Fragilisés par leur âge et leur hauteur, quelques peupliers, notamment implantés sur un talus, seront abattus, dans un souci de prévention et de sécurité.

> Opération programmée dans les derniers jours de janvier.

- **Parking gratuit de l'Hôtel de Ville** (bordé par la rue de Contièges et celle du docteur Derieux). Là, ce sont les nombreux arbustes qui seront nettoyés et débarrassés des branchages morts pour favoriser la pousse des jeunes bois qui porteront les fleurs estivales.

> Durée prévisionnelle : du 1er au 29 février.

A noter : le stationnement pourra être ponctuellement interdit sur 3 à 6 emplacements maximum.



Communiqué

Jeudi 17 mars 2016

Cadre de vie Participez au concours des maisons fleuries !

Pour la deuxième année consécutive, la Ville invite les Villeneuvois à participer au concours communal des maisons fleuries. Si fleurir la ville et embellir notre cadre de vie est une mission qui incombe aux jardiniers municipaux, les particuliers qui soignent leurs jardins et fleurissent leurs balcons participent grandement à cette tâche. Leur proposer ce concours est une façon pour la Ville de récompenser leurs efforts. Les inscriptions au deuxième concours des maisons fleuries sont ouvertes **jusqu'au 27 mai 2016**.

Début juin, un jury composé d'élus, d'un représentant de l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois et de jardiniers professionnels, se rendra chez chacun des participants afin de découvrir les réalisations. Plusieurs critères entreront dans la notation des juges : le cadre de vie général (entretien des abords, mobilier, mise en valeur du bâti), le fleurissement (diversité des espèces, couleur, harmonie et qualité de l'entretien), et la préservation de l'environnement (gestion raisonnée de l'arrosage et des produits phytosanitaires).

Trois catégories ont été définies :

- les balcons et jardinières ;
- les jardins de moins de 500 m²
- les jardins de 500 m² et plus.

Pour chacune de ces catégories, trois prix seront attribués, sous forme de bons d'achat :

- 1^{er} prix d'une valeur de 80 €;
- 2^e prix d'une valeur de 60 €;
- 3^e prix d'une valeur de 40 €.

Pour s'inscrire, il suffit de remplir un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville ou d'envoyer par courrier un bulletin d'inscription à l'adresse :

Service Événementiel

Mairie

Boulevard de la République

47307 Villeneuve-sur-Lot Cedex

Le formulaire est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site Internet de la Ville :

www.ville-villeneuve-sur-lot.fr

Informations : Service Événementiel au 05 53 47 53 45